HISTOIRE DE BOECE SENATEUR ROMAIN. AVEC L'ANALYSE DE...




6
29-E
BIBLIOTECA NAZIONALE
VITTORIO EMANUELE
6
11 M H
12



HISTOIRE
DE
BOECE
SENATEUR ROMAIN.

Avec l'Analyſe de tous ſes Ouvrages, des Notes & des Diſſertations Hiſtoriques & Theologiques.

DIVISE'E EN DEUX PARTIES.

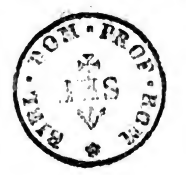


Ex Libris Rolle

A PARIS,
Chez JEAN MARIETTE, ruë S. Jacques, aux Colonnes d'Hercules.

M. DCCXV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.







AU ROY,




IRE,

Voicy la troisiéme fois que VÔTRE MAJESTE' *me*

ã ij



permet d'approcher de son Trône & de luy présenter les fruits de mes veilles.

Il y a vingt-sept ans que j'eûs l'honneur de luy en offrir les prémices, il y en a quinze qu'elle en vit les progrès, & l'Ouvrage qu'elle daigne encore agréer aujourd'huy en est la suite. C'est ainsi, SIRE, *que les differents âges de ma vie vous ont été consacrez.*

Le premier Ouvrage pouvoit exciter la curiosité : c'étoit une Histoire étrangere. Elle me donnoit occasion de faire connoître à toute la terre que le bruit & la gloire de vos Conquêtes ayant été portez jusqu'aux extremitez du

monde, vous étiez dans l'Orient, comme dans l'Europe, l'objet de la plus haute estime des Souverains & de la plus profonde veneration des peuples.

Le second étoit propre à édifier. Il retraçoit aux yeux du public, dans la vie du grand Evêque de Tours saint Martin, les plus anciens & les plus illustres Monuments de la pieté des Rois vos ayeux. On y voyoit, SIRE, *que la vôtre qui n'avoit pas besoin de modele, ne s'est pas bornée à la construction ni à la décoration des Temples materiels du Seigneur, & que* VÔTRE MAJESTÉ *a donné sa prin-*

cipale attention & ses premiers soins à la conservation des Temples spirituels & vivants, en éloignant pour jamais de son Royaume l'héresie capable de les corrompre.

Dans ce troisiéme Ouvrage, ce qui peut contenter la curiosité, soutenir la pieté, former l'esprit & les mœurs, est réüni par un mêlange aussi utile qu'agréable. Le Monarque & le sujet, l'homme d'Etat & l'homme de Lettres, le Philosophe & le Theologien, le Magistrat & le particulier, y trouveront de quoy s'instruire, par ce que Boëce, dont je presente l'Histoire à VÔTRE MAJESTE'

étoit un homme universel.

Dieu le fit naître dans un siécle malheureux, où sa patrie avoit un extrême besoin de secours & d'appuy. Les richesses qu'il avoit heritées de ses peres, les honneurs où son merite l'avoit élevé, ne servirent qu'à faire paroître avec plus d'éclat son zele pour la justice, sa charité pour les pauvres, sa magnificence dans les fonctions publiques, sa generosité envers les étrangers. Il fit briller dans Rome abatuë, les vertus qui avoient illustré, dans Rome triomphante, les Heros dont il étoit descendu. Pendant que Theodoric écouta ses conseils l'Italie fut exempte d'oppression:

l'autorité de Boëce arrêta ſeule l'avidité des Barbares qui l'avoient aſſujettie, & conſerva au Senat ſon ancienne dignité. Mais, SIRE, *la défenſe de la verité fut toûjours le principal objet de ſes travaux. L'Egliſe étoit alors plus déchirée au dedans que combattuë au dehors; les héreſies de Neſtorius & d'Eutichés avoient ſoulevé preſque tout l'Orient, & le ſchiſme qui les ſuivit ſéparoit depuis trente-cinq ans, l'Egliſe Greque de l'Egliſe Romaine: on ne voyoit que ſéditions, que carnage dans celles de Conſtantinople, d'Antioche & d'Alexandrie. Boëce par ſes doctes Ecrits & par ſes preſ-*

ſantes ſollicitations fit ceſſer ce ſcandale & réünit parfaitement les eſprits.

Des ſervices ſi importants furent ſuivis des plus affreuſes diſgraces. Il les ſoutint avec une fermeté vrayement chrêtienne, & étant arrivé par-là à la Couronne du Martyre, il a aujourd'huy la gloire d'être honoré comme Saint dans l'Egliſe d'Italie.

Dieu a coûtume de traiter ainſi les hommes qu'il aime particulierement, & qui luy ſont fideles. Qui ſera donc ſurpris, SIRE, *qu'après tant de grandes entrepriſes qu'il vous a inſpirées pour ſa gloire, il ait voulu par diverſes épreuves*

mettre au jour successivement toutes les vertus dont il a enrichi VÔTRE MAJESTÉ? *Si pendant un peu de tems il a interrompu le long cours de vos prosperitez, ce n'a été que pour apprendre à l'univers que vous êtes encore plus grand par les qualitez qui forment un Roy tres-Chrêtien, que par les vertus politiques & militaires qui vous ont élevé au dessus de tous les Rois du monde. Il vient encore de signaler sa puissance en faveur de* VÔTRE MAJESTÉ *par une paix aussi glorieuse pour elle, qu'avantageuse à toute l'Europe.*

Vous voulez, SIRE, *nous en faire gouter les dou-*

ceurs, vos moments les plus précieux sont employez à soutenir les interêts de Dieu, à bannir de vos Etats ce qui peut donner la moindre atteinte à la sainteté des mœurs & à la pureté de la Foy. Nous n'avons plus à demander au Ciel que la conservation de vôtre personne sacrée.

Nos besoins, ceux de toute l'Eglise, dont vous avez toûjours été le plus ferme appuy, nous répondent du succès de nos vœux. Vos jours, quelque longs qu'ils puissent être, paroîtront toûjours trop courts à des Sujets qui attendent de Dieu par vous tout leur bonheur.

Je suis avec la plus parfaite

soumission & le plus profond respect,

SIRE,

De Vôtre Majesté,

Le tres-humble, tres-obéïssant & tres-fidele Serviteur & Sujet, Gervaise, Prevôt de vôtre Eglise de S. Martin de Tours.

PREFACE.

COMME Boëce a vécu dans un ſiécle où les Lettres n'étoient pas cultivées, peu d'Ecrivains ont recueilli ſes actions, & ce n'a pas été une choſe aiſée que de pénetrer dans l'obſcurité d'un tems ſi éloigné du nôtre, & de ramaſſer aſſez de faits pour en former un corps d'Hiſtoire. Cependant on l'a eſſayé, & en cherchant avec ſoin & avec perſévérance, on a trouvé ce que l'on préſente aujourd'huy au public.

On a d'abord parcouru avec exactitude les Ouvrages de ce grand homme, d'où l'on a tiré la pluſpart des circonſtances de ſa vie, du moins les plus importantes : enſuite ceux de Caſſio-

dore Secretaire de Theodoric, & d'Ennode Evêque de Pavie, qui ont eu beaucoup de liaiſon avec Boëce. Les Hiſtoriens Grecs & Latins ſes contemporains, ou les plus proches de ſon ſiécle, Jornandés, Procope, l'Hiſtoire mêlangée de Paul Diacre, l'Anonyme de M. de Valois, les Conciles generaux & particuliers, les Lettres des Papes: Les anciens compilateurs des Ouvrages de Boëce, qui nous ont donné en differents tems des abregez de ſa vie, tirez des Manuſcrits ajoûtez au commencement ou à la fin de ſes Ouvrages.

A la recherche des anciens Monuments on a joint celle des modernes; Baronius, Bollandus & ſes continuateurs, le Pere Sirmond, le Pere Pagi, M. de Tillemont, M. Fleury, M. Baillet, M. Dupin, & quelques autres, & de tous les Recueils

|u'on en a faits, on a formé ce
orps d'Histoire, sans y rien
joûter que les reflexions & les
claircissements necessaires.

On la donne donc au public
omme une Histoire certaine
: autentique tirée des Auteurs
ontemporains & originaux, du
ıoins pour ce qui regarde les
ıits les plus considerables. On
'a pas la même certitude de
uelques circonstances moins
nportantes qu'on n'a pas crû
evoir obmettre, parce qu'el-
:s donnent beaucoup de jour
l'Histoire, & ne contribuent
ıs peu à son ornement. Mais
ımour de la verité & le respect
ıi luy est dû obligent d'aver-
r le Lecteur qu'elles ont paru
utôt fondées sur la vrai-sem-
ance que sur des monuments
rtains, d'où les Auteurs qui
s ont inserez les premiers dans
Histoire de Boëce les ont ti-
es.

Par exemple, on a dit sur l'autorité du Cardinal Baronius, que Boëce avoit passé dix-huit années consecutives à Athenes pour se former dans les sciences ; cependant Baronius pour preuve de ce fait ne cite que le Traité de la Discipline des Ecoliers, qu'il dit être de Boëce, & qu'on rejette comme une piece supposée, & tout-à-fait indigne de luy. Mais étant certain d'ailleurs que Boëce a passé un tems considerable à Athenes, on a cru pouvoir déferer à l'autorité de Baronius, & déterminer sur elle le nombre des années qu'il y a demeuré. La détermination n'est pas éloignée de la vrai-semblance, & ce docte Cardinal a pû avoir des lumieres que nous n'avons plus, puisqu'il cite tres-souvent des Traitez & des Historiens qu'il a eu apparemment entre les mains, & qui nous sont échappez,

Ad an. 510. Lit. E.

ɔez, ou qui n'ont pas encore
:té imprimez. Il peut donc ſe
encontrer dans cet Ouvrage
juelques circonſtances peu im-
ɔortantes, dont on ne doit pas
tre garent, mais elles ne ſont
ɔas en aſſez grand nombre ni
ſſez conſiderables pour donner
ı moindre atteinte à la foy du
orps de l'Hiſtoire.

Le même amour de la vérité
obligé l'Auteur d'entrer dans
examen de quelques Traitez
: de pluſieurs faits rapportez
ar des Ecrivains ſuſpects de
artialité, avec moins de fide-
té & d'exactitude qu'ils n'au-
ɔient dû. Le Lecteur qui ſera
ns prévention en jugera aiſé-
ent & reconnoîtra ſans peine
: quel côté la verité ſe trou-
:.

Cet Ouvrage eſt partagé en
:ux Parties; la 1re contient la
: de Boëce: elle eſt diviſée en
ɔis Livres. Le premier con-
é

duit le Lecteur depuis la naissance de Boëce jusqu'à son Consulat. Dans le second on rapporte ce qui s'est passé depuis son Consulat jusqu'à ce qu'il fut fait Préfet du Prétoire peu de tems avant sa disgrace. On en voit dans le troisiéme toutes les circonstances, & celles de sa mort, ce qui la suivit, & les honneurs qu'on luy a rendus après en differents temps.

La seconde partie est un abregé de Philosophie, de Mathematiques, de Morale & de Theologie extrait des Ouvrages de Boëce. On y a joint des Eclaircissements & quelques Dissertations Theologiques & Historiques sur plusieurs faits appartenants à son Histoire, ausquelles on n'auroit pû donner place dans la premiere Partie sans en faire perdre la suite au Lecteur.

On a cependant laiſſé dans cette premiere Partie l'Analyſe de deux petits Traitez de Boëce, parce qu'on a crû que l'ordre chronologique de ſa vie & de ſes Ouvrages demandoient qu'on les mît en cet endroit, & qu'on pouvoit d'ailleurs le faire ſans diſtraire le Lecteur de l'attention qu'il doit au ſujet principal.

Tous les autres Traitez ſont renvoyez à la ſeconde Partie, & l'on peut dire que les Analiſes des Traitez Theologiques & Moraux de Boëce qu'on y donne peuvent ſuppléer à la traduction qu'on en auroit pû faire.

On a crû encore devoir prévenir deux objections que le Lecteur pourroit faire & y répondre par avance. La premiere que les digreſſions ſont trop frequentes, & les Epiſodes trop longs. La ſeconde que le

public en France n'étant pas accoûtumé à réverer Boëce comme Saint ni comme Martyr, croira toûjours que l'Auteur ne luy en donne la qualité que pour faire recevoir plus favorablement son Histoire.

On répond à la premiere objection que la plûpart des faits de la vie de Boëce n'étant point venus jusqu'à nous revêtus de toutes leurs circonstances, on a été obligé d'y suppléer par celles de l'Histoire de son tems qui y ont du rapport, & qui ont pû contribuer à les mettre dans leur jour. Si on y fait attention, elles paroîtront moins des digressions que des parties essentielles de l'Histoire.

Pour les Episodes on convient qu'ils sont un peu longs, mais il ne s'en rencontre que deux ou trois : ils coulent naturellement du fonds du sujet comme de leur source, & on est

bien dédommagé de leur longueur par l'importance de la matiere. On n'auroit pû même les supprimer sans faire injustice à Boëce. Auroit-on pû se dispenser de faire connoître les difficultez qui se sont rencontrées dans la conversion des Bourguignons, & ce qui s'est passé le plus important dans cette affaire sans diminuer la gloire qui en revient à Boëce, le premier instrument dont Dieu s'est servi pour amener ces peuples à la connoissance de la vérité ? Auroit-on pû taire de même l'origine du grand Schisme d'Orient, ses progrès, son extintion dont l'Eglise est redevable au zele & à la vigilance de Boëce, sans le priver de l'honneur qui luy en doit revenir ? Pour connoître le merite d'une action, il faut connoître les difficultez, les oppositions qu'on a euës à vaincre, & les avan-

tages qui l'ont ſuivie. Dans ces Epiſodes on n'a pas excedé ces bornes, & en donnant l'Hiſtoire de Boëce toute nuë & dépoüillée de ſes circonſtances, ſi elle eut plû davantage à un petit nombre de ſçavants, elle auroit été peu goûtée de la pluſpart des gens du monde qui ne liſent que pour s'occuper quelques heures agréablement.

On répond à la ſeconde objection que la prévention du public ne doit point preſcrire contre la vérité; qu'il y a pluſieurs grands hommes honorez comme Saints dans l'Egliſe, qu'on ne qualifie pas ordinairement du nom de Saint lorſqu'on en parle. Sans nous écarter de nôtre ſujet, nous en trouvons un exemple dans Ennode, dont nous venons de parler. Il a été canoniſé, cependant on ne dit pas odinairement ſaint Ennode. On en a pluſieurs

autres exemples, qu'il seroit trop long de rapporter. Le Lecteur doit donc tenir en suspend son jugement, du moins jusqu'à la fin de la premiere Partie, où il trouvera la qualité de Saint & de Martyr donnée à Boëce, suffisamment établie. Et pour lever le scrupule, on ajoûtera aux preuves de la premiere Partie, que le Cardinal Baronius, qui n'a pû ignorer les Saints que l'Eglise honore d'un culte public en Italie, compare dans ses Annales Ecclesiastiques Boëce à Saint Denis l'Aréopagite pour sa doctrine, pour sa sainteté, & pour le genre de son Martyre. Après avoir rapporté ces mots d'un Historien de la vie de Boëce, *Extinctus, divinos honores à nostris consecutus est.* Aprés sa mort les Catholiques luy ont rendu les honneurs divins; ce pieux & sçavant Cardinal ajoûte: *Illos, videlicet, qui sanctis*

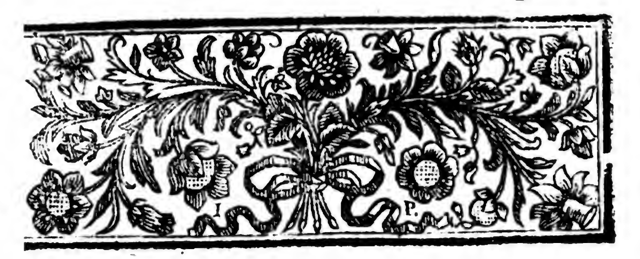
Martianus Rota.

Baron. ad an 526. Edit. Rom. p. 115.

martyribus exhiberi ſolent : c'eſt à ſçavoir ceux que nous avons coûtume de rendre aux ſaints Martyrs. Parce que Boëce avoit toûjours défendu avec un courage invincible la Foy Catholique contre la perfidie des Ariens, & qu'il avoit perdu la vie pour ſa défenſe.



HISTOIRE

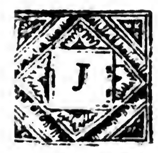


HISTOIRE DE BOECE, SENATEUR ROMAIN.



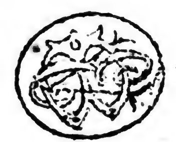
PREMIERE PARTIE.

LIVRE PREMIER.



JUSQU'A present on ne s'est formé d'idée de Boëce, que sur les qualitez qui pouvoient le rendre recommendable selon le monde, sans faire toute l'attention qu'on devoit à celles qui le distinguent infiniment davantage du côté de Dieu.

Dans la Vie de cet homme incomparable, tout concourt à former un heros Chrêtien. Une naissance illustre, de



grandes alliances, un génie superieur, des connoissances sublimes, une érudition profonde, une prudence consommée, une parfaite integrité dans les emplois les plus brillants & les plus difficiles. Sage Magistrat, Ministre éclairé prévoyant & fidele, protecteur des Loix, le pere du peuple, le défenseur des opprimez, & le conservateur de sa Patrie. Philosophe, Theologien, Orateur & Poëte, humble Chrêtien au milieu du faste, solitaire dans le tumulte du monde & de la Cour, ennemi du mensonge & de l'erreur, le soutien de l'Eglise, un modele de fermeté & de patience dans les plus grandes adversitez, enfin un genereux Martyr de JESUS-CHRIST: c'est ce qu'a été Boëce connu dans l'antiquité sous les noms d'*Anicius*, *Manlius*, *Torquatus*, *Severinus*, *Boëtius*.

Il nâquit à Rome l'an de nôtre Seigneur 470. *a*. L'Empire d'Occident se

a. Martianus Rota s'est trompé quand il a dit que Boëce étoit né peu d'années après la prise de Rome par Alaric. Cet évenement, du consentement de tous les Historiens, étant arrivé l'an 409. de JESUS-CHRIST; Boëce dans cette supposition auroit vécu près de six-vingt ans.

ouvoit alors dans un état déplorable.
s Barbares s'étoient jettez sur ses plus
lles Provinces, & les avoient parta-
es, aprés avoir renversé les plus an-
ns monumens de la puissance Romai-
: partout ils avoient laissé des traces
leur avarice & de leur cruauté. Les
ıns, & les Vandales avoient com-
ncé. Les Cymbres & les Alains con-
uërent, enfin les Herules, les Visi-
ts & les Goths avoient mis le comble
ses malheurs en se rendant maîtres de
ome & de toute l'Italie.

On ne peut s'imaginer quel change-
ent ces irruptions des barbares firent
ez les Romains, non seulement la
ligion en souffrit, mais leurs mœurs
furent alterées. Chacun étant occu-
de ses calamitez & gémissant dans
sclavage, les beaux Arts furent né-
gez, la Justice opprimée, l'émula-
n cessa dans le Bareau; peu à peu
me devint barbare.

L'Arianisme dont les Goths faisoient
fession & qui étoit presque éteint

illeurs, il est certain qu'il n'avoit que
uante-cinq ans tout au plus quand
odoric le fit mourir en 525. Voyez la
ertation sur l'année de sa mort dans la
onde Partie.

dans l'Italie, y reprît de nouvelles forces : & comme la Religion du Prince est ordinairement la plus suivie, on n'eut plus tant d'horreur de l'heresie. Si on ne l'embrassoit pas ouvertement, des vûës d'interêt & de politique faisoient qu'on la favorisoit toûjours.

Dieu fit naître Boëce dans ce tems-là & le donna à son Eglise pour en être un des plus fermes appuis.

Dés son enfance on reconnut en luy d'heureuses dispositions pour les Sçiences & pour la vertu. A mesure qu'il avançoit en âge, les dons précieux de la nature & de la grace se développoient. Flavius Boëce son pere, n'obmit rien de ce qui pouvoit les faire croître dans son fils. Ayant passé luy-même par les premieres Charges de la République, & se voyant comblé de richesses, il n'avoit rien à désirer que de laisser un digne héritier de ses biens & de ses vertus. Ce désir surmonta en lui la tendresse paternelle qui le pressoit de le retenir auprés de sa personne, mais voyant bien que Rome dans l'état où elle étoit réduite n'étoit plus un lieu propre à le former, aprés avoir pris conseil du Pape Simplice, il l'envoya à Athenes quoiqu'il n'eut encore que dix ans.

On s'apperçut bientôt de l'étenduë & de l'élevation de son esprit, sa vivacité, sa pénétration étoient surprenantes. Une heureuse imagination propre à concevoir les choses les plus abstraittes, étoit accompagnée d'une grace & d'une facilité admirable à s'exprimer en Grec & en Latin. Ce genie superieur se fit particulierement remarquer dans ses études de Philosophie & de Mathematiques.

La beauté interieure de son ame se découvroit encore davantage. Ce zele de la justice dont il donna dans la suite des preuves si éclattantes, le distinguoit déja parmi les jeunes gens de son âge. Il soutenoit toûjours le parti de l'innocent, loüoit la vertu, condamnoit le vice. Peu touché des injures qui n'attaquoient que sa personne, il ne témoignoit de ressentiment que de celles qu'il voyoit faire à Dieu ou au prochain.

Quoi qu'Athenes eut toûjours été l'école de la sagesse & le sejour des beaux arts, Boëce la trouva bien déchuë de son ancienne réputation. Après un an ou deux de séjour, il lui en prit un si grand dégout qu'il l'auroit quittée s'il avoit suivi son inclination. Le respect pour son Pere l'y retint, il se fit

violence, & paſſant d'une ſcience à une autre, dix-huit années s'écoulerent, ſans que les agrémens, ni tous les avantages qu'il pouvoit ſe promettre à Rome fuſſent capables de l'y rapeller.

Ce long cours d'études pourra ſurprendre, mais ſi on le met en parallele avec le progrés qu'il fit dans toutes les ſciences, on n'y trouvera pas encore de proportion : car il apprit par regles & par principes toutes celles qui ne s'acquierent que par de continuelles réfléxions & par un long exercice. Il raſſembla en lui ſeul ce qu'on avoit le plus admiré dans tous les Maîtres de la Grece.

Caſſiod. l. 1. Ep. 45.

Ce n'étoit pas pour lui ſeul qu'il amaſſoit tous ces tréſors, c'étoit pour en enrichir Rome & toutes les nations qui parloient ſa langue : il leur appropria par des traductions élegantes & fidelles les meilleurs ouvrages des Grecs, la Muſique de Pythagore, l'Aſtronomie de Ptolemée, l'Arithmetique de Nicomaque, la Géometrie d'Euclides, la Theologie de Platon, la Logique d'Ariſtote, & les Mecaniques d'Archimedes : & ces traductions au ſentiment de Theodoric & de Caſſiodore étoient ſi parfaites qu'elles ſurpaſſoient les originaux, & leurs auroient été preferées

Theod. apud Caſſ. l. 1. Ep. 45.

par leurs auteurs mêmes, s'ils avoient sçû le Latin comme le Grec. Il y ajoûta plusieurs traitez de son propre fond sur ces differentes matieres, & ce qui nous en reste justifie parfaitement le témoignage de Theodoric & de Cassiodore.

Ces mêmes ouvrages prouvent encore qu'il étoit bon Poëte, excellent Orateur, subtil Philosophe, profond Theologien : son stile est pur, élevé bien au dessus de la barbarie de son siécle. Scaliger compare sa prose à celle de Ciceron, ses vers à ceux de Virgile : quelques sçavans néanmoins prétendent qu'il excelle plus dans la Poësie que dans la Prose ; mais s'il se fait admirer dans celle-là par l'élevation de son esprit & par la richesse des pensées qui frappent, qui surprennent ; il persuade dans l'autre avec une douceur admirable. De-là vient qu'un habile critique du dernier siécle n'a pû décider si Boëce avoit été le dernier des Autheurs qui eut parlé la langue Latine dans toute sa pureté, ou le premier de ceux qui avoient travaillé à lui rendre son ancienne beauté.

Jul. Scal. hyper. l. 6.

Ant. Sabel. Ænead. 8. l. 2.

La réputation de Boëce vola d'Athene à Rome ; on y sçut bien-tôt de quelle maniere il y brilloit parmi les sçavans,

& ce fut un grand ſujet de conſolation pour ſa famille lorſqu'elle perdit Flavius Boëce : une mort trop prompte l'avoit enlevé dés l'an 490. peu de tems après ſon dernier Conſulat, qui finit en 487.

Il n'y avoit point d'état dans la Ville qui ne ſe promit de grands avantages de ſon retour. Le Senat le regardoit comme un homme qui devoit faire ſon principal ornement : les Magiſtrats inferieurs comme un ſecours envoyé du Ciel pour maintenir la Juſtice & les Loix, les Gens de lettres comme une lumiere qui devoit rendre aux Sciences & aux Arts leur premier éclat, l'Egliſe & tous les gens de bien comme un protecteur aſſuré ; mais malgré ſes premiers dégouts & les empreſſemens de ſes Citoyens, l'amour des lettres & le déſir de perfectionner les connoiſſances qu'il avoit acquiſes dans Athenes l'y retinrent encore quelques années.

Depuis que le grand Conſtantin, après avoir fondé Conſtantinople y eut transferé le Siége de l'Empire, on auroit dit que toute la gloire de Rome l'y avoit ſuivie. Elle perdit bien-tôt ce qui la diſtinguoit des autres Villes du monde, ſemblable à ces terres trop éloi-

gnées du Soleil pour en être échauffées, qui ne reçoivent que rarement l'influence de ses rayons, & où la nature n'amene jamais ses fruits à une heureuse maturité, tout y languissoit.

Ceux qui commandoient dans Rome au nom des Empereurs, au lieu d'y maintenir la justice & la paix, y gouvernoient en Tyrans : de-là ces séditions, ces guerres civilles, où elle fût teinte plus d'une fois du sang de ses Citoyens. Le désordre étoit entretenu par la jalousie entre les grandes familles, chacune voulant s'élever au dessus des autres, les emplois ne se donnoient plus au merite, on ne les accordoit pas même à la faveur, les armes en décidoient.

Odoacre, Roy des Turingiens accompagné des Herules & d'autres nations barbares, sorties du fond de la Panonie, s'étoit emparé de l'Italie. Après avoir détrôné le jeune Empereur Romule, *a.* il avoit établi dans Ravennes le Siége de sa domination. Zenon Empereur d'Orient l'y voyoit avec douleur ; mais il n'étoit pas en état de l'en chasser, il fut contraint d'avoir recours à la puissance

Mez. sur Child. Daniel ibid.

a. Il est plus connu dans l'Histoire sous le nom d'Augustule.

Procop. l. ult. de bel. Got.

des Ostrogots, dont il s'étoit déja servi très-utilement contre d'autres barbares qui désoloient les Provinces de l'Empire. Theodoric leur Roy avoit même beaucoup contribué à son rétablissement sur le Thrône Imperial, par le secours qu'il lui avoit donné fort à propos contre les malheureux Basilisque, & étant bien aise de récompenser ses services, mais d'ailleurs se fiant un peu trop à sa fidelité, il l'envoya en Italie pour réduire Odoacre, & lui en assura la possession pour y vivre sous son obéïssance & la gouverner en son nom.

Jornandes de reb. get. 86. & seq.

Theodoric quitta la Trace suivi de toute sa nation, défit une armée de Gepides qui lui disputoient le passage de Sirmium, entra en Italie par les Alpes Juliennes, gagna trois batailles contre Odoacre qui étoit venu à sa rencontre avec une armée formidable, & l'obligea de se renfermer dans Ravennes où il l'assiegea : le siége dura trois ans, & quoique la place passât alors pour une des plus forte du monde ; Odoacre fût enfin obligé de se rendre à la discretion du vainqueur ; mais quelques jours aprés Theodoric le tua de sa propre main dans un festin, sous pretexte de prévenir un dessein qu'il avoit formé contre sa personne.

Ainsi devenu maître de l'Italie, il n'en prit pourtant pas le titre de Roy, par consideration pour Zenon, qui après l'avoir adopté pour son fils l'avoit honoré de la qualité de Patrice, fait Consul ordinaire, lui avoit décerné les honneurs du triomphe & élevé une statuë equestre dans la place du Palais de Constantinople.

Tant de bien-faits engageoient Theodoric à lui marquer sa reconnoissance, il y étoit porté; car ayant été élevé dés l'âge de huit ans avec beaucoup de soin à la Cour des Empereurs: il ne lui étoit plus rien resté de son ancienne origine que le nom de barbare, & il y avoit pris tous les sentimens d'un grand Prince: mais si-tôt qu'il eut appris la mort de Zenon, il se fit proclamer Roy d'Italie, sans demander le consentement d'Anastase qui venoit de lui succeder.

Proc. de bel. Got. l. 1. c. 1.

Rome seule tenoit encore ferme sans reconnoître d'autre maître que l'Empereur d'Orient: elle auroit pû se soutenir contre les efforts de Theodoric, si les haines & les divisions qui regnoient parmi ses Citoyens n'eussent avancé sa perte. Quelques partis eurent recours au Conquerant, & l'appellerent à leur secours. Les Ecclesiastiques furent les

premiers à donner un ſi pernicieux exemple.

Baron. ad an. 498. Fleury ibid.

Dupin ſixiéme ſiecle.

Simmaque & Laurent, Diacres de l'Egliſe de Rome, après la mort d'Anaſtaſe diſputoient la Chaire de S. Pierre. Ils avoient l'un & l'autre de puiſſans partis dans le Clergé & dans le Senat. Simmaque avoit été élu le premier à la pluralité des ſuffrages, mais Laurent ne vouloit point lui ceder. Toute la Ville ſe trouva partagée à cette occaſion, & ne voyant point de jour pour terminer ce different : les deux partis convinrent d'en déferer la déciſion à Theodoric. Alors on vit à la honte de l'Egliſe un Prince heretique entrer dans les affaires les plus importantes de la Religion, & devenir Juge de ceux que JESUS-CHRIST a établi les Oracles du monde.

Theodoric décida en faveur de Simmaque, le Schiſme ceſſa; mais le Prince ſçut parfaitement profiter de la fauſſe démarche des Romains; elle lui perſuada qu'ils n'avoient pas pour lui autant d'averſion qu'il l'avoit crû, & que Rome n'étoit pas ſi éloignée de le reconnoître pour Souverain : il fit de nouvelles tentatives, elles lui réüſſirent, & tous les Corps de la Ville d'un commun

consentement, comme s'ils se fussent reconnus indignes de la liberté, se livrerent eux-mêmes à un honteux esclavage.

Boëce revint d'Athenes sur ces entrefaites. Rome crut voir revivre le pere dans le fils. Elle ne se trompoit pas, puisqu'il le surpassa même, & qu'aux rares qualitez de son pere, il joignit l'érudition la plus profonde, & la sainteté la plus éminente.

Festus & Simmaque chefs du Senat & les premiers de la Ville, furent frappez de l'éclat de tant de vertus. Ils avoient pris soin de ses affaires depuis la mort de son pere, ils voulurent en faire leur ami : & le choix de ces deux grands hommes fait seul, l'éloge de Boëce. Car ils étoient l'admiration de leur siécle, & on ne pouvoit les voir sans se sentir porté à les imiter. Ennode dans leurs personnes nous a tracé l'image du Magistrat le plus accompli. Festus avoit été Consul & depuis l'an 472. il se trouvoit à la tête du Senat & des plus grandes affaires de la Republique. Pour Simmaque connu dans l'Histoire sous les noms de *Quintus*, *Aurelius*, *Memmius*, *Simmachus*, il avoit été Consul ordinaire & sans Collegue en

Boët. de Cons. Ph. l. 2.

Ennod. Paran. Didas.

485. ſous Odoacre. C'étoit un homme d'un zele ardent pour la gloire de Dieu, d'une charité immenſe pour le prochain. Il répandoit ſes biens ſans meſure ſur les pauvres, il étoit magnifique envers les Pelerins, & les Etrangers; & content du témoignage interieur de ſa conſcience, il ne penſoit qu'à plaire à Dieu ſans ſe chercher en rien luy-même. Mais plus ſon humilité luy a fait negliger la gloire du monde, plus il ſemble que Dieu ait voulu le relever par les Eloges des ſaints Peres.

Caſſ. Chron.

Proc. tit. Hiſt. G.

Boëce à ſon retour d'Athenes fut declaré Patrice. Iſſu des Manlius & des Anices, il pouvoit faire remonter ſa nobleſſe juſqu'à la fondation de Rome. Son pere Flavius Boëce, comme on l'a dit, avoit été Conſul en 487. ſa mere de la maiſon des *a*. Severins étoit auſſi de race Conſulaire.

Ennod. lib. 8. Ep. 1.

Sinnod. Rom. an. 487. Onuphr. in faſt.

Boëce ſon ayeul avoit exercé avec beaucoup de diſtinction la Charge de Préfet du Prétoire ſous Valentinien III. & ayant eu part aux expeditions

Caſſiod. Chron.

a. On croit que le ſurnom de Severinus ajoûté à celuy de Boëe étoit le nom de la famille de ſa mere, parce que les Romains joignoient ſouvent le nom de la mere à ceux du pere.

& aux victoires du General Aëtius, il perit avec luy & la Majesté de l'Empire d'Occident, parut s'ensevelir sous leur ruine. C'auroit donc été faire injure à Boëce que de luy refuser cet honneur; mais on y en ajoûta un autre qui étoit un aveu sincere de son merite & de l'estime qu'on avoit pour luy. Quoy qu'il n'eut pas encore trente ans, il fut reçû au Senat & chargé des affaires les plus importantes.

Cependant l'ambition ne le porta jamais à s'élever aux dignitez. Il prend Dieu à témoin qu'on fit violence à sa modestie en le contraignant d'accepter dans un âge si peu avancé, celles qu'on refusoit souvent aux plus anciens Senateurs qui les briguoient avec empressement. Il n'y eut que la vûë du bien public & la crainte de les laisser à des Citoyens capables d'en abuser, qui purent le déterminer à les accepter, malgré tous les dangers qu'il y prévoyoit.

Boët. lib. 1. de Cons.

Boët. lib. 2. de Cons.

L'interest qu'avoit le Senat aussi-bien que la famille des Boëces, de conserver un sang si noble & si cher à la Republique, fit qu'il s'unit avec elle, pour l'engager par de communes instances à penser à un établissement, il

préfera l'alliance de Feſtus à toutes celles qui luy furent propoſées.

Feſtus avoit une fille nommée Elpis qui joignoit à la beauté du corps tous les agrémens de l'eſprit. Rome la regardoit comme une ſçavante, elle aimoit la poëſie, & on luy attribuë les Hymnes que l'Egliſe chante encore le jour de la Fête de ſaint Pierre & ſaint Paul. La pieté donnoit un nouvel éclat à ſon merite, elle étoit même comme hereditaire dans ſa famille, car la ſœur d'Elpis fut mere de ſaint Placide, un des premiers diſciples du grand ſaint Benoiſt. Boëce épouſa donc Elpis en premieres noces, mais les ſuites de ce mariage tant ſouhaité ne furent pas heureuſes. Peu d'années après elle mourut à Pavie ſans laiſſer de poſterité.

Boët. lib. 2. de Conſol.

Elle fut generalement regretée. Les plus fameux Poëtes de l'Italie honorerent ſa memoire & Boëce tout Philoſophe qu'il étoit eut beſoin d'un tems conſiderable pour ſe conſoler. L'hiſtoire ne marque point les affaires qui l'avoient appellé à Pavie, mais l'Epitaphe qui fut gravée ſur le tombeau d'Elpis, & qui s'eſt conſervé juſqu'à nôtre tems, nous apprend qu'elle étoit originaire

originaire de Sicile, & que l'amour qu'elle avoit eu pour son époux l'avoit separée de sa patrie pour le suivre dans ce lieu.

L. Giraldus nous a donné les trois premiers vers de cette Epitaphe. M. Pithouë dans ses Poëmes anciens nous en a donné quatre, sans avoir suivi l'ordre dans lequel ils ont été composez, mais on l'a trouvé tout entiere dans de tres-anciens manuscrits des œuvres de Boëce, & on n'a pas crû ces vers indignes de luy être attribuez. S'ils ne sont pas de luy, ils sont du moins de son tems. Les voicy.

Elpes dicta fui siculæ regionis alumna.
Quam procul à patriâ conjugis egit amor.
Quo sine mœsta dies, nox anxia, flebilis hora,
Nec solum caro, sed spiritus unus erat.
Lux mea non clausa est, tali remanente marito,
Majorique animæ parte superstes ero.

Porticibus ſacris, jam nunc peregrina quieſco,

Judicis æterni teſtificata Thronum.

Neu qua manus buſtum violet, niſi fortè jugalis

Hæc iterum cupiat jungere membra ſuis;

Ut Thalami, tumulique comes, nec morte revellar

Et ſocios vitæ nectat uterque cinis.

Les mêmes raiſons d'état, les mêmes intereſts de famille qui l'avoient engagé dans cette premiere alliance, l'engagerent dans une ſeconde. Le Patrice Simmaque ce fameux Senateur Romain dont nous venons de parler, avoit trois filles parfaites imitatrices de ſes vertus.

Greg. Dial. lib. 4. 13.

Galla l'aînée des trois, dont ſaint Gregoire le Grand a fait l'éloge dans le 4e Livre de ſes Dialogues, avoit été mariée jeune, mais ayant perdu ſon époux la premiere année de ſes noces, elle renonça genereuſement au monde & à tous les avantages d'une brillante fortune pour ne plaire qu'à Dieu dans le ſecret d'une ſolitude, qu'elle s'étoit fai-

te auprès de la Basilique du Vatican. La lecture des Livres saints, la priere soûtenuë du jeûne n'y étoient interrompuës que par l'exercice de la charité la plus heroïque.

Une vie si abstraite & si pénitente produisit en son corps un effet tout extraordinaire. Outre la pasleur & la maigreur, compagnes fidelles de la penitence chrétienne, son sang encore tout boüillant dans cette grande jeunesse, s'échauffa de telle maniere que ses jouës & son menton devinrent en tres-peu de tems tout couverts de barbe; elle fût méconnoissable: peut-être que Dieu le permit ainsi pour l'affermir dans la resolution qu'elle avoit prise de faire avec le monde un éternel divorce.

Baron. ad an. 504. Greg. lib. 4. Dial. c. 13. Bail ad 5. Octob.

Saint Fulgence, dont nous aurons occasion de parler dans la suite avoit pour elle une estime toute particuliere & de l'exil où il avoit été relegué par les Vandales qui s'étoient emparez de l'Affrique: il luy écrivit plusieurs fois pour la consoler, & l'instruire des devoirs d'une veuve Chrétienne. Galla fournit genereusement sa carriere, & après quelques années d'une vie si pénitente fût se réünir à JESUS-CHRIST.

L'Eglise honore sa memoire d'un culte publique le 5. d'Octobre.

La seconde s'appelloit Proba, dès sa jeunesse elle s'étoit consacrée à Dieu & avoit embrassé le célibat. Le même saint Fulgence qui étoit uni d'une amitié étroite avec toute la famille de Simmaque luy adressa deux excellens Traitez que nous avons encore, le premier intitulé *de la Virginité & de l'Humilité*, le second *de la Priere*, l'Eglise l'honore avec sa sœur en qualité de Sainte.

Rusticienne la plus jeune des trois restoit encore dans le monde, on la destinoit pour épouse à Boëce, mais elle avoit de la peine à se résoudre au mariage, parce qu'elle luy attribuoit l'accident qui étoit arrivé à sa sœur Galla, & craignoit d'y tomber comme elle. On luy fit connoître que son temperamment étant different de celuy de sa sœur, elle ne devoit point craindre une pareille disgrace, de sorte qu'elle se rendit enfin aux instances de son pere, & ceda aux attraits & aux avantages qu'elle trouvoit dans l'alliance de Boëce.

Elle fut aussi sainte qu'elle fût heureuse. C'étoit à qui des deux serviroit

Dieu avec plus de fidelité & de ferveur, à qui seroit plus liberal envers les pauvres, & à qui donneroit de plus grands exemples de vertu. Dieu la benit, & leur donna plusieurs enfans qui soutinrent avec honneur la dignité de leur famille. Rusticienne devint l'admiration de Rome, & sa vertu se rendit respectable à Theodoric, à Totilla, & aux autres Tyrans qui opprimerent successivement l'Italie.

Rien n'auroit manqué au bonheur de Boëce s'il avoit été moins sensible aux malheurs de la Republique ; l'état où elle s'étoit reduite avoit fait dans son cœur, une playe d'autant plus difficile à guerir, qu'il étoit obligé de la dissimuler, parce que le mal étoit sans remede. Le moment fatal où Rome devoit tomber dans l'esclavage étoit venu. Theodoric assuré d'un puissant parti avoit pris jour pour y entrer comme en triomphe. Contant pour peu la conqueste de Ravennes & du reste de l'Italie tandis que Rome ne luy étoit pas assujettie, il partit de Ravennes sur la fin de l'année 500 : & pour ne rien risquer dans une entreprise de cette importance, il se fit preceder par une partie de ses troupes, elles se saisirent

Procop. de bel. Got. ut suprà.

Gass. Chron.



de toutes les avenuës, & peu de jours après il parut luy-même suivi de sa noblesse, & des principaux de sa nation, escorté d'une nombreuse cavalerie fort leste & bien montée.

Les Romains n'étoient plus en état de s'opposer à tant de forces, & s'ils en avoient eu le pouvoir, les esprits étoient divisez. La plus part rebutez du gouvernement foible & languissant des Empereurs de Constantinople, le souhaitoient; la sagesse & la moderation qu'il avoit fait paroître depuis qu'il avoit été proclamé Roy d'Italie leurs faisoient esperer un regne plus heureux. On prit donc le parti de le recevoir avec toutes les marques d'honneur. La jeunesse eut ordre de se mettre sous les armes comme pour un jour de triomphe. Le Senat fut fort loin à sa rencontre. Boëce comme le plus éloquent des Senateurs porta la parolle, & ce fut avec tant de dignité qu'il plût également à Theodoric, aux Gots & aux Romains.

Procop. ibid.

Bail. vit. B.

Le Prince fut conduit au Capitole au bruit des fanfares & des trompettes, & au milieu des acclamations du peuple; ce fut-là encore que Boëce prononça en sa presence cet excellent

panegyrique qui le fit admirer des deux nations. Il parla avec tant de sagesse & de ménagement que sans déplaire au Prince, il sçût maintenir la dignité du Senat, & que donnant à Theodoric les justes loüanges qu'il meritoit, sans dégenerer dans une basse flaterie, il eût l'adresse de relever la liberté de sa patrie & l'ancienne majesté de Rome, lors même qu'elle n'en avoit plus que l'ombre & l'apparence.

Au sortir du Capitole, Theodoric entra dans le Senat. Là avec beaucoup d'adresse il donna à chaque Senateur les loüanges qui pouvoient luy convenir, il applaudit au zele que tout le corps en general avoit pour la justice, l'assura de sa protection, promit avec serment de conserver à Rome tous ses anciens privileges, & de la gouverner en bon Prince ou plutôt en pere de la patrie; en même tems il fit au peuple de grandes largesses, il assigna à la ville des revenus considerables pour l'entretien des murs & des édifices publiques, & comme il apprit que la disette y étoit extrême, il fit achetter de tous côtez une si grande qnantité de bleds qu'elle se vit incontinent dans l'abondance. *Cass. Chron.*

Quelque pompeux que fût ce triomphe il manquoit quelque chose à sa gloire. C'étoit une ancienne coutume chez les Romains de faire au peuple & à toute l'armée un magnifique festin lors qu'on en décernoit les honneurs aux Conquerans & aux Empereurs. C'est ce qu'ils appelloient *Triumphale convivium*. Soit que Theodoric n'eut pas été informé de cet usage, soit qu'en entrant dans Rome il eût affecté par un esprit de moderation de ne pas prendre le titre de conquerant, il n'avoit donné aucun ordre pour traiter le peuple ni ses troupes. Boëce s'en apperçût & suivant le penchant de son cœur genereux, sans faire attention que la dépense surpassoit les forces d'un particulier, quelque riche qu'il pût être, il fit à l'instant dresser par tout des tables, où la sumptuosité & l'abondance jointe à la délicatesse des mets surprit agreablement. Rome admira la prévoyance & la magnificence de son Magistrat, mais les gens de bien admirerent encore plus sa modestie. Pour en laisser toute la gloire au Senat, comme s'il n'y avoit eu aucune part, il engagea les Consuls ordinaires d'en faire les honneurs se contentant de les sui-

Mart. Rot. in vit. B.

vre

vre par tout où sa presence étoit necessaire.

Theodoric s'aperçût que c'étoit à Boëce qu'on en étoit redevable, & comme il avoit beaucoup de pénétration d'esprit, il connut tout d'un coup la vaste étenduë de son genie. Dans ce moment il prit la resolution de le gagner : peu de tems après il luy donna place dans son conseil & le fit maître *a.* du Palais & des Offices. Ces

a. Theodoric devenu Roy d'Italie ne changea presque rien dans la police exterieure de l'Etat. Il conserva les mémes dignitez & les mémes titres qu'il trouva établis par les Empereurs. Boëce exerça la Charge de Maître des Offices pendant plusieurs années, mais il est certain qu'il cessa de l'exercer quelques années avant sa mort, car il est qualifié dans de tres-anciens manuscrits & dans plusieurs adresses *Exmagist. Off.* c'est-à-dire ancien Maître des Offices. Il cessa peut-être dès qu'il fut nommé Consul, parce que le Maître des Offices étant le Juge de tous les Officiers du Roy & des gens du Palais & de la suite de la Cour, il ne pouvoit pas s'en éloigner. Il avoit encore l'inspection sur les Intendans préposez à la fabrique des armes, & recevoit les plaintes qui venoient de toutes les Provinces, & en rendoit compte au Roy. L'obligation dans laquelle Boëce se trouva par sa Charge de rendre justice à ceux



deux Charges étoient des plus considerables à la Cour, celles qui donnoient le plus de credit & d'autorité dans l'Etat, & le plus d'accez auprès du Prince. C'est ainsi que Boëce trouva son élevation dans le plus grand abaissement de sa patrie.

Dieu dont la sagesse infinie dispose de tous les évenemens pour sa gloire & pour le bien de ses élûs, se servit avantageusement de l'entrée triomphante de Theodoric dans Rome, pour en conduire deux, par deux differens chemins, à la plus éminente sainteté : Boëce, en le mettant dans les premieres Charges de l'Etat pour le rendre l'appui de la verité & de la Religion : Fulgence, pour en faire une des plus brillantes lumieres de son Eglise, en luy inspirant un genereux mépris du monde

Baron. ad an. 500.

Vit. Fulg.

Gordien son ayeul, l'un des premiers Senateurs de Carthage, & des plus anciennes maisons de l'Affrique, avoit été chassé de sa patrie par les Vandales, après avoir été dépoüillé de ses biens. Mais Fulgence devenu superieur à la

qui se trouvoient opprimez, luy attira l'inimitié de plusieurs personnes puissantes, comme on le verra dans la suite

mauvaiſe fortune de ſes peres, ſe flatoit de la rétablir bien-tôt dans ſa premiere ſplendeur. A l'âge de vingt-deux ans il ſe voyoit déja Intendant de la Province Bizacene, & Receveur general des Domaines de Gombaud, ſucceſſeur d'Huneric Roy des Vandales. Au milieu de ſes emplois il ne perdit pas les ſentimens de pieté que Marie-Anne ſa mere avoit eu ſoin de graver dans ſon cœur dès ſa plus tendre jeuneſſe. La ſeverité dont il ne pouvoit s'empêcher d'uſer quelques fois pour exiger les tributs, ne s'accordoit pas toûjours avec la bonté & la douceur de ſon naturel, & la difficulté qu'il trouvoit d'allier les maximes de l'Evangile avec celles du monde, l'humilité de JESUS-CHRIST, avec la grandeur du ſiecle, tout cela avoit commencé de luy donner de l'inquietude, & quelque dégoût de ſa profeſſion. Ses affaires particulieres le conduiſirent à Rome dans le tems que Theodoric y faiſoit ſon entrée. Il le vit dans tout l'éclat de la Majeſté Royale : ſpectateur des honneurs preſque divins qu'on luy rendoit, & indigné de la moleſſe & du luxe des Romains, de la baſſeſſe avec laquelle

ils rampoient en presence d'un homme, il ne pût s'empêcher d'en gemir dans le fond de son cœur, & venant à comparer Rome avec elle-même, ce qu'elle étoit alors, avec ce qu'elle avoit été autrefois, il jetta de profonds soupirs, & se dit ce qu'un sage Romain dans une occasion presque semblable, s'étoit dit long-tems auparavant à luy-même.

Luca. Liv. 1.

Ce n'est plus cette Rome & si sainte & si pure
Ses plus chastes desirs outragent la nature ;
Et cette âpre vertu si chere à nos yeux
Si féconde en heros, est un monstre à ses yeux.

Telles furent les pensées de Fulgence dans ce moment, si ce ne furent pas ses propres parolles. Enfin venant à considerer l'instabilité des choses humaines, le peu d'éloignement qu'il y a de la plus sublime vertu à l'excez du vice, qu'en moins d'un siécle cette ville infortunée qui comptoit dans son enceinte presqu'autant de Saints & de Martyrs qu'elle avoit d'habitans, étoit devenuë le séjour des adorateurs de la fortune : il prit la resolution de renoncer au monde pour se donner tout entier à Dieu. Il se

hâta de visiter les tombeaux des Apôtres & des Martyrs, & incontinent après s'en retourna en Afrique, où il exécuta le dessein qu'il avoit formé.

Cependant Boëce avançoit tous les jours de plus en plus dans les bonnes graces de Theodoric. Sa sagesse dans le Conseil, sa penetration dans les affaires, sa droiture qui ne luy permettoit pas de dissimuler le mal; beaucoup moins de flatter les passions du Prince; son desintereßement qui le portoit toûjours au bien public sans aucun retour sur luy-même, furent les chaînes qui luy attacherent Theodoric d'une maniere si étroite.

Comme l'éducation de ce Prince avoit été tres-heureuse, quoique Goth, & Arien, il ne laissoit pas d'avoir de l'amour pour la gloire. Il avoit même un jugement assez bon & assez solide pour estimer la vertu par tout où il la trouvoit. Il fut épris de celle de Boëce, & s'apperçût bien-tôt de la difference qu'il y avoit entre les Romains & les Goths. Peu accoutumé de trouver dans ses Ministres la fidelité, l'adresse, l'habileté qu'il trouvoit dans Boëce, il s'applaudissoit à luy-même de son choix, & goutoit avec

plaisir les fruits des travaux de ce sage Ministre,& la douceur de ses entretiens.

Tout occupé qu'étoit Boëce des affaires publiques, il ne laissoit pas encore de trouver du tems pour l'étude. Il sçavoit si bien le ménager que sans negliger les devoirs de sa charge dont l'étenduë étoit infinie, sans s'absenter du Conseil qui se tenoit tous les jours & où le Prince assistoit; parce qu'il n'avoit point de momens inutils, il en avoit encore pour le Cabinet autant qu'en auroit eu un homme privé & séparé de toutes les affaires du monde. On auroit dit qu'il auroit trouvé le secret de se reproduire luy-même, pour être en même tems tout à luy, tout à son Prince, tout à l'Etat, tout au public; tout à Dieu dans les exercices de la pieté, tout au prochain dans ceux de la charité.

Sidon. Apol. vit. Theod. Agric.

Il ne pouvoit le faire sans prendre beaucoup sur son repos, sans retrancher tous les divertissemens. Aussi avoit-il coûtume de dire que la vie presente n'en étoit pas le tems, & qu'un Philosophe Chrêtien n'en doit point avoir d'autre que celuy de s'acquitter fidellement de tous ses devoirs, & de s'entretenir dans ses momens de

Boët. de Consol. Phil.

repos avec la divine sagesse, en l'écoutant, ou en l'interrogeant. C'étoit dans son Cabinet ou dans sa Bibliotheque *a.* qu'il goutoit ces doux plaisirs de l'esprit. La sagesse y avoit établi son trosne, comme il dit luy-même, d'où elle l'instruisoit des secrets les plus cachez de la nature, & de tout ce qu'un mortel est capable de connoître de la divinité. Là elle luy apprenoit à regler ses mœurs, & à compasser tout le cours de sa vie sur le modele de ces esprits celestes qui ont l'avantage de puiser la verité dans sa source. *Boët. lib. 1. Cons. Prof. 4.*

Jamais on ne le vit au Cirque, jamais au Theâtre, jamais aux bains,

a. La Biblioteque de Boëce étoit magnifiquement ornée selon le goût de ce tems-là. Les lambris étoient de compartimens d'ivoire, de glaces ou de verres épais representans diverses figures, les uns grossissant, les autres diminuant les objets. Les murailles étoient revêtuës de marbre, de porphire, & d'autres pierres précieuses, entre lesquelles celles venuës d'Egypte, qui étoit une espece de marbre noir aussi luisant que le verre, se faisoit particulierement distinguer. Les anciens appelloient ces pierres *Obsidiana*, du nom d'*Obsidius* qui les avoit apportées le premier à Rome. *Seneque. lib. 1. Nat. Plin. l. Horat. Carm. lib. 2.*

ni à aucune de ces assemblées de plaisir si frequentez dans Rome : il trouvoit même, avec une adresse admirable, sans passer pour homme de mauvaise humeur, le secret d'éviter les repas que les Grands se donnoient de tems en tems, où il étoit invité. S'il étoit somptueux & magnifique quand la necessité le demandoit, sa table dans son domestique étoit des plus frugales, tout ce qui peut amollir le courage, ou émousser la pointe de l'esprit en étoit banni : ainsi toûjours en état de passer de la table, à la contemplation des ouvrages de la nature, & aux entretiens les plus serieux, il reprenoit sans peine, le fil ordinaire des affaires. L'aurore ne le trouva jamais au lit, quoiqu'il se retirât toûjours fort tard, & qu'il eût passé la plus grande partie de sa nuit à l'étude, aux affaires, ou à contempler le cours des astres, le nombre & la grandeur des étoilles. Il y appercevoit des écoulemens admirables de la beauté de Dieu, qui ravissoient son esprit.

Boët. Cons. Phy. lib. Pros. 2.

Déja il avoit donné au public plusieurs volumes, dont le moindre étoit capable d'occuper la vie entiere d'un homme, par rapport à la difficulté & à

l'abſtraction des matieres qu'il y traite. Je ne compte point parmi ces volumes les traductions qu'il fit, comme nous l'avons déja remarqué, étant encore à Athenes : ces travaux immenſes ne furent pour ainſi dire, qu'une ébauche de ce qu'il devoit faire un jour, & les amuſemens de ſa jeuneſſe. Je ne mets en ligne de compte que les Traitez qui ſont ſortis de ſon propre fond, & qu'on peut regarder comme les productions ſinceres de ſon admirable génie. Tel eſt ſon Traité de Géometrie en deux Livres, celuy de la Muſique en cinq Livres, celuy de l'Arithmetique en deux, celuy de l'Unité en un ſeul Livre. Il les avoit mis au jour peu de tems aprés ſon retour à Rome, & s'étoit acquis par-là, la reputation d'un des plus beaux eſprits & des plus profonds du ſiecle ; mais ayant fait réflexion qu'un Philoſophe Chrêtien ne doit ſe ſervir des ſciences humaines, & des connoiſſances naturelles que comme d'un degré pour s'élever à celle de Dieu, il ſe donna tout entier à l'étude des veritez éternelles, & parut bien-tôt auſſi profond Théologien qu'il paſſoit déja pour ſubtil Philoſophe. Il ne s'y porta pas ſeule-

Glarean Præf. ad op Boët.

ment par la vûë de s'exercer ou de s'édifier luy-même dans l'étude de ces adorables & profondes veritez, qui sont le principal objet de nôtre foy, mais encore par le besoin qu'en avoit l'Eglise dans ce tems-là.

Bolland. ad. 27. Maii. num 12.

Elle s'étoit garantie du venin de l'Arianisme, elle avoit sçû découvrir toutes les ruses de ces ennemis de la divinité de JESUS-CHRIST; malgré le credit des partisans de l'erreur, étoient en grand nombre & tres-puissans à la Cour, les fidels étoient en seureté du côté de la doctrine, qui avoit été suffisamment établie par les Concils : elle n'avoit rien à craindre que de la lâche & molle complaisance de ses enfans, qui auroient pû se laisser vaincre par les flatteries des puissances Ariennes.

Le Pape Celestin premier, qui s'étoit opposé avec toute la vigueur Apostolique à l'heresie de Nestorius, l'en avoit aussi préservée ; mais comme il n'arrive que trop souvent de tomber dans l'extremité contraire, lorsqu'on attaque un sentiment avec chaleur, beaucoup de fidels dans l'Orient couroient risque de donner dans l'erreur d'Eutiches. En voicy l'occasion.

Après que Nestorius Patriarche de Constantinople eut été condamné à Ephese, & que la fermeté de saint Cyrille eut triomphé de la malice & des ruses des heretiques, la multitude des fideles ne pensoit plus qu'à se soumettre aux décisions du Concile, on n'eut plus de peine à reconnoître en JESUS-CHRIST deux natures subsistantes dans une seule personne; on enseignoit dans l'Eglise que la divinité & l'humanité étoient effectivement distinguées en JESUS-CHRIST, mais craignant qu'on n'abusât de cette distinction pour diviser JESUS-CHRIST même, & de ses deux natures en faire deux personnes, comme avoit fait Nestorius, on cherchoit des termes propres & non équivoques, pour exprimer l'union des natures, sans crainte de tomber dans la division de la personne.

On eût de la peine d'en trouver, & on en prit d'abord quelques-uns qui firent croire qu'on donnoit dans l'union & dans la confusion des deux natures en JESUS-CHRIST. Telle étoit cette expression dont saint Cyrille d'Alexandrie & la pluspart des Evêques d'Egypte se servoient. Une nature in- *Cyril. in. 12. Capitul.*

carnée en JESUS-CHRIST ; car en disant une nature, comme l'a fort bien remarqué saint Isidore de Damietre, il semble qu'on exclut qu'il y en ait deux, & qu'on n'en reconnoisse qu'une.

Isid. Ep. ad Cyril.

En effet Eutiches qui vint quelque tems après, ayant fait attention aux expressions dont se servoient les Catholiques sur cette matiere, & voyant d'ailleurs que tout leur but avoit été de condamner les sentimens de Nestorius, qui avoit fait deux personnes des deux natures de JESUS-CHRIST, se persuada que la nature divine & la nature humaine étoient si bien confuses en luy, que des deux natures il ne s'en étoit fait qu'une, & qu'au moment de l'incarnation du Verbe, la nature humaine s'etoit tellement mêlée avec la divine, qu'elle en étoit comme absorbée, à peu près comme une goute de vin qui seroit tombée dans l'Ocean.

On avoit beau luy dire, JESUS-CHRIST n'est donc pas Dieu & Homme tout ensemble ? Il est l'un & l'autre, répondoit-il : mais comment peut-il être Dieu & Homme, s'il n'est pas composé de la nature de l'homme

& de celle de Dieu ? Il eſt de deux natures, diſoit-il, mais il ne ſubſiſte pas en deux natures, à peu près comme deux parties de cire qu'on feroit fondre & qu'on reduiroit à une ſeule, elles ne pourroient plus ſe diſtinguer, & quoique composées de deux parties, elles ne ſubſiſteroient plus que dans une ſeule. Le raiſonnement d'Eutiches ne ſe portoit pas plus loin, & c'eſt tout ce qu'on pût tirer, aprés bien des diſputes, de ce vieillard impudent & opiniâtre, comme l'appelle ſaint Leon, car il avoit déja plus de ſoixante-dix ans, & étoit fort attaché à ſes ſentimens.

S. Leo. Ep. 25. ad Jul. de Coſ.

On ſçait les troubles que ſon hereſie cauſa dans l'Orient, combien d'Evêques & de Moines prirent ſon parti, ſous pretexte de défendre l'honneur de ſaint Athanaſe & de ſaint Cyrille : car ils leur attribuoient fauſſement cette opinion erronée, quoiqu'elle fût préciſement celle des Apollinariſtes, dont ces deux ſaints Docteurs étoient fort éloignez.

Pluſieurs Conciles ſe tinrent ſur ce ſujet. Theodoſe le jeune, Prince d'ailleurs religieux & zelé pour la gloire de Dieu, penchoit luy-même

du côté d'Eutiches avec toute ſa Cour. Ce méchant Moine avoit ſçû luy en impoſer par un grand exterieur de pieté. Soutenu d'un ſi puiſſant parti, il trouva le moyen de faire approuver ſa doctrine par une aſſemblée d'Evêques, connuë communément ſous le nom de brigandage d'Epheſe : & ce ne fût que ſous l'empire de Marcien, ſucceſſeur de Theodoſe que le Concile de Calcedoine, composé de plus de ſix cens Evêques, & le plus nombreux qui fût jamais, fit enfin triompher la verité, en prononçant anathême contre tous ceux qui diroient que JESUS-CHRIST après l'incarnation n'étoit pas composé de deux natures réellement diſtinctes & ſubſiſtantes dans une ſeule perſonne.

S. Leo Ep. 77. ad Episc. Gal.

Mais lorſqu'on eut envoyé à Rome les Actes du Concile, & qu'on eût trouvé cette propoſition d'Eutiches, JESUS-CHRIST eſt de deux natures, mais il ne ſubſiſte pas en deux natures, expreſſement condamnée, il ſe forma de grandes difficultez, & les eſprits en Occident s'échaufferent preſqu'autant ſur cette expreſſion qu'ils avoient fait en Orient ſur le fond de l'affaire. Les uns aſſuroient

que la proposition étoit veritable, les autres disoient qu'elle étoit fausse, la pluspart pretendoient que c'étoient des termes synonimes, & qu'il n'y avoit aucune difference entre ces deux propositions, *être composé de deux natures, & subsister en deux natures.*

Ces disputes duroient encore plusieurs années après, & lorsque Boëce étoit à la Cour de Theodoric, la même question s'agitoit avec beaucoup de chaleur, elle étoit la matiere ordinaire des entretiens des compagnies, tout le monde y prenoit part, parce que chacun y croyoit sa foy interessée.

Quelques Evêques d'Orient écrivirent alors au Pape Simmaque pour l'informer des desordres que les Eutichiens faisoient dans leurs Dioceses. Ces heretiques, disoient-ils, pretendent couvrir leurs erreurs, & éluder par de nouveaux artifices les décisions du Concile de Calcedoine : en avoüant que JESUS-CHRIST est de deux natures, ils nient qu'il subsiste en deux natures. Ils prioient le Pape de leur suggerer ce qu'ils devoient leur répondre. Simmaque

assembla *a.* les Evêques qui étoient alors à Rome, les principaux de son Clergé & ce qu'il y avoit de personnes dans le Senat & parmi le peuple, qui faisoient profession de pieté & d'érudition, pour leur communiquer la Lettre des Evêques d'Orient, & sçavoir leurs sentimens.

Boëce & Simmaque son beau pere,

a. On tenoit souvent dans Rome de ces Conferences publiques, & toutes les fois qu'il s'élevoit quelque nouvelle difficulté dans l'Eglise, ou qu'on vouloit rendre publiques de nouveaux ouvrages sur les matieres de Religion, on les y proposoit, c'est ainsi que ceux d'Arator furent presentez au Pape Vigil dans le Presbytere, devant la confession de saint Pierre, en presence de plusieurs Evêques & du Clergé. On en lut une partie, & comme on alloit remettre l'Ecrit dans les Archives, tous les gens de Lettres se leverent & supplierent sa Sainteté de leur en faire donner la lecture toute entiere. L'Eglise de saint Pierre-aux-Liens fût indiquée pour l'assemblée; ce qu'il y avoit de gens distinguez dans Rome s'y trouva, & Arator luy-même, lut ou déclama, en leur presence ses deux Livres, en sept Seances, tenuës en differens jours, parce qu'il fut obligé de rêpeter plusieurs fois quelques endroits qui avoient plû davantage à l'assemblée, qui l'en pria.

Jac. Sirmond. in not. ad Ennod.

toûjours

toûjours zelez pour la foy Catholique, ſe trouverent à la conference, mais ils étoient ſi éloignez l'un de l'autre qu'ils ne pouvoient ſe parler ni même ſe communiquer leurs penſées par ſignes ni par geſtes. La Lettre luë, il ſe leva tout d'un coup un bruit confus dans l'aſſemblée. Ce n'eſt pas une queſtion, la difference eſt ſenſible, ſe diſoit-on l'un à l'autre, & par là, comme remarque Boëce, ces gens faiſoient bien connoître leur ignorance, & qu'ils n'avoient pas ſeulement compris dequoy il s'agiſſoit. Boëce en gemit dans le fond de ſon cœur, & ne croyant pas devoir ſe commettre dans ce tumulte, il prit le parti de garder le ſilence & d'examiner avec ſoin la propoſition des Eutichiens.

Boët. tract. de duab. nat.

Jean Archidiacre de Rome, qui ſucceda au Pape Hormiſdas ſous le nom de Jean I. n'étoit pas éloigné de Boëce à la conference. Comme il étoit de ſes amis, Boëce l'arrêta en ſortant, & le pria de le venir voir le lendemain pour l'examiner avec luy. Jean promit de s'y rendre, mais des affaires imprévûës ne le luy ayant pas permis, Boëce après l'avoir attendu long-tems, & ayant luy-même des affaires impor-

tantes qui devoient l'occuper tout entier le lendemain, il crut devoir écrire à l'Archidiacre ses sentimens.

Après avoir fait de mures reflexions sur les deux propositions, il trouva effectivement que la seconde détruisoit la premiere, & étoit le principe de toutes les erreurs d'Eutiches, & que le Concile de Calcedoine avoit eu raison de la condamner. Il apperçut les horribles consequences qu'on en pouvoit tirer, & qu'elle n'alloit pas moins qu'à renverser toute l'économie de nôtre sainte Religion, & à sapper par ses fondemens celle du mystere de l'Incarnation du Verbe & de la redemption du genre humain.

Alors l'aveuglement de ses Concitoyens luy fit compassion, le desir de leur salut & son zele pour l'affermissement de la foy, luy inspirerent le dessein de composer le petit Traité des deux natures & d'une personne en J. C. contre Eutiches & Nestorius, que nous avons encore parmi ses ouvrages; il l'adressa à ce même Jean Archidiacre de Rome.

Après avoir réfuté tres-doctement les erreurs de Nestorius, il y fait voir comment les deux natures sont unies

en une seule personne, & le fait d'une maniere si sublime & si précise, qu'on ne sçait lequel des deux on doit plus admirer, ou la solidité de ses raisonnemens, ou la pénétration de son esprit. C'est-là qu'il se sert admirablement de la Philosophie d'Aristote pour expliquer les termes de substance, de personne, d'hypostase, de nature, & de subsistance. Je croi qu'il est le premier qui ait traité ces matieres avec toute la précision de l'Ecole, & comme elle se pourroit encore traiter à present. Il nous montre par là, de quelle utilité nous, peut être cette Philosophie pour bien expliquer les mysteres de nôtre sainte Religion. On l'a si bien reconnu depuis, qu'on ne distingueroit presque pas à present son ouvrage d'avec les leçons de Theologie qui se donnent dans les Ecoles. On en trouvera l'analise avec celle de ses autres Traitez à la fin de cet ouvrage, parce qu'on n'auroit pû la donner icy sans perdre la suite de l'histoire.

Gilbert *a.* de Lapoirée Evêque de

a. M. Dupin se reposant trop sur les Memoires peu fideles qu'on luy a fournis; a crû que ces Livres de Gilbert de Lapoirée n'avoient pas encore été im- *1. Tome de son 12. siecle. p. 414.*

Poitiers, si fameux par les grandes contestations qu'il eut avec saint Bernard, nous a donné un ample Commentaire sur ce petit Traité de Boëce, mais la glose est encore plus obscure que le texte.

Dans ce même ouvrage des deux natures en J. C. Boëce nous a laissé une grande idée de sa vertu, & des humbles sentimens qu'il avoit de luy-
» même. Il craint, dit-il, que Jean à
» qui il l'adresse, n'y trouve rien qui me-
» rite son approbation, il le prie de le corriger sans aucun ménagement, s'il voit qu'il s'éloigne tant soit peu de la doctrine constante de l'Eglise Catholique, & il le conclud par une reflexion digne de la solidité de son jugement, & qui ne peut être suggerée que par une tres profonde humilité. La voicy.

» Je ne peux comprendre, dit-il,
» d'où peut venir cet attachement des-
» ordonné qu'on remarque dans quel-
» ques Auteurs pour les productions de

primez, & qu'il n'y avoit que la Lettre touchant l'Eucharistie, que Dom Luc d'Achery nous a donnée, cependant ils se trouvent parmi les œuvres de Boëce imprimez à Basle en 1570.

leur esprit, puisque tout ce qui est « bon & bien dit, ne vient pas de nous, « mais de Dieu qui est la plenitude de « tout bien, & la source d'où il découle « sur nous. Pourquoy donc faire paroî- « tre un si violent amour pour une chose « qui ne nous appartient pas, & que nous « ne pouvons nous approprier sans un « larcin sacrilege. «

Des dispositions si saintes étoient capables d'attirer sur luy & sur tout ce qu'il écrivoit, un puissant secours du Ciel pour conduire sa plume & la préserver de l'erreur. Effectivement on n'en trouve point dans ses ouvrages, & semblables à ceux du grand Hilaire on pourroit en proposer la lecture sans craindre d'y être surpris. On s'est soulevé contre les Commentaires que Gilbert en a fait : on a prétendu qu'ils étoient remplis de blasphêmes, que c'en étoit un de dire que l'essence divine n'est pas Dieu, que les proprietez des personnes divines ne sont pas les personnes mêmes, que la nature divine ne s'est pas incarnée &c. mais on a toûjours respecté le texte de Boëce, & il est demeuré jusqu'à present hors d'atteinte depuis près de douze cens ans. Cet Ecrit fut suivi de tant de

benedictions, qu'un grand nombre d'Eutichiens l'ayant lû, renoncerent à l'heresie, & que plusieurs Docteurs Catholiques embarassez de cette proposition captieuse, J. C. est composé de deux natures, mais il ne subsiste pas en deux natures, furent affermis dans la foy, où ils étoient chancelans, & eurent dequoy fermer la bouche à ces hommes imprudens qui vouloient faire revivre les erreurs proscrites par l'Eglise.

Les affaires de l'Etat interrompirent ces travaux de Boëce, si utiles à la Religion. Theodoric le chargea d'une commission qui demandoit tous ses soins & toute son application; voicy quelle en fût l'occasion. Les Officiers & les Soldats de sa garde, d'un air hardi & mutin, vinrent pendant qu'il étoit à Ravennes luy presenter une requeste remplie de plaintes ameres & conçûë dans des termes peu respectueux. Ils luy faisoient entendre qu'ils alloient l'abandonner, s'il differoit de leur donner satisfaction.

Le sujet de leur plainte étoit assez légitime, ils prétendoient que la monnoye dont on les payoit étoit alterée & d'un moindre poids qu'elle avoit

coutume d'être : la perte en étoit considerable, & alloit au moins chaque année au tiers de leurs appointemens.

Theodoric s'imagina d'abord que c'étoit un pretexte pour faire augmenter leur paye. Irrité de leur insolence, il avoit pris la résolution de les punir. Cependant avant que d'en venir au châtiment, il voulut être informé de la verité de la chose. Il trouva effectivement que les monnoyes, & particulierement les sols d'or n'étoient pas de poids; c'est pourquoy dissimulant l'injure, il leur promit de remedier au plutôt à l'abus.

Ne trouvant personne plus capable de le faire que Boëce, il luy écrivit à Rome où il l'avoit laissé. La lettre est des plus flatteuses. Après avoir fait l'éloge de ses vertus & de sa capacité, il le charge de réformer toutes les monnoyes qui avoient cours dans l'Empire, de donner à chacune le poids & la valeur qu'elles avoient anciennement, & sur tout de faire en sorte que le sol d'or valût six mille deniers comme autrefois. *Apud. Cass. lib. 1. Ep. 10.*

On ne comprend pas aisément ce que pouvoient être ces deniers dont

parle icy Theodoric ; car au rapport de Budé le denier de plus bas prix chez les Romains, valoit trois ſols & demi environ de nôtre monnoye, & il n'y a pas apparence que le ſol d'or chez eux, ait jamais valu mil cinquante livres françoiſes que produiroient ces ſix mille pieces de trois ſols ſix deniers. D'ailleurs le Code de Juſtinien, preſque contemporain de Theodoric, remarque que la livre d'or contenoit douze ſols d'or, par conſequent le ſol d'or ne peſoit gueres plus de quatre-vingt-dix grains : mais ſi on prend ces deniers ſur le pied de leur preſente valeur chez nous, les ſix mille qui faiſoient le ſol d'or, vaudroient environ vingt-cinq livres de nôtre monnoye.

Theodoric le prie encore par cette lettre, d'étendre ſes ſoins juſqu'à la reforme des poids & des meſures, & de les regler de telle maniere que la livre fût toûjours compoſée de douze onces. Il pretend que ce n'eſt pas le caprice ni le hazard qui l'ont ainſi déterminé, & qu'il y a du myſtere dans ce nombre, que les anciens Legiſlateurs l'ont ainſi reglé, pour laiſſer au peuple un ſouvenir continuel des ſix

differents

differents âges du monde & de sa durée qu'ils ont borné à six mille ans. Le monde, dit-il, est désigné par l'é- « clat du métail & par la rondeur de la « monnoye, les six mille ans de sa du- « rée, par les six mille deniers dont le « sol d'or est composé, & les douze mois « de l'année le sont par les douze onces « de la livre.

Enfin Theodoric finit sa lettre en marquant à Boëce qu'il prend un singulier plaisir à s'entretenir ainsi avec luy, parce qu'il sçait qu'il parle à une personne qui n'ignore rien de toutes ces choses & qui est parfaitement instruite dans toutes les sciences divines & humaines.

Le fameux Cassiodore étoit alors Secretaire de Theodoric, c'est ce qui nous peut faire croire que la lettre est de luy toute entiere, & que Theodoric n'a fait que la signer. Elle est trop spirituelle, & le stile en est trop brillant pour être la production de Theodoric. Outre le stile de Cassiodore qui s'y fait reconnoître, on y trouve tous les jeux de son esprit.

Boëce s'acquitta de sa commission avec tout le soin & toute l'habileté qu'on pouvoit en attendre. La réforme

de la monnoye, des poids & des mesures fut faite en tres-peu de tems, portée & suivie jusqu'aux extremitez de l'Empire. L'ordre dans le commerce fût ainsi rétabli, & les troupes de Theodoric appaisées. La sagesse de Boëce dans le gouvernement & son habileté dans toutes sortes d'arts & de sciences ne contribuerent pas peu à étendre la réputation de Theodoric & à faire rechercher son amitié par les Princes ses voisins. Clovis informé de la magnificence de sa cour & de sa table, le pria de lui envoyer un musicien qui sçût parfaitement chanter & toucher les instruments. Theodoric s'adressa à Boëce comme à l'homme le plus profond dans la musique qu'il y eût dans ses Etats & le chargea d'en faire le choix. Par la lettre qu'il lui écrivit, il paroît que Clovis n'étoit pas encore Chrétien, car Theodoric fait esperer à Boëce qu'il aura l'avantage d'adoucir les cœurs feroces des François Gentils, & de les dompter comme Orphée avoit fait autrefois les animaux & les monstres par l'harmonie de ses instruments & par la douceur de sa voix. Il l'assure encore qu'il luy fera autant de remercimens du soin qu'il aura

pris de bien executer ses ordres, qu'il en recevra luy même de la part de Clovis.

Apud Cassiod. var. lib. 2. Ep. 40.

Boëce trouva un Musicien tel qu'il le souhaitoit & assez tôt pour le faire partir avec les deux Ambassadeurs que Theodoric envoyoit à Clovis, le féliciter de la grande victoire qu'il venoit de remporter sur les Allemans à Zulpik, que les anciens appelloient Tolbiak. On ne pouvoit pas la relever avec des termes plus pompeux que ceux dont se servit Theodoric; mais en le priant d'épargner les restes de cette nation fugitive qui étoit venuë chercher un azile dans ses Etats: Tout habile qu'il étoit, il ne laissa pas de faire appercevoir qu'il redoutoit déja luy-même la puissance & la valeur de Clovis & celle de ses troupes. Nos Historiens jusqu'à present ont paru faire peu d'attention aux lettres *a.* de Theodoric à Clovis, cependant il y a

a. L'inscription des lettres de Theodoric à Clovis, est telle; à Luduin Roy des François. De ce nom Luduin qui étoit celuy de la famille de Clovis, les Latins ont fait dans la suite *Ludovicus*, *Clodoveus*, & *Clodovaus* selon la differente diction des nations & des siécles. Jornandes le nomme aussi Lodoin. *Lib. de reb. get.* 88.

Ibid. Ep. 41.

peu de monumens plus certains dans l'Histoire, ni qui ſoient plus glorieux à la France. Theodoric finit ſa premiere lettre, en ſouhaittant que le Muſicien qu'il luy envoye & qu'il aſſure être tres-habile, ſoit aſſez heureux pour charmer la puiſſance de Clovis par les doux accords de ſa voix & de ſes inſtruments.

Preſque en même temps Boëce fut chargé d'une troiſiéme commiſſion de la part de Theodoric, dont il ne s'acquitta pas avec moins de ſuccez. Gondebaud Roy de Bourgogne luy avoit envoyé des Ambaſſadeurs, peut-être luy demander une de ſes filles en mariage pour Sigiſmond ſon fils. On ne trouve pas le ſujet de cet Ambaſſade aſſez marqué dans l'Hiſtoire, mais il eſt conſtant que Sigiſmond vers ce tems-là épouſa Oſtrogothe une des filles naturelles de Theodoric, & la belle-ſœur d'Alaric.

Jornandes de reb. get. 58.

Les Bourguignons alors peuples groſſiers étant à Rome y avoient vû des Cadrans ſolaires & des Hidrauliques, qu'ils admirerent parce qu'ils n'en connoiſſoient pas la ſtructure. Ils prierent Theodoric d'en envoyer à Gondebaud, comme la choſe qui pou-

voit luy être la plus agréable. Pour les satisfaire Theodoric fit chercher dans ses Etats les personnes les plus capables de réüssir dans ces sortes d'ouvrages. Il en écrivit encore à Boëce comme au plus habile Mathematicien qu'il y eût en Italie. Sa lettre, ainsi que les précedentes, est du stile de Cassiodore, & remplie de tout ce qui est capable de flatter un bel esprit & de toucher un bon cœur. Pour le persuader de l'importance de la commission dont il le chargeoit, il luy represente d'abord qu'il est du devoir d'un Prince de ne jamais negliger de rendre à ses voisins tous les bons offices qui dépendent de luy & qu'ils en attendent, parce que le plaisir qu'il leur fait, quoiqu'en chose de peu d'importance, a souvent plus de pouvoir sur leur esprit que toute la force des armes. En second lieu, que les moindres actions des Souverains sont toûjours tres-grandes, sans en excepter même leurs divertissemens, parce qu'elles ont toutes un rapport immediat au gouvernement de l'Etat. Enfin après une longue énumeration des talents de Boëce, il releve particulierement son habileté dans

Sit ergo pro republiqua & cum ludere videmur. Theod. apud. Cass. l. 2. Ep. 45.

les Mathematiques ; & afin de l'engager d'entreprendre plus volontiers les ouvrages que les Ambaſſadeurs de Gondebaud luy avoient demandé, il y intereſſe ſa gloire & ſa propre réputation.

» Vôtre nom, dit-il, deviendra cé-
» lébre dans toute la Bourgogne, vous
» aurez l'honneur d'avoir introduit chez
» cette fameuſe nation les beaux Arts,
» & la gloire en rejaillira juſques ſur
» Rome; car ce n'en ſera pas une petite
» pour elle d'avoir par vôtre moyen
» contribué à rendre polis des peuples
» ſi renommez. N'épargnez donc ni
» ſoin ni dépenſe, mes tréſors vous ſont
» ouverts.

Boëce ſe fit un plaiſir de contribuer à la ſatisfaction de Theodoric & de Gondebaud. Il fit venir de tous côtez les Maîtres les plus habiles, & travailla luy-même aux Hidrauliques & aux Cadrans ſolaires avec tant de ſuccez, qu'ils furent l'admiration des Romains & des Bourguignons. Il en fit pour tous les differens aſpects du Soleil. Pour les Hidrauliques, elles marquoient exactement le cours du Soleil de la Lune & de tous les aſtres, ſans rouës, ſans poids, & ſans reſſorts,

par la vertu d'une certaine quantité d'eau enfermée dans un vaſe d'étain en forme de boule qui tournoit inceſſamment, entraînée par ſa propre peſanteur.

On les regarda en Bourgogne comme des prodiges. Les Bourguignons ne pouvoient comprendre comment ces machines marquoient ſi exactement toutes les heures du jour & de la nuit ſans être déplacées, ou ſans qu'on avançât le ſtile. Ils firent longtems la garde auprès pour s'aſſurer que perſonne n'y touchoit, & reconnoiſſant enfin la verité du fait, ils crurent que quelque divinité les animoit interieurement, & leur donnoit tous les mouvemens ſi juſtes, & ſi meſurez qui s'y faiſoient remarquer.

Mais s'il n'y eût pas quelque choſe de divin dans le mouvement de ces machines inconnuës alors aux Bourguignons, il y en eût certainement dans les circonſtances, & dans les ſuites qu'eurent les preſents de Theodoric. Comme Dieu répand ordinairement une benediction particuliere ſur tout ce que les Saints entreprennent pour ſa gloire, les travaux de Boëce dans cette occaſion n'en furent pas

privez. De-là les Bourguignons prirent occasion de se familiariser peu à peu avec les Romains. Ces curiositez les ayant attirez en Italie, ils firent connoissance avec Boëce, qui toûjours animé d'un zele ardent pour étendre la Foy de J. C. s'en servit avantageusement pour insinuer la verité dans leur cœur.

Plus le Royaume de Bourgogne avoit d'étenduë, plus Boëce sentoit d'ardeur pour le délivrer des ténébres du paganisme & de l'heresie. Non seulement ce Royaume comprenoit alors le Duché & le Comté de Bourgogne, mais encore le Lyonnois, le Dauphiné, la Savoye, & plusieurs autres Provinces adjacentes. Deux sortes de peuples l'habitoient. Les naturels du Païs nommez Gaulois Romains, depuis qu'ils avoient été assûjettis par Jules Cesar, & les Bourguignons peuples feroces & barbares, sortis de la Germanie dans la décadence de l'Empire, qui s'étoient jettez sur ces grandes Provinces, & y avoient établi leur domination. Ils y avoient la puissance souveraine, & Gondebaut étoit déja le sixiéme des Rois qui leur avoient commandé.

Parmi d'excellentes qualitez qui brilloient dans ce Prince, on y remarquoit un mêlange inconcevable de vices qui obſcurciſſoient toutes ſes vertus. Les Gaulois Romains étoient déja la pluſpart Chrêtiens, les autres Payens. Gondebaut & ſes Bourguignons étoient non ſeulement Ariens opiniâtres, mais encore Photiniens, dont les erreurs étoient plus oppoſées au dogme Catholique que celles des purs Ariens. Les Catholiques Gaulois eurent beaucoup à ſouffrir ſous ſon gouvernement, pluſieurs cédérent aux tourments; plus grand nombre aimerent mieux perdre la vie que de ſe ſouïller par une Communion ſacrilegue avec le Prince & ſes Evêques. Comme ils n'avoient rien plus à cœur que d'agrandir leur autorité, en étendant leur hereſie; en toute occaſion ils aigriſſoient l'eſprit de Gondebaut contre les Catholiques. *Bail. vit. S. Sigiſm. ad 1. May.*

Chilperic ſon propre frere & la Princeſſe ſon épouſe furent des premiers à l'éprouver: il fit mourir celuy-là par l'épée, & fit jetter l'autre dans la riviere une pierre au col. Deux des enfans de Chilperic furent enveloppez dans ce maſſacre; pour les deux filles

qui restoient on se contenta de les envoyer en éxil. L'aînée nommée Saëdeluba ayant quitté ses habits séculiers se consacra à Dieu ; la plus jeune appellée Clotilde fut reservée comme un present du Ciel pour être l'épouse de Clovis & le premier instrument de sa conversion.

Greg. Tur. Hist. l. 2.

La crainte que Gondebaut eut que ses enfans ne fussent un jour privez de sa succession, si Chilperic le survivoit, autant que la haine de la Religion Catholique dont ils faisoient profession, luy fit commettre ces attentats.

Boëce étant donc obligé d'avoir beaucoup de relation dans le Royaume de Bourgogne, eut occasion de lier amitié avec ses Evêques Catholiques. Il en avoit déja une tres-étroite avec saint Avit Evêque de Vienne son proche parent, qui descendoit comme luy de l'Empereur Avitus. Il excita souvent leur zele par ses lettres, & les pressa de travailler serieusement à la conversion de leur Prince. Il n'y en eut point qui prît la chose plus à cœur que le saint Evêque de Vienne.

Fleury. hist tom. 7. p. 3. & suiv.

Lyon étoit alors la Capitale de ce

Royaume & le ſejour ordinaire de ſes Rois. Saint Avit s'y étant un jour trouvé avec pluſieurs autres Evêques de la Province pour y ſolemniſer la Fête de ſaint Juſt ; les preſſa de venir au Palais avec luy ſalüer Gondebaut, & luy demander une conference publique avec les Evêques de ſon parti.

Le but du Saint étoit d'engager en même temps le Roy de s'y trouver, afin de le deſabuſer de l'erreur dans laquelle ſes faux Paſteurs le retenoient. La veneration qu'on avoit pour Avit étoit ſi grande, que tous déférerent à ſon ſentiment, mais ce fut à condition qu'il porteroit la parolle. Cet honneur luy fut déféré, quoiqu'il ne fût ni le plus ancien, ni le premier en dignité. Malgré l'oppoſition des plus puiſſans partiſans de l'héreſie, ils eurent audience du Roy, il les reçût même avec beaucoup d'honneur, & après les premiers complimens il ne manqua pas de les traiter d'idolâtres, & de leur reprocher d'adorer trois Dieux. C'étoit le reproche ordinaire que les Ariens faiſoient aux Catholiques.

Avit jetta alors un profond ſoupir & gémit des tenebres épaiſſes

répanduës sur l'esprit du Roy. Ayant pris de-là occasion de luy expliquer, la foy Catholique, il le fit d'une maniere si claire & si patétique, que le Prince en parut touché: & profitant de cet heureux moment, si vous vou-» liez grand Roy, ajoûta le saint Evê-» que, connoître par vous-même sur » quels fondemens nôtre foy est ap-» puyée, vous seriez bien-tôt desabusé. » Quels avantages n'en reviendroient-ils » pas à vous & à tout vôtre peuple? mais » vos Evêques ennemis de JESUS-» CHRIST attirent la colere de Dieu » sur vous: il n'en seroit pas ainsi si » vous vouliez nous écouter, & leur » commander d'entrer avec nous dans » une conférence publique, ou la verité seroit mise dans tout son jour. Puis se jettant à ses pieds avec tous les autres Evêques Catholiques, il les embrassoit & le conjuroient tous avec larmes de se laisser toucher. Gondebaut ne pût s'empêcher d'en laisser couler quelques-unes, & ayant fait relever les Evêques avec toute l'humanité possible, les assura que dès le lendemain il leur rendroit réponse.

Tom. 4. Concil. p. 1318. & suiv.

A peine se furent-ils retirez qu'il assembla les Evêques de sa Commu-

nion, & leur fit si bien entendre qu'il y alloit de leur honneur, d'accepter le défi que les Catholiques leur presentoient, qu'ils n'oserent le refuser. Le Roy en donna aussi-tôt avis au saint Evêque de Vienne & à celuy de Lyon, & leur fit dire de se rendre le lendemain à son Palais accompagnez d'un petit nombre choisi de leurs Collegues, car le Prince pour éviter le tumulte ne jugea pas à propos que la conference se tînt en public.

Six Evêques furent choisis, & après avoir passé toute la nuit en prieres au tombeau de saint Just, ils se rendirent chez le Roy à l'heure marquée, suivis d'un tres-petit nombre de Catholiques, mais tous gens de distinction. Placide & Lucain, deux des principaux Officiers de la Cour s'y faisoient remarquer. Un pareil nombre d'Evêques & d'Officiers Ariens accompagnoient le Roy. Boniface le plus considerable de leur parti, eut ordre d'ouvrir la dispute : mais saint Avit s'étant levé avec cet air de confiance qu'inspire la verité, n'eut pas plutôt fait connoître par des raisons solides & par l'autorité des Ecritures que les Catholiques n'adoroient pas trois Dieux,

quoiqu'ils adoraſſent également le Pere, le Fils, & le ſaint Eſprit, & qu'ils reconnuſſent que le Fils étoit Dieu comme le Pere, & le ſaint Eſprit Dieu comme le Pere & le Fils : que Boniface accablé de l'autorité & de la majeſté qui éclattoit ſur le viſage de ſaint Avit, n'eut rien à luy oppoſer. Au lieu de réponſes ce ne fût qu'injures & invectives de la part des Ariens. Les Catholiques furent traitez d'enchanteurs, comme s'ils leurs euſſent ôté l'uſage de la parole par des preſtiges. Gondebaut s'apperçut de l'embarras ou ſes Evêques étoient, & pour ſauver leur honneur il ſe leva, & remit la partie au lendemain.

Les Ariens ſi mal menez dans cette conference, n'avoient plus envie de revenir au combat, cependant comme leur retraite faiſoit connoître trop viſiblement au Roy la foibleſſe de leur cauſe, ils firent bonne contenance en ſa préſence, bien réſolus, diſoient-ils, de prouver le lendemain aux Evêques Catholiques qu'ils étoient de veritables idolâtres. Mais pendant qu'ils faiſoient mine de ſe préparer à la diſpute, ils ménageoient Aredius pour l'engager à leur refuſer les portes du

Palais lorſqu'ils s'y preſenteroient le lendemain. Cet Aredius étoit un homme de Cour, favori du Roy, grand politique, & qui ſoutenoit les Ariens dans toutes les occaſions, quoiqu'il ſe dît Catholique. Il ne manqua pas de preſſer les Evêques ortodoxes de s'en retourner, dès qu'il les apperçut dans l'anti-chambre du Roy. Le prétexte dont il ſe ſervit fût que ces ſortes de diſputes ne ſervoient qu'à aigrir les eſprits, au lieu de produire rien d'avantageux pour la Religion. Mais comme il étoit connu pour un faux frere, & qu'il avoit d'ailleurs affaire à des gens d'eſprit, ſes remontrances n'eurent aucun effet : les Evêques tinrent fermes, & répondirent hardiment qu'ils étoient venus par ordre du Roy.

A ce mot le Courtiſan n'oſa plus inſiſter. Ils avancerent, & le Roy les appercevant, ſe leva & vint au devant d'eux. On ne parla d'abord que d'affaires d'Etat. Le Prince ſe plaignit que le Roy des François favoriſoit ouvertement ſes ennemis, qu'il étoit même d'intelligence avec ſon frere pour envahir ſes Etats, que cette conduite luy donnoit mauvaiſe opinion de nôtre foy, que la veritable Reli-

Greg. Tur. Hiſt. lib. 2. c. 32.

gion ne permettoit pas de desirer le bien d'autruy, ni d'être alteré du sang des peuples. C'est ainsi qu'on condamne souvent dans les autres, le mal dont on se sent soy-même le plus coupable.

En effet, qui auroit demandé à Gondebaut à quel titre ses peres Ariens comme luy s'étoient emparez de ces vastes Provinces qui luy obéïssoient, l'auroit peut-être fort embarassé. Mais les Evêques pour ne pas perdre le tems en discours inutils, se contenterent de luy dire que l'Ecriture Sainte nous apprenoit que le renversement des Royaumes étoit souvent la peine duë au mépris de la Religion : que le meilleur moyen d'avoir la paix avec le Roy de France, étoit de convenir avec luy sur la foy, qu'il ne tiendroit jamais à eux que les deux Rois ne vécussent dans une parfaite intelligence, & que s'il avoit pour agréable leur médiation auprès de Clovis, ils la luy offroient de tout leur cœur.

Cet entretien fini, on alla à la conférence, & chacun prit sa place. L'Evêque Arien dont le but étoit d'éviter la principale difficulté, l'ouvrit en proposant plusieurs questions abstraites, afin de fatiguer le Prince, & de

de faire rompre l'assemblée sans rien conclure. Mais saint Avit au lieu d'y répondre, insistant particulierement sur la divinité du Verbe & sur l'unité d'un Dieu, contraignit son adversaire de se restraindre à ce point capital; & ayant montré avec évidence que l'Eglise Catholique, en adorant d'un culte égal les trois Personnes de l'auguste Trinité, n'adoroient pas plusieurs Dieux, mais un seul; il se fit admirer de toute l'assemblée. Il n'y eut que Boniface, qui ne pouvant supporter la honte dont il se trouvoit chargé, éclatta en injures encore plus, que le jour précédent. Il le fit avec tant d'emportement & de violence, que s'étant enroüé à force de crier, il se mit hors d'état de pouvoir parler davantage pour la défense de son parti.

Personne du côté des Ariens n'osant prendre la parole faute de raisons à opposer à celles du grand Avit; le Roy fatigué de l'emportement de son Evêque & de la longueur de la dispute, se leva brusquement, en marquant son indignation contre les chefs de son parti. Mais saint Avit inspiré d'en-haut l'arrêta. Animé du même esprit que le fut autrefois le Prophéte *3. Reg. c.*
Elie, lorsqu'il proposa aux Prêtres de *18.*

Baál, de dresser un bucher & d'y préparer des victimes, pour reconnoître la verité du Dieu qui les consumeroit par le feu du Ciel ; ce n'est pas assez, grand Roy, s'écria-t'il, que j'aye prouvé en vôtre présence la verité de la Foy Catholique, de maniere qu'on n'ait plus rien à luy opposer, je m'offre encore de faire parler les morts en sa faveur. Allons tous ensemble au tombeau de saint Just ; Interrogeons-le sur nôtre Foy & sur celle de vos Evêques, & nous suivrons tous celle que Dieu approuvera par la bouche de son serviteur. Les Evêques Ariens, plus prudents que les Prêtres de Baál n'eurent garde de se rendre à la proposition d'Avit ; ils n'ignoroient pas le crédit qu'il avoit auprès de Dieu, ni qu'il étoit en état d'en obtenir tout ce qui paroissoit de plus impossible aux hommes.

Comme il est rare de trouver des Evêques de bonne foy attachez à une fausse croyance, ils n'oserent jamais faire l'épreuve de la leur, quoique le Roy, mieux disposé qu'eux, semblât y consentir. Ainsi la conference n'eut d'autre succez à l'égard du Prince que de le laisser plus indéterminé qu'il ne

l'étoit auparavant. Mais elle fit ouvrir les yeux à plusieurs personnes qui demanderent d'être réconciliez à l'Eglise Catholique.

Boëce fut informé de tout ce qui s'étoit passé, & gémit de l'aveuglement de Gondebaud, mais il ne crut pas encore devoir abandonner le soin de sa conversion. Non content de la demander à Dieu avec larmes, comme il eut occasion de luy envoyer de nouveaux présens de la part de Theodoric, il écrivit en même tems aux Evêques Catholiques de Bourgogne, & en particulier à saint Avit pour les conjurer d'y travailler tout de nouveau. L'Histoire ne marque pas cependant que saint Avit se donnât depuis aucun mouvement pour sa conversion. Peut-être croyoit-il qu'il s'étoit déja rendu indigne des nouvelles graces du Ciel, par l'abus qu'il avoit fait des précédentes, & qu'il étoit tombé dans le dernier endurcissement, puisqu'après avoir connu si clairement la vérité dans les deux conferences qui s'étoient tenuës en sa présence, il n'avoit pas eu le courage de l'embrasser. Cependant il semble que Dieu vivement sollicité en sa faveur par les larmes de

Boëce, ait voulu encore toucher ce cœur endurci. Car après qu'il eut reçû les présens de Theodoric, il envoya de luy-même chercher le saint Evêque de Vienne, luy donna des marques d'une estime & d'une confiance toût particuliere, & après avoir reconnu & confessé en sa présence la divinité du Fils de Dieu & du saint Esprit, & leur égalité parfaite avec le Pere, il le pria instamment de le réconcilier en secret à l'Eglise Catholique par l'Onction du saint Crême. Ce sont les termes dont se sert Gregoire de Tours. Ils ont donné occasion aux Théologiens de nôtre siécle d'agiter plusieurs questions sur la maniere de réconcilier les héretiques à l'Eglise. Comme nous ne pourions les examiner ici sans une longue digression, qui feroit perdre le fil de l'Histoire, nous les renvoyons à une dissertation qui se trouvera à la fin de l'Ouvrage.

Greg. Tur. Hist. l. 2. c. 34.

Voyez la seconde Partie.

Mais saint Avit ne crut pas devoir se rendre aux instances de Gondebaut. „ Prince, si vous croyez véritablement, „ luy dit-il, suivez le précepte du Sei-„ gneur, qui a dit celuy qui confes-„ sera mon Nom devant les hommes, „ sera avoüé & reconnu de moy

devant mon Pere céleste. Vous êtes « Roy, & vous n'avez pas à crain- « dre d'être persecuté, comme l'ont été « les Apôtres. Vous apprehendez, dites- « vous, la sédition du peuple, mais c'est « au peuple de vous suivre & à vous « de soutenir sa foiblesse par vôtre exem- « ple. On ne se mocque pas de Dieu : « il ne peut pas aimer celuy que la crain- « te de perdre un Royaume terrestre, « empêche de confesser son Nom devant « les hommes. «

Ces paroles furent un coup de foudre pour le Prince, il demeura interdit sans sçavoir que répondre, & n'eut jamais le courage de faire une profession publique de la Foy Catholique. Qui sçait si tant de meurtres commis, pour se conserver une Couronne temporelle, ne l'avoient pas rendu indigne de la grace qui luy étoit offerte, pour s'en ménager un autre dont la durée auroit été éternelle ? Saint Avit avoit bien prévû que celuy qui n'avoit pas fait difficulté de tremper ses mains dans le sang de ses propres freres, ni de faire périr tant d'innocents pour se l'assurer, ne voudroit jamais risquer de la perdre par la moindre démarche qui auroit pû y contribuer. Ainsi, ce

malheureux Prince mourut peu après dans son endurcissement.

Les Vœux de Boëce pour la conversion du Royaume de Bourgogne ne laisserent pas dans la suite d'être exaucez. Si Gondebaut mourut engagé dans l'erreur, son fils Sigismond travailla à élever sur ses ruines, la foy Catholique. Pendant la vie de son pere, qui étoit convaincu de l'impieté de son heresie, il fut réconcilié à l'Eglise par saint Avit, sans que Gondebaut s'y opposât. Il sçut si bien profiter des instructions de ce grand Evêque, que non content d'avoir embrassé la croyance ortodoxe dans toute sa pureté, il se porta encore à la pratique la plus exacte des vertus les plus sublimes de l'Evangile. S'en étant écarté dans une occasion, pour avoir trop déferé au ressentiment d'une seconde femme, on le vit entrer avec courage dans la carriere de la plus laborieuse pénitence: assidu à la priere, exact aux veilles & aux jeûnes, liberal envers les pauvres, magnifique envers Dieu dans la construction de ses Temples & des Monasteres.

Greg. Tur. ibid.

Etant monté sur le Trône de Bourgogne après la mort de son pere, il

ne parut d'autre changement dans sa conduite qu'un renouvellement de zele pour la conversion de ses sujets. Il confia l'instruction de ses enfans au saint Maître qui l'avoit formé dans la vertu, & aprés de longs & penibles travaux, il fût en recevoir la récompense dans le Ciel.

La bonne intelligence entre Theodoric & Clovis ne dura pas long-tems. Alaric qui avoit épousé Theudigote *a*. une des filles naturelles de Theodoric, & la sœur d'Ostrogothe femme de Sigismond fils de Gondebaut, en fut la cause. Ses Etats touchoient ceux de Clovis. Les Officiers des deux Princes eurent quelques démêlez. Clovis se crut choqué, il luy échappa quelques paroles contre Alaric, qui pensa aussi-tôt à prendre les armes pour s'en venger. Theodoric en eut avis. Il en écrivit à Clovis, à Alaric & à Gondebaut. Il exhorta les deux premiers à la paix, & pressa Gondebaut de les y porter, & de convenir d'arbitres pour régler leurs differents, menaçant de déclarer la guerre à celuy qui refuseroit de déferer à ses avis.

Jornandes de reb. get. 88.

a. Quelques Historiens l'apellent Theudieusa.

Une Isle scituée au milieu de la Loire proche Amboise, frontiere des Etats de Clovis & de ceux d'Alaric, fut choisie pour le lieu de la Conférence. Les Princes s'y trouverent, & leurs differents y furent terminez ; mais Alaric ne demeura pas long-tems sans donner de nouveaux sujets de plainte à Clovis. La Religion luy en fournit aussi de fort specieux, car Clovis devenu Chrétien Catholique, depuis la fameuse victoire qu'il avoit remportée sur les Allemands par une protection du Ciel toût particuliere, ne souffroit qu'avec peine les Ariens si proches de ses Etats. D'ailleurs les anciens Gaulois sujets d'Alaric, presque tous Catholiques, & peu contens de sa domination, penchoient du côté de Clovis, & le souhaitoient pour Roy. Enfin ayant été miraculeusement gueri par saint Severin d'Agaune d'une tres-longue & tres-dangereuse maladie, il crut en devoir marquer sa reconnoissance à Dieu par quelque entreprise d'éclat. N'ayant plus à craindre du côté de Theodoric, il declara la guerre à Alaric, & prit la résolution de chasser les Ariens de cette belle partie de la France

Act. Benedict. tom. I. p. 56 Boll. 11. Fev p. 547. Greg. Tur. lib. 2. Hist Frāc. Hincmar. vit. S. Rem.

France qu'ils occupoient. Plein de confiance en celuy qui luy inſpiroit un ſi genereux deſſein, il s'avança vers le Poitou & entra dans les plainnes de Voüillé à la tête d'une puiſſante armée. Alaric l'y attendoit & en avoit une formidable. Giſſelic ſon fils naturel en commandoit une partie. On en vint aux mains, le combat fut douteux, il ſe fit de part & d'autre des actions d'une bravoure extraordinaire. Peu s'en fallut que Clovis n'y périt, mais enfin ayant tué Alaric de ſa main, ce ne fut plus qu'une déroute dans l'Armée Arienne. Le carnage fut ſi grand, que Giſſelic eût peine de ramaſſer une poignée de gens pour favoriſer ſa retraite.

Amalaric fils legitime d'Alaric n'étoit encore qu'un enfant, c'eſt pourquoy les troupes reconnurent Giſſelic pour Roy. Il ſe mit en poſſeſſion du Païs qui luy reſtoit dans les Gaules, & y régna juſqu'à ce que Theodoric qui ne l'aimoit pas, le luy enleva avec la vie. Pour Amalaric quelques troupes demeurées fidelles, le conduiſirent en Eſpagne, dont une partie conſidérable luy obéïſſoit, pendant que Clovis, qui ſçavoit mieux

que personne ménager les avantages d'une victoire, conqueroit toute l'Aquitaine. Il s'avança jusqu'à Toulouse où Alaric avoit tenu sa Cour; s'en rendit maître & des trésors du vaincu.

Theodoric ne fut pas long-tems sans apprendre la défaite de son gendre. Les Grands qui étoient restez fidéles à Amalaric n'oublierent rien pour tâcher de l'engager dans la querelle de leur Maître: le sang parloit en sa faveur, Theodoric y étoit tout disposé, cependant il crut devoir proposer l'affaire dans son Conseil avant que de l'entreprendre. Tous ses Généraux connoissoient la passion du Prince pour la Guerre, & qu'elle ne cédoit en rien à celle qu'il avoit pour la fortune de son petit-fils. Ils furent d'avis de luy envoyer un prompt secours, & de déclarer la Guerre à Clovis. Boëce seul se trouva d'avis contraire. La difficulté de faire passer des troupes dans les Gaules, la valeur de celles de Clovis, à qui tout réüssissoit, l'interest de la Religion que Dieu protégeoit si visiblement, luy faisoient appréhender un mauvais succez. Il ne pût dissimuler ses sentimens à Theodoric, & s'hazarda même de luy pré-

dire que l'évenement de cette Guerre seroit malheureux & terniroit la gloire de ses premieres Conquestes. « Seigneur, si vous aimez la Guerre, luy « dit-il, tournez vos armes contre cette « multitude de barbares, qui vous me- « nacent de tous côtez, n'est-il pas plus « à propos d'assurer vos anciennes Con- « questes que de penser à en faire de « nouvelles ?

Il ne fut pas écouté, les troupes Romaines qui étoient dans les Gaules eurent ordre de se joindre à celles d'Amalaric & à Gisselic son frere. Il en vint d'autres d'Italie, & en peu de tems il s'y trouva une Armée de quatre-vingt mille hommes. Ibba Capitaine des plus experimentez en eut le commandement. D'abord il remporta de grands avantages sur celles de Clovis ; il reconquît même tout ce qu'elles avoient pris en Provence & en Languedoc, à l'exception de Toulouse, d'Uzez & de quelques autres Places : & il fit lever le siége d'Arles & de Carcassonne, que les François & les Bourguignons tenoient assiégez.

Jornandes. 88. Mez.

Fleury tom. 7. p. 151.

Pro. de bello. Got. l. 1. Jornandes. ibid.

Quoy qu'en dise Procope, il n'y a aucune apparence que Theodoric se

soit trouvé en personne à cette expedition. Ibba en eut toute la conduite & tout l'honneur, & par la suite de l'Histoire, il paroît que Theodoric étoit demeuré en Italie, où il en attendoit l'évenement. Comme Thierry, nommé aussi Theodoric fils de Clovis commandoit l'Armée que son pere avoit envoyée dans l'Albigeois & dans le Quercy, cet Historien aura confondu le Roy d'Italie avec le fils du Roy des François.

La nouvelle de ces heureux succez ne fût pas plûtôt apportée à Ravennes que Theodoric ne pouvant contenir la joye qu'il en avoit, la fit sentir à Boëce par une raillerie piquante. *Où sont Boëce vos prédictions*, luy dit-il, *mes troupes sont par tout victorieuses. Arles vient de faire une vigoureuse résistance, ses habitans m'ont payé d'avance le prétieux* a. *tribut de leur fidélité. Pour récompense, je leur accorde pendant quatre ans une exemption de toutes sortes d'impots. Je m'en réjoüis, Seigneur*, (répondit Boëce avec beaucoup de modestie,) *mais la Guerre n'est pas*

Baron. ad an. 508.

a. *Pratiosum vectigal jam nobis dederunt sua fidei, &c. Apud Cass. l. 3. Ep. 32.*

encore finie : soit qu'il fût inspiré d'enhaut, soit que par sa pénétration il connût bien qu'elle seroit fatale à Theodoric. L'évenement confirma sa prédiction, & le Prince ne fût pas long-tems sans se repentir de n'avoir pas suivi le conseil de son fidele Ministre. Ses troupes, quoique rafraîchies, souvent par une multitude de Gots & de Gépides, furent toûjours battuës depuis, par celles de Clovis : & les François demeurerent paisibles possesseurs des Provinces dont ils avoient chassé Alaric. Theodoric fut contraint de retirer son Armée, & de se contenter de la petite portion que tenoit Gisselic dans les Gaules. Après luy avoir ôté la vie, il la réünit à son Royaume d'Italie avec ce qu'Amalaric son petit-fils possedoit en Espagne, en attendant qu'il fût en âge de les gouverner par luy-même.

Pendant cette expedition, qui occupoit beaucoup Theodoric, Boëce s'exerçoit dans d'autres combats plus utiles à l'Eglise. Les héréfies d'Arius, de Nestorius, & d'Eutiches ayant rafiné les esprits, on avoit poussé le raisonnement jusqu'à son dernier période. Comme le dogme Catholique

étoit tres-élevé, on avoit besoin de toute la subtilité de la Logique, & des abstractions de la Métaphisique, pour y comprendre quelque chose. On s'exerçoit tous les jours à chercher de nouveaux termes, & de nouvelles manieres de s'exprimer, pour rapprocher nôtre foy des idées ordinaires & de la portée commune des hommes; mais à force de raisonner & de subtiliser les matieres, on en vint jusqu'à soutenir cette proposition, que dans la sainte Trinité le Pere, le Fils, & le saint Esprit, pouvoient être affirmez substantiellement de la Divinité. C'est-à-dire, que la Divinité étoit substantiellement le Pere, qu'elle étoit le Fils, qu'elle étoit le saint Esprit. Boëce ne pût la goûter, il en pénétra aussi-tôt la fausseté & la malignité, & prit la résolution de la combattre.

Ce fût ainsi que dans la suite des tems, au rapport du Docteur Angelique, on avança, en traitant du Mystere de l'Incarnation, ces autres propositions : La nature divine est la nature humaine. La divinité a soufferte. La divinité est l'humanité : qu'il faut toutes rejetter comme fausses & dan-

gereuses ; parce que, dit ce saint Docteur, les natures demeurantes distinctes en JESUS-CHRIST, leurs proprietez peuvent bien convenir, & s'attribuer à la personne qui est une, mais non pas indifféremment à ses deux natures. *S. Thom. 3. p. Quæst. 16. à 5.*

C'est sur ce principe que saint Jean Damascene remarque fort bien que pour parler exactement de la Divinité, il ne faut pas en affirmer ni luy attribuer ce qui est propre à l'humanité. Ainsi il faut bien se donner de garde, dit-il, d'assûrer que la Divinité est passible, que la nature du Verbe a soufferte, que la chair est increée. Ces expressions & semblables sont contraires à la pureté de la Foy. *Damasc. l. 3. de fide. Ortho. cap. 11.*

C'est sur ces mêmes fondements, que Boëce établit les principes qu'il pose pour prouver qu'aucune des Personnes divines ne peut être affirmée substantiellement de la Divinité. Il le fit par le petit Traité adressé à ce même Jean Archidiacre de Rome sous ce titre ; *Si le Pere, le Fils, & le saint Esprit, peuvent être affirmez substantiellement de la Divinité.* Ce n'est proprement qu'une lettre assez

courte, mais qui contient de grandes difficultez. On en trouvera l'Analise & les éclaircissements dans la derniere Partie de cet Ouvrage. Il le finit en priant l'Archidiacre de luy faire sçavoir son sentiment sur cette question.
» Quoi-qu'il me semble, luy dit-il,
» n'avoir rien avancé qui ne soit de
» foy, ou qui ne suive necessairement
» des principes de la Foy ; cependant
» je m'en rapporte à vôtre jugement.
» Instruisez-moy donc, apprenez-moy
» ce que je dois croire pour être bon
» Catholique, & tâchez, si cela se
» peut, de soutenir le dogme par le
» raisonnement, afin que la foy & la
» raison se prétants un mutuel secours,
» la vérité s'affermisse davange.

Rien ne marque mieux la haute estime que Boëce avoit de la vertu & de la capacité de l'Archidiacre Jean, puisqu'il s'abandonne entierement à son jugement & le rend l'arbitre de sa foy ; ni en même tems la profonde humilité de ce grand homme, & qu'il n'écrivoit ni ne disputoit jamais pour avoir l'honneur de vaincre ses adversaires, mais uniquement pour éclaircir les matieres, & faire triompher la vérité.

Gilbert a fait encore de longs Commentaires sur cette Lettre, mais à son ordinaire, c'est-à-dire, avec des obscuritez & des abstractions qui désolent le Lecteur, & l'obligent à lire plusieurs fois la même chose sans la comprendre. On ne sçait point ce que Jean répondit à Boëce, mais cet Archidiacre s'étant trouvé embarrassé à peu près dans ce tems-là sur une question qu'un certain Philosophe Manichéen luy avoit proposée, il s'adressa à Boëce, & le pria de luy en donner la solution.

Le Manichéen demandoit comment il se pouvoit faire que tout être fût bon; & que la bonté qui n'est point un être substantiel pût convenir aux substances en vertu de leur être. Le but du Manichéen étoit de tirer de la réponse de l'Archidiacre quelque preuve pour établir son erreur, touchant les deux premiers principes qu'il admettoit, l'un du bien, l'autre du mal. Boëce s'en apperçut, & pour confondre l'orgueil du Manichéen en luy répondant, il le fit d'une maniere si subtile & si élevée, qu'il n'y a, comme il le dit luy-même, que les Sçavants entierement consacrez à l'étude

de la ſageſſe, qui peuvent l'entendre. Il en uſe ainſi, pour ne pas expoſer à la raillerie des prophanes & des ignorants, les précieux tréſors de la ſageſſe, & pour ne pas aveugler tout-à-fait des yeux malades par le brillant d'une lumiere toût divine.

Effectivement rien n'eſt plus ſubtil ni plus abſtrait que ſa réponſe. On ſe trouve arrêté à l'ouverture du Livre. Le titre d'Hebdomades qu'il luy donne eſt inconnu aux Grammairiens les plus habiles, car il ne le prend pas dans le ſens que Tite-Live prend ſes Décades, pour un Ouvrage partagé par ſemaines, ou pour un Recüeil fait dans le cours de pluſieurs ſemaines, mais pour les conceptions les plus élevées de l'eſprit. C'eſt l'idée que Boëce attache à ce mot Grec Ε'βδομάδες, bien differentes des autres conceptions plus ſimples que les anciens Grecs appelloient Ε'νθυμήματα. Il établit d'abord neuf regles generales qu'il prétend être autant d'axiômes reçûs des Philoſophes. La premiere, que ce qui eſt, eſt différent *de l'être*. C'eſt-à-dire, que l'eſſence n'eſt pas l'exiſtence.

La ſeconde, *qu'il y a bien de la*

difference entre être quelque chose, & être quelque chose dans ce qui est. C'est-à-dire, entre la substance & l'accident.

La troisiéme, *que ce qui est, peut participer, mais non pas l'être.* C'est-à-dire, qu'il faut exister pour participer à quelque chose, & que l'essence d'elle-même est incapable de rien recevoir.

La quatriéme, *que ce qui est, peut avoir autre chose que l'être, mais l'être n'a rien que soy.* C'est-à-dire, que l'essence d'elle-même est si simple qu'elle ne souffre point de composition, mais ce qui existe peut être composé au moins d'essence & d'existênce.

Les cinq autres regles roulent sur celles-cy, & en sont comme des consequences necessaires. Ces principes ainsi établis, il vient à l'examen de la proposition, & pour mettre la difficulté dans tout son jour, voicy comme il fait raisonner le Manichéen. Si tout ce qui a l'être est bon, il ne peut être bon que de deux manieres, ou par essence, ou par participation, puisqu'on ne peut imaginer que ces deux sortes de bontez. Or ce qui n'est bon

que par participation, n'eſt pas bon en ſoy, parce qu'il reçoit cette bonté d'un autre : de même qu'une choſe qui n'eſt blanche que par participation, n'eſt pas blanche en elle-même, car ſi elle l'étoit, elle n'auroit pas beſoin de recevoir la blancheur d'un autre. Donc ſi tout ce qui a l'être eſt bon, il faut qu'il ſoit bon d'une bonté ſubſtantielle, c'eſt-à-dire, que ſon eſſence ou ſa ſubſtance ſoient cette bonté qu'on luy attribuë, en ſorte qu'il n'y ait aucune diſtinction entre ſon être & cette bonté : mais ſi cela eſt ainſi, toutes les Créatures ſeront des Dieux, ce qui ne ſe peut dire ſans blaſphême, puiſqu'il n'y a que Dieu dont on puiſſe aſſurer que l'eſſence eſt la bonté ; par conſequent il n'eſt pas vray de dire que tout ce qui a l'être ſoit bon.

Pour répondre à cette difficulté, & faire connoître d'où viennent l'origine & le principe de cette bonté inſéparable des êtres creés, à qui les Philoſophes donnent le nom de bonté tranſcendante, il ſépare le ſouverain bien, des autres biens, le premier être, des ſeconds, Dieu de la créature : & quoique la choſe ne ſoit

pas possible quant à la réalité, dautant qu'il n'y a point d'être créé qui n'ait relation au Créateur, & qui ne le suppose, en étant une émanation; ils peuvent neanmoins se distinguer par l'entendement, & l'esprit peut considerer l'un sans l'autre, de même qu'il peut considerer un triangle par rapport à sa seule forme triangulaire, faisant abstraction de sa matiere, quoique le triangle n'en puisse pas être séparé réellement.

Venant donc à considerer les créatures à part comme si elles n'étoient point des émanations ni des écoulements du premier être, on pourra en affirmer qu'elles sont bonnes, qu'elles sont blanches, qu'elles sont rondes, qu'elles sont pesantes, & alors mon esprit sera necessairement obligé de convenir, que cette bonté, cette blancheur, cette rondeur, cette pesanteur, ne sont pas leur essence, mais quelque chose qui en est distingué, & qui leur est survenu comme accident. Sans cela ces qualitez seroient toutes les mêmes; puisqu'elles seroient l'essence des choses mêmes, la pesanteur seroit la couleur, la couleur en seroit la bonté, & la bonté en seroit la ron-

deur. De-là il faut conclure necessairement que la bonté des créatures n'est point leur essence, & qu'elles ne sont bonnes que parce que leur être est un écoulement & une participation de l'être increé, qui est la bonté même. Or comme une chose qui participe à la blancheur, ne peut pas y participer sans devenir blanche, de même les créatures qui participent à la bonté de Dieu en vertu de leur être, ne peuvent y parriciper sans devenir bonnes.

De cette verité ainsi établie, il en tire deux consequences; la premiere, que cette bonté qui se trouve dans tous les êtres créés, n'est point une bonté accidentelle, parce qu'elle ne survient pas à l'être créé, mais elle est, pour ainsi dire, imbibée dans son essence, dont elle ne peut être séparée, puisque c'est son essence même, en tant qu'elle est une participation de la bonté premiere.

La seconde, que cette bonté quoy qu'essentielle à la créature, puisqu'il est essentiel à la bonté créé, d'émaner de la bonté increée; est cependant bien differente de cette bonté infinie, qui fait la nature de Dieu: non seulement parce

que cette bonté premiere n'eſt point une participation d'une autre bonté, non ſeulement parce que cette bonté divine eſt immenſe & ſans aucunes bornes; qualitez qui ne conviennent point à la bonté des créatures, non plus que d'éxiſter par elles-mêmes: mais encore parce que quelque ſuppoſition qu'on faſſe, quelque diſtinction ou abſtraction que l'eſprit humain puiſſe faire en Dieu, & dans ſes attributs, il ne peut ni faire ni concevoir que la nature de Dieu ne ſoit pas la bonté même: au lieu que l'eſſence des êtres d'ici-bas, n'eſt bonne que dans la ſuppoſition, qu'elle ſort de cette premiere bonté, & ſi par impoſſible elle tiroit ſon origine d'ailleurs ou de quelqu'autre attribut de Dieu, cette eſſence créée ne ſeroit plus eſſentiellement bonne. C'eſt ainſi que Boëce renverſa tout le raiſonnement de ce Manichéen.

Ces travaux de l'eſprit faiſoient, pour ainſi dire, les récréations de ce grand homme. C'eſt par-là qu'il ſe délaſſoit de ſes occupations infinies, ſous le poids deſquelles pluſieurs Miniſtres auroient pû ſuccomber. Outre la police des Villes, l'Intendance ge-

nerale des Arts & des Bâtimens ; l'inſpection ſur tous les Officiers de Juſtice, qui étoient attachez à ſa charge, Theodoric ſe repoſoit encore ſur luy du ſoin de maintenir le bon ordre dans les troupes, de procurer l'abondance dans les Provinces, d'aſſurer le repos des peuples, de pourvoir à la ſureté du Commerce & à celle des Frontieres, d'entretenir la bonne intelligence avec ſes voiſins, & d'affermir la paix avec eux.

Mais dans combien d'autres ſoins ſon zele pour la Religion ne l'engageoit-il pas ? Il pouvoit dire comme ſaint Paul, qu'il ſe rendoit foible avec les foibles, que les ſcandales qu'il voyoit parmi les Chrêtiens rempliſſoient ſon cœur d'amertume & de triſteſſe, que le ſoin de toutes les Egliſes luy attiroit une foule d'affaires épineuſes qui l'aſſiegeoient de toutes parts.

Il avoit une continuelle attention, que les Catholiques ne ſe laiſſaſſent pervertir par la frequentation des Ariens, que la pureté des Vierges Chrêtiennes ne ſouffrît de l'incontinence de ces barbares. Les Evêques des Provinces éloignées réclamoient ſon

ſon authorité dans les occaſions où leurs Egliſes ſe trouvoient opprimées, il étoit obligé de ſe roidir continuellement contre ce torrent d'injuſtices, qui entraînoit tout le monde. Chacun avoit recours à luy dans ſes calamitez, & il auroit crû qu'on luy auroit fait injure, ſi on ſe fût adreſſé à d'autres qu'à luy. Il fit connoître dans Rome tout ce que peut un ſeul homme de bien, lorſqu'il veut s'employer pour bannir le vice de ſa patrie, & y faire fleurir la vertu.

Deux choſes particulierement deshonoroient cette grande Ville: l'une & l'autre s'y étoit introduite avec les nations barbares qui s'étoient ſaiſies du gouvernement. Grand nombre de Manichéens étant venus s'y établir, ſéduiſoient tous les jours pluſieurs fideles par leurs adreſſes, particulierement ceux du menu peuple, devenus admirateurs de leurs rêveries.

Il ne s'y trouvoit pas moins de Magiciens qui avoient déja ſçû engager dans leurs ſuperſtitions pluſieurs perſonnes de qualité, & des Senateurs même. Boëce gémiſſoit depuis longtems dans le fond de ſon cœur de ces deſordres, & cherchoit les moyens

d'en arrêter le cours. Son zele l'emporta enfin sur toutes les considerations qui l'avoient retenu jusqu'à lors. Il fut trouver le Pape. (C'étoit encore Simmaque) & luy representa d'une maniere si pathétique, le triste état du Christianisme dans Rome, qu'on ne pouvoit n'en être pas touché.

Après avoir fait connoître au Saint Pere la grandeur de la playe, il luy parla du remede : il en faut bien d'autres, luy dit-il, que ceux dont on s'est servi jusqu'à present. Une maladie desesperée en a besoin d'extrêmes. Si nous avions affaire à des gens raisonnables, on pourroit esperer de les réduire par la raison. Vos exhortations paternelles, vos remontrances charitables, le zele de vos Prédicateurs, les disputes de vos Théologiens, pourroient lever le bandeau que cette secte abominable porte sur les yeux, & luy faire appercevoir la verité. Mais que peut la raison contre des gens qui n'en ont plus, & qui ne debitent que des extravagances ? Si leur impieté n'étoit point montée à son comble, & ne les eût pas rendus indignes des misericorde de Dieu, nous nous flatterions encore que l'ar-

Anon. vales.

deur de vos saintes prieres, & les «
gémissements de tant de bonnes ames «
qui s'interessent à leur conversion, «
feroient violence au Ciel en leur fa- «
veur, & fléchiroient peut-être la di- «
vine Justice irritée contre leurs de- «
sordres. Mais le mélange monstreux «
qu'ils font du Christianisme avec l'i- «
dolâtrie, de JESUS-CHRIST avec «
Belial, du souverain Estre avec le «
Démon, à qui ils donnent plus de «
pouvoir qu'à Dieu même, ne nous «
permet plus d'esperer leur changement. «
Tout ce que l'indulgence & la charité «
ont pû inspirer jusqu'à present pour «
les faire rentrer en eux-mêmes, a été «
inutile, le mal au lieu de diminuer «
croît de jour en jour, l'erreur se «
sentant appuyée de l'autorité humaine, «
a. triomphe insolemment, les ména- «
gements sont donc maintenant hors «
de saison, il faut le fer & le feu pour «
extirper un si grand mal. «

Le Pape en convint, mais il s'agissoit de trouver un moyen prompt &

a. Il veut parler de l'Empereur Anastase, qui favorisoit tout ouvertement les Manichéens. Comme le Pape le luy reproche dans sa Lettre qui se trouve tom. 1. de la Bibliot. des PP.

décisif qui pût remedier à ces maux sans en attirer de plus fâcheux. La sédition étoit à craindre. Boëce luy dit qu'il falloit chasser tous les Manichéens de Rome, & afin qu'il n'y restât rien de leur impieté, allumer un grand feu dans une des Places publiques, & y brûler leurs Idoles & leurs Ecrits.

Il n'est pas aisé de deviner d'où pouvoit venir à Boëce la confiance d'executer un dessein si hardi. Les Papes n'y avoient pas l'authorité souveraine qu'ils y ont à present : l'Empereur Anastase favorisoit ouvertement les Manichéens à Constantinople & dans l'Empire, pendant qu'il persecutoit les Catholiques. On ne voit pas non plus qu'il eût recours en cette occasion à l'authorité de Theodoric. Cependant la chose fût executée comme il l'avoit projettée. Soit que Theodoric luy eût donné un ordre secret, soit que ce qui se passa entre ce Prince & luy dans cette occasion ait été enseveli dans l'oubli, il est certain que lorsque les Manichéens s'y attendoient le moins, on se saisit de leurs Livres & de leurs Simulacres, on dressa un bucher devant la porte de la Basilique

Baron. ad an. 503.

de saint Jean de Latran, on les y jetta, & ils y furent consumez; ensuite on les chassa tous de la Ville, & on les envoya en differents lieux fort éloignez en exile.

Les Magiciens ne furent pas plus épargnez, mais comme le nombre & la qualité des coupables demandoit de grandes précautions; voicy celles que Boëce crut devoir prendre.

Il sçavoit que Theodoric les avoit en horreur, & qu'en renouvellant les anciennes Loix des Empereurs Chrêtiens, il avoit tres-expressément défendu à tous ses Sujets d'exercer aucun art magique. Mais il affectoit par une politique ordinaire à un Prince qui sent son trône mal affermi, & qui craint de donner à des Sujets nouvellement soumis la moindre occasion de revolte, de laisser à chacun une entiere liberté sur le fait de la Religion: & se contentant d'avoir fait des ordonnances fort sages, il se mettoit peu en peine de faire punir ceux qui y contrevenoient. Il falloit donc renouveller l'attention du Prince & l'exciter.

Boëce l'entretenant un jour de ce que les Magiciens faisoient à Rome,

luy repreſenta qu'il étoit du devoir indiſpenſable d'un Roy Chrêtien de punir les crimes qui attaquoient directement la Majeſté de Dieu, & ſon indépendance, comme faiſoit la magie. Que ce n'étoit pas être auſſi juſte qu'il vouloit qu'on le crut, ſi les abominations les plus énormes trouvoient l'impunité auprès de ſon thrône : que cette conduite aviliſſoit l'authorité ſouveraine, & frayoit le chemin à la révolte où les peuples ſe portent d'autant plus volontiers, qu'ils ſçavent qu'on peut violer les Loix impunément. La pluſpart des nations barbares, qui tâchent d'envahir les terres de l'Empire, font auſſi profeſſion de magie, ajoûta-t'il, ſi vous ſouffrez que vos peuples s'y adonnent ils ſeront plus diſpoſez à ſe joindre à vos ennemis. Les plus gens de bien qui s'attachent à vôtre Majeſté le font, parce que vous avez de la crainte de Dieu, s'ils viennent à s'appercevoir que vous fomentez ces impietez abominables par vôtre ſilence, leur zele pour vôtre ſervice ne manquera pas de ſe ralentir. Si vous diſſimulez tout eſt à craindre.

Ce n'eſt pas mon intention, répon-

dit Theodoric, & je prétens bien que les Loix que j'ay faites s'observent à la lettre.

Jamais elles ne s'observeront, repartit Boëce, si vôtre Majesté n'en fait un exemple qui donne de la terreur : & c'est par les personnes les plus qualifiées, & qui sont comme les chefs de cette secte impie qu'il faut commencer.

Le Roy fut surpris entendant dire à Boëce que la noblesse de Rome & des principaux membres du Senat, s'étoient soüillez par ces abominations, & s'étant fait encore informer plus exactement de toutes les circonstances de l'affaire par Argolic Préfet de Rome, l'ordre luy fut donné de faire une recherche exacte des coupables. Bazile & Pretextat, deux Senateurs distinguez en furent accusez. En même tems Theodoric manda au Comte Arigene de s'en saisir. Il le fit sans peine, parce que les informations avoient été fort secrettes.

Apud. Cass. Ep. 22.

Cass. l. 4. Ep. 22.

Ces Senateurs, selon les Loix ordinaires, devoient être jugez par tout le Senat, mais comme ils y avoient trop de credit, étant alliez de la plus part des Senateurs, & qu'on avoit

ſujet de craindre qu'ils n'y fuſſent pas jugez auſſi ſévérement qu'ils le devoient ; Theodoric choiſit dans le Senat ſix perſonnes d'une probité reconnuë à qui il fit adreſſer une commiſſion en forme pour les juger en dernier reſſort ſelon la rigueur des Loix.

Ibid. Ep. 22. Simmaque beau-pere de Boëce fut nommé Preſident de la commiſſion, Decius, Voluſien, Cælianus, Maximien, le Comte Arigerne, & Argolic furent les autres juges ; pour Boëce il ne crut pas devoir en être, après s'être rendu dénonciateur.

Les criminels connurent bien par la qualité des Juges qu'on leur donna qu'il n'y avoit point de grace à eſperer ; & ayant appris que les ordres de la Cour portoient expreſſément qu'on procedât contre eux ſelon toute la rigueur des Loix s'ils étoient trouvez coupables : au lieu de penſer à une juſte défenſe, ils crurent qu'il étoit plus ſûr de chercher leur ſalut dans la fuite.

On ne ſçait ſi les Geolliers & les Gardes furent corrompus, ou ſi leurs amis forcerent les Priſons, ou enfin ſi la magie ne leur fût pas de quelque

ſecours

comme Argolic le crut & le manda à Theodoric : mais il eſt certain qu'ils trouverent moyen de s'échapper, & que le Préfet, deux jours après, fit ſçavoir au Roy que les priſonniers s'étoient évadez, & que quelque diligence qu'on eût pû apporter pour les garder, ou pour les ſuivre après leur fuite, on n'avoit pû découvrir ce qu'ils étoient devenus. *Ibid. Ep. 23.*

Theodoric donna ſes ordres pour les faire chercher de tous côtez, mais ce fut inutilement. Prétextat ne parut jamais. Long-tems après, Bazile fut découvert & puni. Il étoit ſorti de Rome déguiſé en Moine, & étoit allé trouver dans cet habit l'Evêque d'Amiterne : C'étoit une ancienne Ville de la Bruzze, Province du Royaume de Naples, dont on ne voit plus à preſent que les ruines. Ce Prélat *a.* avoit la réputation de bien recevoir les gens qui faiſoient profeſſion de pieté. Bazile en ſa pré- *Caſſ. l. 4. Ep. 23.* *S. Greg. Dial. l. 1. c. 4.*

a. Il s'étoit trouvé quelques années auparavant à Rome dans le Concile qui y fut convoqué par Theodoric, pour juger la grande affaire du Pape Simmaque, fauſſement accuſé par ſes ennemis.

ſence contrefit parfaitement le ſolitaire, & pria l'Evêque de luy indiquer un ſuperieur éclairé qui pût le conduire dans les voyes de la plus haute perfection. Il n'en avoit point dans ſon Diocéſe de plus fameux que le ſaint Abbé Equice, qui gouvernoit depuis long-tems un célébre Monaſtere. Baſile pria l'Evêque avec inſtance de luy donner des lettres de recommandation pour y être reçû : mais l'Evêque fit plus, il le mena luy-même au Monaſtere. Y étant arrivé, il le prit par la main, & le preſentant à l'Abbé, luy dit, voicy
» mon Pere, un bon ſolitaire que je
» vous ameine, il a grand deſir de vivre
» ſous vôtre conduite, & de profiter
» de vos ſaintes inſtructions, vous me
» ferez beaucoup de plaiſir de le recevoir chez vous. Equice enviſagea le ſolitaire, & éclairé d'en-haut, s'écria auſſi-tôt, ce n'eſt pas un Moine, mais un Démon que vous m'amenez.

L'Evêque prenant la réponſe de l'Abbé pour une défaite luy en témoigna ſon mécontentement, mais Equice bien éloigné de la duplicité qu'on luy attribuoit, ſe rendit dans le moment aux inſtances de l'Evêque. Il ſera

reçû puisque vous le souhaittez, dit-il, mais je n'ay pû m'empêcher de vous découvrir ce que j'appercevois dans ses yeux.

Il arriva quelque tems après un accident qui découvrit l'hipocrisie du faux solitaire. L'Abbé Equice, dont le zele n'étoit pas renfermé dans l'enceinte de son Monastere, s'en écartoit quelquefois pour aller annoncer la parole de Dieu aux peuples qui le demandoient, il soutenoit même ses Prédications par d'éclatants miracles, & chacun s'empressoit de l'entendre, & il gouvernoit en même tems un Monastere de Vierges consacrées à JESUS-CHRIST.

Une des plus jeunes parut tout d'un coup dangereusement malade, & se persuada qu'elle ne pouvoit être guérie que par le Moine Basile, reçû depuis peu dans le Monastere du saint Abbé, elle l'appelloit avec de grands cris, & prioit instamment la Superieure & les autres Sœurs de le faire venir. On vint en grande hâte frapper à la porte du Monastere, on y demanda Basile à celuy qui le gouvernoit pendant l'absence de l'Abbé, mais cette nouveauté parut si étrange à tous les

Freres qui furent assemblez, qu'ils ne crurent pas devoir se déterminer d'eux-mêmes, & prirent le parti d'envoyer à saint Equice sçavoir ce qu'il souhaittoit qu'on fît.

Le Saint les ayant entendus, soûrit, puis adressant la parole à ceux qui l'étoient venus trouver, ne vous avois-je pas bien dit que cet homme étoit un Démon, & non pas un Moine ? Retournez-vous-en promptement, qu'on le chasse du Monastere, dès que vous y serez de retour. Pour ce qui est de nôtre Sœur, ne vous en mettez pas en peine, elle va être guérie incontinent & ne pensera plus à Basile.

La chose arriva comme le Saint l'avoit prédite. Les Freres de retour au Monastere, on en chassa honteusement le Magicien, qui ne fit pas difficulté d'avoüer que la maladie apparente de la Religieuse, avoit été l'effet de son art, & qu'il s'en étoit même servi plusieurs fois depuis qu'il étoit parmi eux, pour attenter à la vie du saint Abbé, mais que ses prestiges avoient toûjours été inutiles. Qu'il avoit eu le pouvoir de l'enlever dans les airs avec sa Cellule, mais qu'il

n'avoit jamais eu celuy de luy nuire dans ſon corps : peut-être s'attribuoit-il encore plus de pouvoir qu'il n'en avoit eu effectivement.

Baſile ainſi chaſſé, ne ſçachant où trouver de retraite, crut qu'on ne penſoit plus à luy dans Rome, & qu'il luy ſeroit facile de s'y cacher : mais c'étoit-là où la Juſtice Divine l'attendoit, il y fut reconnu, & le peuple animé par ſa préſence, ſans attendre de nouveaux ordres de la Cour ni du Magiſtrat, s'en ſaiſit, dreſſa un bucher, y mit le feu, & l'y fit brûler vif.

Le zele que les Romains marquerent en cette occaſion pour venger l'honneur de Dieu, & la ſévérité du ſupplice étonnerent tellement les autres Magiciens, que depuis on n'en vit plus dans Rome. Tels furent autrefois ces Levites zelez, à qui Moïſe dit au retour d'une action preſque ſemblable, qu'ils avoient conſacré leurs mains au Seigneur, en les trempant dans le ſang de ces Iſraëlites idolâtres, qui avoient allumé ſa colere contre ſon peuple.

Dès le tems du Pape Gelaſe on s'étoit beaucoup plaint que la Ville

étoit infectée de ces hommes abominables. Ce Pape en avoit fait de sanglants reproches au malheureux Andronic, qui auroit dû par sa Charge de Préfet de Rome arrêter le cours de ces desordres, mais inutilement. Ils étoient montez à un tel excez, que les Payens même en avoient horreur, & marquoient publiquement l'apprehension où ils étoient, que leurs Dieux n'en tirassent une prompte vengeance, par les fléaux ordinaires dont ils avoient coûtume de châtier les crimes les plus énormes. Gelase n'ayant pas le pouvoir en main, s'étoit contenté de s'en plaindre & d'en gémir. Soit que les principaux du Senat se trouvassent soüillez des mêmes abominations, soit qu'il n'y eût point de Médecin alors assez ferme ni assez habile pour appliquer un remede convenable à un si grand mal, on tâchoit de le dissimuler, sans entreprendre de le guerir : il n'y eût que Boëce qui ozât l'entreprendre, & qui en vint heureusement à bout.

S. Greg. Dial. l. 1. 4.

Non content d'avoir arrêté le cours de ces abominations, il n'obmit rien de ce qui pouvoit garantir les Romains de ces mortelles atteintes pour l'ave-

nir. Il crut avoir trouvé la source de ces desordres dans l'ignorance, où la plusspart étoient ensevelis ; car les sciences n'étoient plus cultivées, les Romains loin de faire paroître cette noble émulation que leurs ancêtres avoient eu pour les lettres, faisoient gloire d'être devenus stupides, à l'exemple des Barbares dont ils avoient subi le joug. Les exercices militaires, le jeu, la bonne chere, les plaisirs des sens, & une honteuse oisiveté partageoient toute leur vie. Boëce crut qu'on devoit de bonne heure occuper la jeunesse, luy ouvrir l'esprit & le former par la connoissance des effets de la nature, qui élevent l'homme jusqu'à celle de son Créateur, & l'y conduit comme par la main.

C'est dans cette vûë qu'il forma le dessein de donner au public une Philosophie complette. Il avoit déja traduit de Grec en Latin la Morale d'Aristote avec ses huit Livres de Phisique, & en même tems y avoit fait des Nottes fort sçavantes, elles étoient soutenuës de plusieurs éclaircissements & d'un autre Traitté pour accorder les sentiments de Platon avec ceux de ce Philosophe. Cet Ouvrage étoit

tres-important, car Platon étant alors eſtimé généralement de tout le monde, & même en veneration chez les Romains, la Philoſophie d'Ariſtote auroit couru riſque d'en être mal reçûë, s'ils avoient reconnu que ſes ſentiments s'écartoient de ceux de Platon, à qui ils donnoient le nom de Divin.

Boëce avoit trouvé le moyen d'allier les maxîmes de l'un & de l'autre, de faire connoître qu'ils établiſſoient tous deux les mêmes principes, & que l'oppoſition qu'on trouvoit entre eux n'étoit qu'apparente; & ne venoit que du défaut de les bien entendre.

Pour y mieux réüſſir, il fit encore un Commentaire fort étendu, & d'une érudition profonde ſur toutes les autres parties de la Philoſophie d'Ariſtote, où on trouvoit tout ce qui étoit neceſſaire pour former les mœurs, pour inſpirer de grands ſentiments, & pour élever l'homme au deſſus de luy-même, en luy donnant une juſte idée de l'Eſtre ſouverain. Mais comme toutes ces connoiſſances ſuppoſent l'exercice d'un juſte raiſonnement, ſans le ſecours duquel on ne peut pas les acquerir, il compoſa une Logique

exacte pour apprendre à découvrir les illuſions du faux raiſonnement, & pour réſoudre les difficultez qui s'élevent dans la recherche de la vérité.

Il s'en falloit beaucoup qu'Ariſtote eût rempli l'idée d'une parfaite Logique. Deux défauts conſiderables s'y trouvoient. Celuy de l'intelligence des termes; car ce Philoſophe avoit fait à l'égard de ſes diſciples, ce que feroit un Maître qui preſenteroit un Livre à lire à ſon Ecolier, avant que de luy avoir appris à connoître les lettres, & il avoit traitté d'une maniere trop génerale & trop confuſe, les différentes natures, dont tous les êtres du monde ſont compoſez.

Porphire autrefois Chrêtien & condiſciple d'Origene, s'étoit fort bien apperçû de ce défaut, il avoit tâché d'y ſuppléer par le Traitté des Univerſaux, qu'il compoſa comme une eſpece d'introduction aux Catégories d'Ariſtote : mais il étoit ſi obſcur qu'on n'y comprenoit rien. Boëce l'expliqua par un excellent Commentaire, comme il fit auſſi les Catégories d'Ariſtote.

Toute ſa Logique eſt diviſée en deux Livres. Dans le premier il traitte

des ante-prédicaments, c'est-à-dire, des préambules qui servent pour mieux entrer dans la connoissance des prédicaments, ou des natures universelles. Il donne ainsi l'explication des termes univoques, équivoques, analogues, démonstratifs & autres. Dans le second & dans le troisiéme il explique les dix Catégories d'Aristote. Il y prouve que la substance prise en soy, & proprement dite, ne peut avoir de véritable définition, & qu'on n'en peut faire qu'un portrait tiré sur ses proprietez. Au lieu que les Philosophes donnent ordinairement pour définition de la substance de n'être reçûë dans aucun sujet; Boëce soutient que ce n'est là que sa premiere & sa plus essentielle proprieté: ensuite il prouve qu'elle seroit même invisible, sans les accidents dont elle est revêtuë, ce qui nous ouvre une voye facile pour répondre aux doutes de ceux qui ont de la peine à comprendre comment JESUS-CHRIST peut être réellement dans la sainte Eucharistie sans y être apperçû. Enfin dans le quatriéme Livre il explique certaines affections qui suivent naturellement les substances compa-

tées les unes avec les autres, ce que les Philosophes appellent post-prédicaments ; cette méthode a paru si juste qu'on l'a suivie jusqu'à present dans toutes les Ecoles.

Pendant que Boëce remplissoit si utilement les moments que les emplois du ministere luy laissoient, il fût tout d'un coup nommé Consul par une commune déliberation du Roy & du Senat. Peu s'en fallut que les occupations inséparables de cette nouvelle dignité ne luy fissent laisser cet Ouvrage imparfait, mais le desir de contribuer à former l'esprit de ces concitoyens, luy fit trouver des ressources, où tout autre que luy n'en auroit jamais trouvé. Cette nouvelle charge fut au contraire comme un aiguillon qui l'anima à ce travail. Voicy de quelle maniere il s'en explique luy-même, dans la Préface du second Livre de sa Logique.

Boëce Braf. in l. 2. prædi:a. Aristot.

Quoique les soins inséparables du « Consulat où je me trouve engagé ne « me permettent pas de me donner tout « entier à l'étude, j'ay crû néanmoins « que l'instruction de mes concitoyens « faisoit une partie des devoirs de ma « Charge, & qu'ils m'auroient quelque «

» obligation, si laissant à ceux qui m'ont
» précedé dans ces grands emplois la
» gloire d'avoir acquis à la Republique
» la souveraineté sur tant de Villes &
» de vastes Provinces, j'enrichissois
» Rome des dépoüilles de la Grece, &
» luy communiquois tout ce qu'elle avoit
» de lumieres & de sagesse. C'est ainsi
» que nos ancêtres se sont fait un devoir
» & un honneur de prendre & d'imiter
» ce qu'ils avoient trouvé d'honnête & de
» loüable chez les nations qu'ils avoient
» assujetties. Animé par ces motifs, il passa sur toutes les difficultez qui auroient pû l'arrester, & mit la derniere main à cet Ouvrage, dont la plus grande partie nous a échappé.

Fin du premier Livre.





HISTOIRE DE BOËCE SENATEUR ROMAIN.

SECOND LIVRE.



A nouvelle du Consulat de Boëce étoit à peine répanduë dans Rome, que tout ce qu'il y avoit de gens de mérite & de distinction, vinrent en foule le congratuler. Ce ne fut point de ces compliments qu'un esprit de politique &

toûjours interessé, inspire aux Courtisants : peu de gens de ce caractere parurent chez luy, mais on y vit ceux qui se faisoient le plus distinguer par la pieté, par le zele pour la Religion, & par l'amour du bien public.

Si-tôt qu'il eût reçû la Robbe de Pourpre, relevée en broderie & semée de Palmes, marques de sa dignité, le Clergé & le Senat vinrent le prendre chez luy, & avec une pompe presque égale à celle des Empereurs, le conduisirent au milieu des acclamations du peuple à la grande Basilique, & de-là au Capitole. Mais la joye qu'on eût de son élevation ne se renferma pas dans Rome : les Provinces les plus éloignées, & les plus plus saints Evêques du tems y prirent part. On ne luy dissimula point les grandes esperances que tous les gens de bien en avoient conçûës, ni ce que l'Eglise & la Republique en attendoient.

La vertu, disoit-on, est presentement en assurance sous une si puissante protection, elle peut paroître hardiment sans crainte d'être opprimée, & quitter cet air timide & farouche qui

l'a tenuë juſqu'à preſent cachée ſans oſer ſe montrer. Les marques de la dignité du Conſul, ces faiſceaux, ces armes qu'on porte devant luy, ſont pour elle autant de gages de ſa victoire, elle triomphera par tout, parce qu'on eſt aſſuré qu'il ne ſe ſervira de l'authorité qu'il a en main, que pour ſa défenſe, & que tous les coups qu'il portera ne ſeront que pour terraſſer ſes Ennemis.

Ennode *a.* Evêque de Pavie, ſi connu dans l'Hiſtoire par les députations dont il fût chargé vers l'Empereur, & par la fameuſe Apologie qu'il publia pour la défenſe du Pape Sîmmaque, luy écrivit à cette occaſion une lettre qui s'eſt conſervée juſqu'à nous. Voicy à peu près les ſentimens de ce grand homme. Je me réjouïs, luy dit-il, « de l'honneur qui vous a été déferé, « & j'en rends graces à Dieu, non parce «

a. Ennode a été canoniſé par Jean VIII. on en fait la Fête le 17. Juillet. Voyez M. Baillet. Il a fait une Apologie pour le Pape Simmaque, où il dit que le ſouverain Pontificat, rend Saints ceux qui y ſont élevez, ou les trouve tels, parce que la pluſpart des Papes juſqu'alors avoient été effectivement Saints. Voyez M. Fleury, Hiſt. Ecc. to. 7. p. 119.

„ qu'il vous éleve au dessus des autres, „ mais parce que vous en êtes veritablement digne. Ce n'est pas icy un „ Consulat donné à une illustre naissance „ sans autre merite : quiconque l'obtient „ par cet endroit est indigne de succeder au grand Scipion. Il est la récompense de la vertu de ses ayeux, „ & non pas de la sienne. Le vôtre à la „ verité étoit dû à la noblesse de vôtre „ extraction, mais il l'étoit encore davantage à vôtre vertu, & à tant de „ rares & d'éminentes qualitez qui brillent en vous. On ne voit point de sang „ répandu, point de Provinces subjuguées, point de peuples asservis ni „ attachez à vôtre Char, comme on en „ voyoit autrefois à l'entrée de ceux „ qu'on élevoit à cette haute dignité ; „ triste prélude d'une charge qui doit „ être toute entiere pour la conservation „ des peuples, & non pas pour leur „ destruction.

Enn. l. 8. Ep. 1.

„ A present que Rome joüit d'une „ paix profonde, & qu'elle est devenuë „ elle-même le prix & la récompense du „ courage de nos vainqueurs, on demande des vertus d'une autre nature „ dans ses Consuls. Ces vertus guerrieres ne sont plus de saison. On n'en

veut

veut que de pacifiques. Ce n'est pas «
que vôtre Consulat soit destitué de cet «
avantage, on y trouve des combats «
& des batailles gagnez en tres-grand «
nombre, puisque toute vôtre vie jus- «
qu'à present n'a été qu'un combat con- «
tinuel, & un tissu de victoires rem- «
portées, sur l'erreur, sur le vice, & «
sur l'ignorance, monstres infiniment «
plus dangereux & plus à craindre que »
tous les barbares qui menaçoient l'Em- «
pire. «

a. On trouve dans cette Lettre une preuve certaine que Boëce n'avoit pas été désigné Consul dès l'année 487. comme quelques Historiens l'ont avancé, car Ennode n'étoit pas alors Evêque, ni même engagé dans le Clergé, à peine avoit-il en ce tems-là quatorze ans, puisqu'il est décedé en 521. âgé seulement de 48. ans, d'ailleurs il paroît par la suite de toute la Lettre, qu'elle est écrite à une personne qui n'avoit pas encore exercée la chrage de Consul, puisqu'il luy donne la qualité de Candidat, qui ne conviendroit nullement à une personne désigné Consul pour la seconde fois. C'est ce qui a déterminé le Cardinal Baronius à fixer la datte de cette Lettre à l'année 510. qui est celle où Boëce fut effectivement désigné Consul par le Senat & à la nomination du Roy Theodoric.

Les eſperances qu'on avoit conçûës de l'élevation de Boëce, toutes magnifiques qu'elles étoient, ne furent pas vaines, il répondit parfaitement à l'attente qu'on avoit de luy. Dès ce moment il ſe regarda comme un homme qui ne devoit plus vivre que pour ſa patrie, & n'avoir plus d'autre interest. Toutes ſes vûës, toutes ſes démarches ne tendirent qu'à l'utilité des peuples, qu'au repos & qu'à la ſatisfaction des gens de bien. A une capacité profonde dans les affaires, il joignoit une intégrité inviolable, ainſi il étoit à l'épreuve de la ſurpriſe & de la corruption. La fermeté & le courage avec leſquels il maintenoit la ſainteté des Loix, & défendoit les pauvres & les foibles de l'oppreſſion des méchants, inſpiroient aux libertins mêmes de la veneration pour la vertu. Elevé au deſſus de la crainte de ſe broüiller avec les Miniſtres & les Favoris du Prince, qui abuſoient de ſa confiance; quiconque attaquoit la juſtice ou l'innocence devoit s'attendre à trouver dans le nouveau Conſul un homme infléxible, que rien n'étoit capable d'ébranler. Il ne connoiſſoit plus ſes proches, ſes pa-

Lib. 1. de Co ſ. p. 4.

rents ni ses amis, dès qu'il s'agissoit du bien public. En voicy un exemple singulier.

Ennode, dont nous venons de parler, luy étoit étroitement uni par les liens du sang & de l'amitié. Leur union étoit fondée non seulement sur la simpatie & sur les sentiments de vertu, qui leur étoient communs, mais encore soûtenuë par un commerce de litterature qui lie davantage les cœurs & les esprits. Il arriva que les Magistrats de Milan, dans le dessein de faire ou d'agrandir une place publique pour l'ornement de leur Ville, abbatirent plusieurs maisons, l'espace n'étant pas encore assez étendu, ils en prirent une autre qui appartenoit à l'Evêque de Pavie : il l'avoit heritée d'une de ses tantes, qui luy avoit tenu lieu de pere & de mere dans sa jeunesse, & dont la memoire luy étoit tres-chere. *a*. Ce ne fut pas sans douleur que l'Evêque se vit ravir un patrimoine qu'il ne possedoit pas sans attache. Il s'en plaignit plusieurs fois au Consul, & *Enn. Ep. lib. 8. Ep. 37.*

a. Il paroît que Boëce y avoit aussi quelque prétention ; mais qu'il l'avoit abandonnée à Ennode comme un fond qui luy étoit peu utile. *Ibid. Enn. l. 8.*

le pressa par ses lettres de commander qu'on luy conservât sa maison : mais Boëce ne luy répondit rien sur cet article, soit qu'il crût ses parents aussi détachez des biens de la terre qu'il l'étoit luy-même, soit que les affaires dont il étoit environné ne luy permissent pas de faire toute l'attention qu'il devoit à sa demande. Le silence de Boëce obligea l'Evêque à prendre un autre parti, & de s'adresser directement aux Magistrats de Milan. Il leur fit connoître qu'il étoit proche parent du Consul & son ami. A ce nom les Magistrats répondirent aussi-tôt qu'ils étoient prêts de le dédommager, mais qu'ils ne pouvoient se passer de la maison, parce qu'il étoit absolument necessaire de l'abbattre pour rendre la place reguliere. Puisqu'il avoit l'honneur d'appartenir à Boëce, qu'ils vouloient bien s'en rapporter à luy pour en regler le prix. Ennode accepta le parti, mais il fut bien surpris lorsque le Consul luy fit sçavoir que non seulement il devoit se faire un honneur & un plaisir de consacrer sa maison à l'utilité publique, mais encore qu'il n'étoit pas digne de luy, d'en exiger le dédommagement, puisqu'il

n'en avoit pas besoin pour vivre, l'Evêché de Pavie luy fournissant des revenus plus que suffisants pour son entretien.

Ce qu'il y a de plus admirable dans cette conduite, c'est qu'il faisoit le premier ce qu il conseilloit aux autres, car s'il exhortoit au desinteressement, ce n'étoit qu'après avoir répandu avec profusion ses biens sur les pauvres. Tout le monde trouvoit un libre accez auprès de luy, il suffisoit d'être malheureux pour en être écouté. Il regardoit le citoyen & l'étranger d'un même œil, parce qu'il n'envisageoit jamais que JESUS-CHRIST dans leur pauvreté. Penetrant jusques dans les maisons les plus secrettes & les plus reculées; dans ces Hôpitaux où l'infirmité jointe à la pauvreté fait des membres de JESUS-CHRIST un spectacle digne de la compassion Chrêtienne; dans ces lieux solitaires, dans ces retraites sacrées, où la cupidité & l'amour du siécle n'ayant point encore eu d'entrée, on ne pensoit qu'à servir Dieu, & à chanter ses loüanges sans aucune inquietude de la vie ni du lendemain: Là il répandoit à pleines mains les biens immenses que ses

Procop. de bell. Goth.

peres luy avoient laissez, & tout ce que la faveur du Prince, les émoluments de ses dignitez & de ses charges pouvoient luy rapporter : c'étoit un, de ces hommes de misericorde, comme parle l'Ecriture, dont la pieté étoit inépuisable. On eut dit que Dieu ne l'avoit comblé des biens de la fortune que pour faire voir en sa personne, jusqu'où pouvoit aller la charité d'un veritable Chrêtien.

Eccli. 44.

Une de ses maximes étoit que les personnes constituées in dignité tiennent en ce monde la place de JESUS-CHRIST, & doivent par conséquent former leur conduite sur ses exemples. Que ce divin Sauveur non content de nous avoir tout donné, s'étant encore donné luy-même, & ayant employé toute sa vie à soulager les malheureux, à guerir les malades, & à consoler les affligez, il étoit juste que ceux qui le representoient icy-bas l'imitassent moins dans sa puissance & dans sa grandeur, dont il avoit donné rarement des marques, que dans sa charité infinie qu'il avoit fait éclater en mille occasions : car les grands, ajoûtoit-il, ne sont pas les peres des peuples seulement pour leur

Boët. Praef. ad lib. Arist.

commander, mais encore pour les nourrir & les soulager. Quand on a beaucoup reçû de Dieu, on doit aussi donner beaucoup, & c'est une ingratitude inconcevable envers luy que de verser seulement peu à peu, & comme goute à goute les consolations & les biens sur les pauvres, quand Dieu les a répanduës sur nous avec tant de profusion. C'est ce qui a fait dire à un Ecrivain de nos jours, que Boëce dans sa magistrature, s'étoit comporté comme auroit pû faire le plus saint Evêque dans le gouvernement de son Diocese. *Baill. ad 23. Octob.*

Les Consuls dans leur marche étoient toûjours environnez d'un grand nombre d'Officiers, & précedez de leurs Gardes; pour Boëce il ne souffroit que ceux qui portoient les marques de sa dignité, & on ne voyoit auprès de luy qu'une foule de pauvres qui luy donnoient mille bénedictions, qui loüoient sa charité, ou qui luy en demandoient de nouvelles marques.

Rome ne fut pas la seule Ville qui les ressentit, toutes les Provinces de l'Empire y eurent part, & ce qu'il ne pouvoit faire de son propre fond, tout

grand qu'il étoit, il y suppléoit par son crédit, par son autorité, par ses conseils ou par ses remontrances. On le vit exposer plus d'une fois non seulement son repos, mais encore ses biens & sa vie pour le soulagement du peuple. La Campanie & les Provinces voisines de Rome avoient depuis quelques années souffertes une cruelle stérilité, l'espece manquant, le prix du bled montoit de jour en jour, & la famine avec ce qu'elle a de plus horrible se faisoit déja sentir de tous côtez. Le Préfet du Prétoire *a.* qui avoit la Surintendance des deniers Royaux, & le soin de pourvoir à la subsistance des Armées, ne laissa pas d'ordonner qu'on en transportât hors de ces Provinces une quantité tres-considerable. On ne pouvoit le faire sans les réduire à la derniere extrémité : & Boëce ne pût

Boët. de Cons Phil. lib. 1. Pros. 4.

a. Ce Préfet pourroit bien être Fauste, à qui Theodoric adresse plusieurs rescrits, & qu'il honore du titre de vôtre Illustre Magnificence, *Illustrem Magnificentiam tuam*, il luy enjoint même de faire cesser quelques nouvelles exactions sur les bleds de la Poüille & de la Calabre, dont les Négotians se plaignoient. *Cassiod. lib. 2. Ep. 26.*

l'apprendre

l'apprendre ſans être touché ſenſiblement de l'état déplorable où elles alloient être réduites, il s'oppoſa à l'execution des ordres du Préfet, luy reprocha ſi vivement ſon injuſtice, qu'il n'oſa paſſer outre; mais le Conſul eut à eſſuyer toute la fureur & tous les emportements dont cet homme avare & cruel étoit capable. Comme il couvroit ſon entrepriſe du prétexte ſpécieux des intérêts du Prince, & des beſoins de l'Etat, l'affaire fit grand bruit, & fut portée aux oreilles de Theodoric. Il en voulut connoître luy-même, & Boëce défendit ſi bien la cauſe publique, que le Roy fut obligé de ſe rendre à ſes raiſons.

Cette action d'éclat luy acquît tant d'autorité ſur les eſprits & de confiance parmi le peuple, qu'il commença à devenir redoutable à Theodoric. Mais le Conſul ne relâcha rien pour cela de ſa fermeté ordinaire, il donna même un nouvel effort à ſon zéle, plus il avoit de crédit & d'autorité, plus il ſe croyoit obligé de les employer au ſoulagement du prochain. C'étoit, ſelon luy, ſe rendre indigne des graces de Dieu, que de

ne les pas faire ſervir à entreprendre de grandes choſes pour ſa gloire. Soutenu de cette penſée, il conçût de grands deſſeins, & forma de plus hautes entrepriſes pour l'utilité publique. Les Provinces de l'Empire étoient alors expoſées à de grandes vexations, les impôts étoient exceſſifs, le commerce ruïné par la dureté des conditions qu'on luy avoit impoſées. Les Officiers chargez du recouvrement des deniers Royaux, trouvant leur impunité auprès du Prince, en partageant le fruit de leurs exactions
Bail. ut ſup. avec ſes Favoris, laiſſoient par tout des traces de leur avarice. Boëce qui gemiſſoit depuis long-tems à la vûë de tant d'injuſtices, réſolut de les faire ceſſer, il tâcha d'abord d'inſpirer les mêmes ſentiments au Senat, mais il trouva peu de Senateurs qui en fuſſent capables. Simmaque, Tertule, & quelques autres, à la vérité, gémiſſoient comme luy de l'état déplorable où la Republique ſe trouvoit, mais étant ſes alliez, leurs ſentiments ne faiſoient pas plus d'impreſſion ſur les eſprits que ceux de Boëce même. D'ailleurs ils étoient en petit nombre, & leurs voix ne don-

noient gueres plus de poids à ses entreprises. Comme on ne pouvoit les faire declarer ouvertement sans s'exposer d'ensevelir dans la ruïne d'un seul homme plusieurs grandes familles, & par consequent ôter à l'Etat l'esperance de se relever quelque jour par le courage & par la bonne conduite de ces vertueux Senateurs; Boëce crut devoir sacrifier ses interêts, sa famille, & sa vie pour le bien de sa patrie. Il prit sur luy seul tout le poids de la charge, & tout le risque, & commença d'agir pour le bien public avec toute l'ardeur de son zéle. Ses remontrances ne furent pas inutiles; car on trouve parmi les Lettres de Cassiodore plusieurs rescrits de Theodoric addressez vers ce tems-là aux Préfets, & aux Intendans des Provinces, pour faire cesser les desordres dont les Negocians luy avoient porté leurs plaintes, particulierement les exactions & les monopoles qui s'exerçoient sur les bleds.

Il y avoit à la Cour de Theodoric deux insignes sangsuës qui devoroient la substance du peuple, & se nourrissoient du sang des malheureux, tous deux Gots de nation, & qui s'étoient

acquis un pouvoir absolu sur l'esprit du Roy. L'un s'appelloit Conigaste, ses biens étoient immenses, son autorité sans bornes, mais son orgueil étoit encore plus grand, & son avarice plus insatiable : l'autre se nommoit Triguille, il avoit l'Intendance de la maison du Roy, quoiqu'il n'aimât pas Conigaste, (car il ne peut y avoir de veritable amitié entre les méchants) il ne laissoit pas de s'accorder parfaitement avec luy quand il s'agissoit de piller. Alors ils réünissoient toutes leurs forces, & se prêtoient la main : il falloit être bien puissant, ou bien adroit pour s'en tirer. Triguille avoit toutes les mauvaises qualitez de Conigaste, & si l'on remarquoit entre eux quelque différence, c'est que l'un étoit plus fourbe & l'autre plus cruel.

Boët. l. 1. de Cons. Phil. p. 4.

Toute l'occupation de ces scelerats étoit de chercher de tous côtez dans les Provinces, & dans Rome même, ceux qui avoient du bien, mais qui se trouvoient sans crédit & sans appui pour le défendre. Ils en vouloient particulierement aux veuves, & aux orphelins. Sans forme de procez & de leur authorité ils s'emparoient de

leurs fonds, ou ſur quelque fauſſe accuſation les faiſoient condamner à l'éxile, & enſuite obtenoient aiſément du Prince la confiſcation de leurs biens. Ils s'étoient rendus ſi redoutables, que perſonne n'oſoit s'oppoſer à leur tirannie, ceux qui avoient voulu y reſiſter, avoient malheureuſement éprouvé dequoy ils étoient capables, de ſorte qu'on aimoit mieux ſe laiſſer dépoüiller que de ſe défendre, & en ſe défendant s'expoſer à perdre avec ſes biens, la liberté ou la vie.

Ce fut contre ces deux peſtes publiques que le Conſul crut devoir s'élever davantage, à la premiere injuſtice qu'ils firent, ils le trouverent en tête, & croyant n'avoir affaire qu'à une pauvre veuve qu'ils opprimoient, ils connurent qu'ils avoient le Conſul pour partie. Il les pouſſa ſi vivement qu'ils furent obligez de rendre ce qu'ils avoient uſurpé. Il les auroit perdu ſans reſſource, ſi Theodoric eût été moins prévenu en leur faveur. Boëce fit voir au Roy qu'ils avoient détourné & mis à couvert des ſommes immenſes, qu'il n'entroit pas dans ſes coffres la dixiéme partie de

celles qu'on levoit dans ſes Etats, que ces deux ſcélerats depuis quatre ou cinq ans avoient ruïné par leurs vexations, par leurs violences, ou par de fauſſes accuſations, plus de ſoixante familles, que leur cruauté réduiſoit le peuple au déſeſpoir, & qu'il y avoit à craindre qu'elle ne le portât à la révolte, ſi l'on n'y remedioit au plûtôt. Mais qu'il eſt difficile de faire ouvrir les yeux à un Prince qui ſe trouve obſedé par des gens du caractere de Triguille & de Conigaſte: prévenu de l'habileté d'un Miniſtre qui s'eſt rendu neceſſaire, & dont il croit ne pouvoir ſe paſſer, les motifs les plus preſſants, les raiſons les plus fortes, ne ſont pas capables de faire la moindre impreſſion ſur ſon eſprit, il craint d'être ſurpris & ſe priver des ſecours dont il a beſoin. Ces deux ſcelerats eurent l'adreſſe de parer ce coup qui devoit les terraſſer: ils étoient Gots, comme on l'a remarqué, & Boëce étoit Romain. Ils firent entendre au Roy que c'étoit-là une adreſſe des Romains, qui vouloient le réduire en tutelle, qu'après luy avoir enlevé ſes plus fideles ſerviteurs, & être venus à bout d'éloigner d'au-

près de sa personne ceux de sa nation capables de le servir dans le ministere, ils le réduiroient à la necessité de n'avoir plus auprès de luy que des Romains : dès qu'il leur auroit ainsi confié toute son authorité, qu'ils s'empareroient du gouvernement, & ne luy laisseroient plus que l'ombre de la Royauté.

Soit que Theodoric les crût, soit qu'il ne voulût pas perdre tout-à-fait des gens qu'il avoit honorez de sa confiance, il les laissa impunis. Cependant il parût si persuadé de la droiture du Consul & de son intégrité dans l'administration de sa Charge, & si étonné de la fermeté de son zéle pour la justice, qu'ils virent bien qu'il ne falloit pas tomber une seconde fois entre ses mains. Ils se continrent quelque tems ; le public profita de leur juste apprehension : & ils dissimulerent avec Boëce en attendant l'occasion de s'en venger. Ainsi se passa l'année de son Consulat, qui luy acquît beaucoup de gloire devant les hommes, & infiniment davantage de merite devant Dieu, qu'il avoit toûjours en vûë dans toutes ses entreprises.

Papebroc ad 17. Mai p. 704.

Ce qui distingua particulierement Boëce dans ce Consulat, c'est qu'il l'exerça seul. Non seulement c'est une marque d'honneur toût particuliere, mais une preuve de sa haute capacité, & un témoignage certain de la confiance que le Prince & le Senat avoient en luy. Je ne vois donc pas quelle raison a pû porter l'Analiste de Rome contre le sentiment des Autheurs, à luy donner Eutaric pour Collegue, car Eutaric ne fut désigné Consul qu'en 517. Boëce auroit eu bien à souffrir d'un tel Collegue. *a.* C'étoit un tres-méchant homme, ennemi juré des Catholiques, toûjours

Baron. ad ann. 510.

Cassiod. Chron.

Anonym. Val.

a. Il étoit gendre du Roy, & avoit épousé sa fille Amalasunte, par consequent avoit un gros crédit à la Cour de Theodoric. Quelques Juifs de Ravennes étant venu insulter les Catholiques dans l'Eglise où ils étoient assemblez, pour chanter les loüanges de Dieu; ceux-cy au sortir de l'Office furent mettre le feu à la Synagogne. Les Juifs en porterent leurs plaintes au Roy, & par le conseil d'Eutaric il ordonna que la Synagogue seroit rétablie aux dépens des Catholiques, & donna aux Juifs pour dédommagement la Chapelle de saint Etienne & celle de saint Silvestre de Veronne.

diſpoſé à leur faire de la peine dans les occaſions, comme il ne le marqua que trop dans l'affaire des Juifs de Ravennes, lorſqu'il fût fait Conſul.

La Cour ennuyée du ſéjour de Rome vint paſſer quelque tems à Ravennes, & Boëce eut ordre de la ſuivre, à peine y fut-il arrivé, que ſaint Ceſaire Evêque d'Arles y fut amené pour ſe juſtifier auprès de Theodoric d'un crime de félonie dont il étoit accuſé. Arles appartenoit alors à Theodoric, comme nous l'avons déja remarqué, il y entretenoit une forte garniſon de Gots pour la défendre contre les François, qui avoient déja fait pluſieurs tentatives pour s'en emparer. Je ne ſçay par quel hazard ils y préſenterent l'eſcalade dans un tems où elle étoit peu ſur ſes gardes. Les magazins étoient dénuez de toutes les munitions neceſſaires de bouche & de guerre, & peu s'en fallut qu'elle ne ſuccombât ſous les efforts & ſous la valeur des troupes Françoiſes : cependant elles furent repouſſées. Les François retirez, & l'alarme appaiſée, une action ſi hardie donna beaucoup à penſer, on crut

Vit. S. Caſar. lib. 1. num. 9.

que les François n'auroient jamais eu la témerité de risquer cette entreprise, s'ils n'avoient eu quelque intelligence dans la Ville. Sur ces entrefaites deux Ecclesiastiques mécontents de leur Evêque, vinrent le déferer au Gouverneur, & l'accuser d'entretenir des intelligences secrettes avec les Ennemis, ajoûtant qu'il y avoit beaucoup d'apparence que c'étoit par son moyen qu'ils avoient connu l'état de la place. Les Officiers n'approfondirent pas davantage la chose, & sans faire réflexion que les deux accusateurs pouvoient être suspects, parce qu'ils témoignoient depuis long-tems leur chagrin contre Cesaire, qui les avoit repris souvent de leur mauvaise conduite, ils se saisirent de sa personne & l'envoyerent en Italie.

L'affaire étoit délicate, & le Saint avoit tout à craindre d'une Cour héretique, il avoit besoin d'un protecteur qui prît sa défense en main, & qui fist connoître son innocence. Mais où en trouve-t'on, & qui ose à la Cour prendre le parti d'un homme accusé d'un crime d'Etat ? le peut-on faire sans rendre sa fidelité suspecte, & sans s'exposer à une disgrace ? La

Cour eſt ordinairement un pays étranger pour les Saints, & celle de Theodoric l'étoit plus qu'aucune autre au ſaint Evêque d'Arles. Il n'y connoiſſoit que Boëce par la reputation que ſa vertu luy avoit acquiſe dans toutes les Provinces de l'Empire; il s'adreſſa donc à luy. Quoique ce Miniſtre n'ignorât pas que Theodoric fût prévenu contre l'Evêque, & que les Officiers de la garniſon d'Arles luy en euſſent fait une peinture fort deſavantageuſe; comme il ne ſe conduiſoit pas neanmoins par les fauſſes maximes des ſages du monde, il voulut bien ſe charger de la défenſe de l'accuſé. Tout autre que Boëce l'auroit refuſé. Ceſaire étoit Evêque d'une place frontiere, accuſé par ſes propres Eccleſiaſtiques, & connu certainement pour avoir beaucoup de liaiſon avec les enfans de Clovis, qui faiſoient comme luy profeſſion de la Religion Catholique: c'étoit un grand préjugé contre luy, on auroit crû d'abord qu'il auroit bien pû leur avoir donné avis de l'état de la place, & les inviter à ſa conquête. Mais les Saints raiſonnent d'une maniere toût differente des gens du monde, comme ils ſça-

vent que celuy qui est fidele à Dieu, l'est aussi à son Prince, & qu'on se retire de l'obéïssance dûë au Créateur, si-tôt qu'on se soustrait à la puissance temporelle, connoissant l'Evêque d'Arles pour un homme d'une éminente sainteté, éloigné de toutes les intrigues séculieres, & uniquement occupé du soin de son troupeau : Boëce fut bien-tôt persuadé de son innocence, & se crut obligé de la faire connoître au Roy. Mais Dieu qui se reservoit à la faire connoître luy même, luy qui tient entre ses mains le cœur des Rois, tourna tellement celuy de Theodoric en faveur de Cesaire, que son voyage à la Cour luy acquît infiniment plus de gloire que ses ennemis n'avoient prétendu luy faire de confusion.

Le saint Evêque n'eut pas plutôt été admis à l'audience du Roy, que ce Prince se sentit saisi d'une sainte frayeur, & d'une profonde véneration pour sa personne. Il se leva de son trône, se découvrit, & luy fit un accueil si favorable que toute la Cour en fût étonnée, & sans luy dire un mot des plaintes qu'on avoit faites contre luy, il luy demanda s'il n'é-

toit pas bien fatigué du voyage, ce que faisoient ses Gots dans Arles, s'il en étoit content, si le peuple n'étoit point vexé par ses Officiers, & s'ils observoient exactement la discipline & les ordres qu'il leur avoit prescrits.

Ce fût une étrange surprise pour toute la Cour, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à un accueil si favorable, mais elle fut bien plus grande quand l'Evêque s'étant retiré, le Roy adressant la parolle aux courtisants qui l'environnoient, leur dit. *Dieu punisse ceux qui ont fait faire inutilement un si long voyage à ce saint homme*, j'ay tremblé à son entrée, il a un visage d'ange, il n'est pas permis de penser mal d'un Prélat si vénerable. Le Prince n'en demeura pas là, si-tôt qu'il sçût l'Evêque de retour à son logis il luy envoya par un de ses principaux Officiers un vase d'argent du poids de soixante livres, avec une bourse de trois cent sols *a*.

a. Evaluant le sol d'or sur le pied qu'on a cy-devant fait, & qui est l'estimation la plus basse, les trois cents sols faisoient près de sept mille livres de nôtre monnoye.

d'or, celuy qui le portoit avoit ordre d'accompagner ce présent d'un compliment dont voicy les propres termes. *Le Roy vous prie, saint Evêque, de recevoir ce vase qu'il vous donne, & de vous en servir pour l'amour de luy.* Cesaire sourit, & sans s'expliquer sur ce qu'il vouloit faire du present, il le reçut avec respect : mais comme l'esprit de pauvreté qui l'animoit ne luy permettoit pas de le garder pour son usage, il le fit vendre, & du prix il en délivra à l'instant plusieurs Captifs. Ses amis furent alarmez de cette conduite, ils apprehendoient que si elle venoit à la connoissance du Prince il n'en fut choqué, mais la charité du Saint produisit un effet tout contraire. Le Roy en fut informé, on ajoûta même que la porte du logis où étoit le saint Evêque, se trouvoit environnée de tant de pauvres, qu'on ne pouvoit y aborder, & qu'il leur avoit déja distribué tout l'or que sa Majesté luy avoit envoyé. Theodoric ne pût s'empêcher d'admirer un si grand desinteressement. Il fit encore son éloge en presence de toute sa Cour, & avoüa qu'il regardoit comme une faveur toût

particuliere du Ciel, la grace qu'il luy avoit faite de voir cet homme apostolique. Il n'en fallut pas davantage pour faire joüer bien des personnages aux Courtisants, ce fût à qui s'empresseroit de luy rendre plus d'honneur, & à luy apporter des aumônes pour être distribuées aux pauvres par ses mains : mais rien ne fût plus admirable que le combat d'humilité qu'il y eut entre Boëce & Cesaire. Celuy-cy attribuoit au zéle du Ministre, aux discours obligeants qu'il avoit tenu au Roy, tout le bon accueil qu'il en avoit reçû, celuy-là au contraire pretendoit que l'Evêque n'en étoit redevable qu'à sa vertu; aucun des deux ne pouvoit croire avoir aucune part à un avenement si extraordinaire & si peu attendu, & tous deux tomboient d'accord que c'étoit l'ouvrage de celuy qui tourne la volonté des hommes comme il luy plaît, & qui sçait faire servir quand il veut, à la gloire & à la sanctification de ses élûs, ce qui paroît devoir les couvrir de honte & de confusion. Dieu fit davantage, & voulut confirmer par un miracle l'opinion qu'on avoit à la Cour de la grande sainteté de l'Evê-

que d'Arles. A sa seule priere il guérit parfaitement un jeune Got, domestique du Préfet du Prétoire, & qui luy étoit tres-cher, dont on n'attendoit plus que le dernier soupir.

Ces évenements rendirent le nom de Cesaire si célebre dans toute l'Italie, qu'on ne peut pas douter qu'il n'y eût procuré de grands avantages à la Religion Catholique, si les besoins de son Eglise luy eussent permis d'y faire un long sejour, mais son devoir l'y rappelloit incessamment. Le jeune homme qu'il avoit retiré des ombres de la mort, voulut l'y suivre, & par reconnoissance s'attacha le reste de ses jours à son service.

Quelque empressement qu'eût Cesaire de rejoindre son cher troupeau, Boëce ne pût cependant y consentir qu'il ne luy eût promis de passer par Rome, & d'informer le Pape de l'état où étoit la Religion dans les Gaules. Cesaire y étoit assez porté, tant pour satisfaire la dévotion qu'il avoit de visiter les saints Lieux, que pour faire regler par le Pape quelques differents qu'il avoit avec l'Evêque de Vienne en Dauphiné, touchant l'étenduë de sa jurisdiction; mais ce desir cedoit

à

à celuy de se rendre à son Eglise, dont il avoit été violemment arraché. Il sçavoit quelle étoit son affliction quand elle le vit chargé de chaînes, & conduit à la Cour de Theodoric, elle ignoroit encore quelle avoit été l'issuë de son voyage, & il étoit juste de la tirer d'inquietude. Boëce qui préferoit toûjours le bien general de l'Eglise au bien particulier de quelques-uns de ses membres, persuadé que la présence du saint Evêque feroit à Rome tout ce que les lettres & les recommandations ne pourroient pas faire, & cimenteroit de plus en plus l'union si necessaire entre l'Eglise des Gaules & le Siége Apostolique, ne crût pas devoir déferer aux sentiments de l'Evêque. Il insista toûjours sur le voyage de Rome, & pour lever la difficulté que Cesaire luy opposoit, il luy conseilla de renvoyer dans les Gaules un des Prêtres qui l'accompagnoient, pour informer son Eglise de ce qui s'étoit passé à la Cour de Theodoric, en même tems qu'il partiroit de Rome. Cesaire prit ce temperamment, & à peine fût-il arrivé à Rome, qu'il reconnut par les avantages qu'il retira de son voyage, soit

pour ſon Egliſe & pour ſa perſonne particuliere, ſoit pour toutes les Egliſes des Gaules en commun, combien Boëce avoit eu raiſon de le preſſer de l'entreprendre. Les lettres de ce fidele ami au Pape & au Senat l'avoient devancé, & elles ne contribuerent pas peu à l'accueil favorable qu'il reçut du Vicaire de JESUS-CHRIST & des principaux Senateurs, il fût regardé à Rome comme un Ange envoyé de Dieu, & traité avec les mêmes honneurs qu'on luy avoit rendus à la Cour de Theodoric. Le Pape luy accorda tout ce qu'il pouvoit ſouhaitter pour la paix & pour l'honneur de ſon Egliſe, confirma ſes privileges, & ſur le fait de la juriſdiction conteſtée entre l'Evêque d'Arles & celuy de Vienne, il ordonna qu'on s'en tiendroit aux reglements faits par le Pape ſaint Leon, qu'en conſequence l'Evêque de Vienne n'exerceroit ſa juriſdiction que ſur les Egliſes de Valence, de Tarentaiſe, de Genéve & de Grenoble, & que celuy d'Arles l'auroit ſur toutes les autres qui luy étoient conteſtées par l'Evêque de Vienne. Il fut en même tems ordonné que l'Evêque d'Aix ſe

rendroit au mandement de l'Evêque d'Arles, ſoit pour les Conciles, ſoit pour les autres affaires Eccleſiaſtiques. Sa Sainteté condamna auſſi pluſieurs abus qui s'étoient introduits dans les Gaules, entre autres l'alienation des fonds de l'Egliſe, à moins qu'on ne les donnât aux Clercs pour leur vie ſeulement, & en conſideration de leurs ſervices, ou aux Moines & à quelques étrangers qui auroient auſſi rendu des ſervices importants à l'Egliſe.

Tom. 4. Conc. Ep. 5. p. 1295.

Il y a lieu de croire que c'eſt-là l'origine des Benefices Eccleſiaſtiques; les Clercs avant ce tems-là ne poſſedants en particulier aucun fonds, & ne recevants que des diſtributions manuelles pour leur ſubſiſtance, chaque ſemaine ou chaque mois, de ceux que l'Egliſe poſſedoit en commun.

A toutes ces marques d'honneur le Pape en ajoûta encore d'autres de ſon propre mouvement, il luy donna le *Pallium*, ornement de diſtinction pour luy & ſes ſucceſſeurs à perpetuité, il permît à ſes Diacres de porter des Dalmatiques

a. semblables à celles des Diacres de l'Eglise de Rome : enfin il le fit & ses successeurs Evêques d'Arles, ses Légats nez dans les Gaules & dans l'Espagne, & leur attribua un droit de superiorité dans toutes les affaires Ecclesiastiques de ces Royaumes. Et afin de conserver à la posterité la memoire de ce qu'il avoit reglé, il en fit des Bulles autentiques, qui seront des monuments éternels de la veneration que le Pape & Rome eurent pour l'éminente sainteté de Cesaire. Il le chargea d'un Bref adressé à tous les Evêques des Gaules, où il fait encore l'éloge de leur confrere l'Evêque d'Arles. Il leur declare qu'il l'a établi son Vicaire dans leurs Provinces, & les exhorte à se contenter chacun des droits attachez anciennement à leurs Siéges, sans chercher à les étendre par la faveur des Grands. Quelques-uns d'eux avoient déja eu recours aux puissances séculieres pour s'en attribuer de nouveaux, c'est dequoy l'Evêque d'Arles s'étoit plaint.

Tom. 4. Conc. Ep. 9. p. 1309.

a. Saint Gregoire, *lib. 7. Ep 113.* dit que les Diacres & les Evêques mêmes n'avoient encore que des Tuniques à manches étroites.

Particulierement au Pape, rien ne luy paroiſſant plus indigne du caractere Epiſcopal, ni l'avilir davantage, que ces empreſſements qu'il avoit remarqué dans quelques-uns de ſes confreres, à faire ſa Cour aux Grands pour en obtenir par de lâches complaiſances des graces qu'ils accorderoient plus volontiers à la ſainteté de leur vie, & à l'éminence de leur caractere, s'ils ſçavoient la ſoûtenir par des vertus vraiment apoſtoliques.

Ces Reglements du ſaint Siége faits en faveur de l'Evêque d'Arles ſont renfermez dans deux Décretales, l'une dattée du 6. Novembre ſous le Conſulat de Probus l'an 513. l'autre du 11. Juin de l'année ſuivante 514. ſous le Conſulat du Senateur, qui eſt le même que Caſſiodore.

Ce fut un grand ſujet de conſolation pour Boëce, quand il apprit l'accueil qu'on avoit fait à Rome au ſaint Evêque d'Arles; il y avoit eu bonne part, car on ne pouvoit pas l'honorer ni l'aimer plus que faiſoit le Pape Simmaque, ce fût par ces actions d'éclat que ce ſaint Pontife finît ſa vie & ſon Pontificat. Dieu le retira de ce monde un mois après, & le Dia-

ere, Hormiſdas né à Trucinoné dans la Campanie fut élû en ſa place ; il ne fût pas moins uni à Boëce que ſon prédeceſſeur l'avoit été, & Boëce de ſon côté ne luy rendit pas des ſervices moins importants que ceux qu'il avoit rendus à Simmaque. Sous ſon Pontificat il fut l'ame de ſon Conſeil, il ne ſe paſſoit dans l'Egliſe aucune affaire de conſequence qu'il n'y eût part, mais ſon zéle pour la gloire de Dieu & l'exaltation de la foy ne ſe bornoit pas aux beſoins ſeuls de Rome, ſes ſoins s'étendoient juſqu'aux Royaumes les plus éloignez, & s'il s'affligeoit des pertes que l'Egliſe faiſoit par les ſchiſmes qui la diviſoient, & par les querelles & les diſputes particulieres qui alteroient la charité des fidels, il regardoit les avantages qu'elle remportoit comme les ſiens propres, & triomphoit, pour ainſi dire, dans toutes ſes victoires. Il vit donc avec une joye infinie aux pieds du Pape Hormiſdas les Envoyez des Cimmeriens nouvellement convertis à la Foy, luy faire hommage & luy demander un Evêque. Mais il n'en eût jamais de plus grande que lorſqu'il vit ceſſer le ſchiſme de Conſtantino-

Theod. lect. lib. 2. p. 567.

ple, qui avoit divisé tout l'Orient depuis tant d'années. Comme l'extinction de ce schisme fut le fruit de ses conseils & de ses travaux, nous ne pouvons nous dispenser d'en donner un abregé, & de remonter jusqu'à son origine.

Après que le Concile d'Ephese eût condamné Nestorius, les troubles ne cesserent pas pour cela : ses partisants étoient trop puissants & avoient encore trop de crédit pour ne pas faire de nouveaux efforts dans toutes les occasions qui se présentoient de se relever. L'heresie d'Eutiches leur en fit naître une des plus favorables, & la division éclatta alors plus que jamais. Le brigandage d'Ephese en fut une des premieres suites & des plus funestes. Le malheureux Dioscore Patriarche d'Alexandrie qui y présidoit, y fit triompher pour une seconde fois l'erreur & l'impieté, de telle sorte que saint Flavien Patriarche de Constantinople en fut la victime ; & tous les Catholiques demeurerent long-tems dans une cruelle oppression. Rome avec tout son pouvoir ne put rien dans cette assemblée tumultueuse, le saint Siége au contraire y fut traité avec la der-

niere indignité dans la personne de ses Légats.

Le Concile de Calcedoine, qui fut assemblé quelque tems après, ayant traité les choses aveo beaucoup de moderation & d'équité, & s'étant expliqué sur les points contestez dans des termes tres-clairs & tres-intelligibles, devoit ce semble réünir les esprits & finir les contestations. L'Empereur Marcien qui l'avoit convoqué l'avoit fait recevoir avec respect de presque toutes les Eglises, & comme il étoit absolu dans l'Empire, & sçavoit parfaitement se faire obéïr, personne pendant qu'il vécut n'osa se soulever contre ses décisions. Tout étoit calme en apparence, mais c'est méconnoître l'homme dont l'esprit est une fois gâté par l'erreur, que d'attendre de luy une soumission si prompte, & de faire fond sur la paix, que l'autorité toût seule, toût juste qu'elle puisse être, vient d'établir. On demeure dans le silence tant qu'on voit qu'il est dangereux de le rompre, le péril est il passé, on parle plus haut, & on s'éleve avec plus d'insolence que jamais. La mauvaise volonté éclatte à proportion qu'elle a été plus long-

tems retenuë par la crainte du châtiment, tel a été le caractere des hérétiques de tous les tems. L'homme en effet (& les Orientaux plus que tout autre) a un attachement si démesuré à ses sentiments, & souffre avec tant de peine l'affront d'une juste condamnation, qu'au lieu de se soumettre à l'autorité la plus legitime, il commence d'abord à regarder ses juges comme sa partie, & s'érigeant un tribunal tout nouveau, non seulement il y appelle de leurs décisions, mais voudroit encore les y traduire pour les y faire condamner, comme les maîtres & les fauteurs de l'erreur. C'est ce qu'on vit arriver particulierement au sujet du Concile de Calcedoine. L'Empereur Marcien qui tenoit les héretiques en bride, ne fut pas plutôt mort que les troubles recommencerent, & l'Eglise se trouva agitée avec plus de violence qu'auparavant, en voici la raison.

Quoique le Concile de Calcedoine en eût usé dans toutes ses décisions avec une extrême modération, & qu'il eût fait grace, aux Evêques mêmes qui avoient procuré ou consenti la déposition de Flavien dans le

brigandage d'Ephese, en les rétabliſſant dans leurs Siéges, après qu'ils eurent repreſenté que c'étoit par violence qu'on les avoit contraints d'y ſouſcrire, & demandé pardon de leur lâcheté : les Peres ne crurent pas cependant pouvoir ſe diſpenſer de punir l'auteur du trouble, qui demeuroit dans l'obſtination & dans la revolte, c'étoit le malheureux Dioſcore Patriarche d'Alexandrie. Après qu'on eût fait la lecture de quelques requêtes, où il étoit accuſé de pluſieurs crimes, il fut cité par trois fois, & ſur le refus qu'il fit de comparoître, les Légats du ſaint Siége & les Peres prononcerent contre luy une ſentence de dépoſition conçûë en ces termes. *Leon Archevêque de l'ancienne Rome, par nous & par le Sinode, avec l'autorité de ſaint Pierre, qui eſt la pierre & la baſe de l'Egliſe, & le fondement de la* Foy, *depoüille Dioſcore de la dignité Epiſcopale, & le déclare indigne de toutes fonctions du Sacerdoce :* Les Peres tous d'une voix confirmerent la ſentence, & en conſequence de ce Decret l'Empereur Marcien l'éxila à Cangres, & donna ordre au peuple & au Clergé

d'Alexandrie de proceder à l'élection d'un nouveau Patriarche. Quelque absolu que fût le pouvoir de l'Empereur, il ne laissa pas d'y trouver de la resistance, car Dioscore avoit un puissant parti dans la Ville. Cependant Proterius fut mis en sa place, mais il ne pût s'y maintenir qu'à la faveur des Gardes que l'Empereur fût obligé de luy donner pour le défendre contre la violence de la populace, que l'on vit plusieurs fois attenter à sa vie. Dès que la nouvelle de la mort de ce Prince si religieux fût apportée à Alexandrie, le peuple ne garda plus de mesures, & se porta aux dernieres extrémitez. On étoit alors dans la semaine Sainte, trois jours avant Pâques de l'année 457. & pendant que Proterius étoit dans le Baptistaire occupé des fonctions sacrées convenables au tems; les séditieux viennent à main armée à la grande Eglise, y choisissent un Prêtre du parti de Dioscore nommé Timothée Eleurus, le font ordonner Evêque, le placent dans le Siége de saint Marc, & de ce pas vont au Baptistaire trouver Proterius, le percent de mille coups, traînent son

corps par les ruës avec une inhumanité ſans exemple, le brûlent & en jettent les cendres au vent. Sans marquer aucune crainte du châtiment que meritoit un tel attentat, ils envoyent une requête inſolente à l'Empereur Leon, qui venoit de ſucceder à Marcien, luy demandent que le Concile de Calcedoine ſoit aboli, ſes décisions aneanties, & la ſentence qu'il avoit portée contre Dioſcore annullée. Voilà ce que firent les Alexandrins, & voila auſſi ce qu'on doit attendre de tout parti héretique, qu'on a menagé avec trop de bonté, & à qui on a laiſſé prendre des forces lorſqu'on pouvoit dans ſa naiſſance l'étouffer.

L'Empereur Leon ne ſe trouva pas peu embarraſſé, ſe voyant tant d'affaires ſur les bras à ſon avenement à la Couronne. D'aſſembler un nouveau Concile, il n'y avoit pas d'apparence, les points de la doctrine & de la Foy controverſez étoient pleinement décidez, il ne s'agiſſoit plus que de ſe ſoumettre, & c'étoit ſans neceſſité fatiguer les Evêques, qui à peine étoient de retour chez eux. Il crut donc devoir ſe contenter de les

consulter par une lettre circulaire, & les trouvant tous d'un même avis, il envoya à Alexandrie, en fit chasser Timothée Eleurus, le relegua dans la Quersonnese, & fit mettre en sa place un Prêtre Catholique, nommé Timothée Salofaciole. Les Alexandrins naturellement portez à la revolte, n'oserent remüer tant que Leon vêcut, ni sous les premieres années de son successeur Zenon, mais ce malheureux Prince ayant été chassé de son Trône par Basilisque, celuy cy pour se faire des creatures se declara hautement le protecteur du parti de Dioscore. Il chassa d'Alexandrie Salofaciole, rétablit Eleurus après dix-huit ans d'exil, & fit publier dans tout l'Empire un Decret qui aneantissoit le Concile de Calcedoine, & la doctrine enseignée dans la Lettre du grand saint Leon. La pluspart de ses Evêques gens lâches & timides, dont la Religion se regloit par interest, ou sur la faveur du Prince, y souscrivirent au nombre de plus de cinq cens, entre autres Pierre Monge Patriarche d'Antioche ; & quoy qu'ils eussent pour la pluspart assisté au Concile de Calcedoine, & fait ou confirmé ses

Decrets : ils furent assez lâches en les condamnant de se condamner eux-mêmes, & de se couvrir d'une éternelle confusion en détruisant ce qu'ils avoient si sagement établi. Salofaciole fut obligé de s'enfuir d'Alexandrie & de chercher un azile dans un Monastere écarté. Ce fût alors que toute l'Eglise d'Orient se trouva déchirée par le schisme ; car le soulevement de ses Evêques perfides ne fit qu'animer le courage des défenseurs de la verité. Le Clergé inferieur, les Moines, dont le nombre étoit presque infini, & la plus grande partie du peuple fortifiée par les Evêques qui étoient demeurez fermes dans la foy du Concile de Calcedoine, ne craignirent point de s'exposer aux persecutions les plus violentes pour en maintenir les décisions, un tres-grand nombre de ces genereux défenseurs de la verité furent chassez de leurs Eglises, & se retirerent à Rome, l'azile ordinaire de la pieté & l'appuy de la foy. Elle ne pût donc ignorer ce qui se passoit en Orient, le S. Siége y étoit trop interessé, il s'agissoit de soutenir non seulement la doctrine du grand saint Leon reçûë avec

un applaudissement general de toutes les Eglises, mais encore de maintenir l'autorité & la dignité d'un Concile géneral où il avoit présidé par ses Légats, & où l'impie Dioscore qui vouloit faire revivre les erreurs d'Eutiches, avoit été déposé juridiquement. La Communion fut donc rompuë entre les Eglises d'Orient & celles d'Occident, on cessa à Rome d'avoir aucune relation avec la Cour de Constantinople, & les Occidentaux ayant lancé l'excommunication contre les ennemis du Concile de Calcedoine, il y en eut parmi les Evêques d'Orient d'assez témeraires pour pousser l'insolence jusqu'à excommunier nommément le Pape saint Leon.

Les choses demeurerent dans cet état jusqu'en l'année 477. que le malheureux Basilisque devenu l'horreur de tout le monde, non seulement à cause de son héresie, mais encore plus par son avarice & sa cruauté, fut abandonné de ses troupes, qui vinrent se rendre à Zenon, & le remirent sur le trône. On ne trouva point de punition qui convînt mieux au crime de Basilisque que de le faire mourir de faim. Sa femme & ses enfans

Baron. ad an. 477.

furent enveloppez dans sa perte, & les Catholiques commencerent un peu à respirer. Pierre Monge fut chassé d'Antioche, & Salofaciole rétabli sur le Siége d'Alexandrie, quoique les Schismatiques d'Alexandrie, après la mort d'Eleurus, eussent élû ce Pierre Monge Patriarche d'Alexandrie : mais ce calme ne dura pas. L'Empereur Zenon qui avoit jusqu'alors favorisé les Catholiques, changea tout d'un coup, & par le plus étrange caprice qu'on aït jamais vû, il se mit en tête de rétablir Pierre Monge sur le Siége d'Alexandrie, *a.* quoique peu d'années auparavant il l'en eût fait chasser luy-même aussi bien que de celuy d'Antioche, où les Schismatiques l'avoient placé. Pour couvrir une entreprise aussi témeraire, & moins révolter les esprits des Catholiques il s'avisa de dresser un decret d'union conçû dans des termes les plus captieux, on y traitoit à la vérité le mistere de l'In-

a. M. Dupin prétend dans son sixiéme siécle, p. 438. que Mongus ou Pierre Monge fut rétabli dans le Siége d'Antioche, mais ce fut dans celuy d'Alexandrie, & cet Autheur se contredit luy-même. Voyez M. Fleury, tom. 7, p. 37.

carnation d'une maniere tres-orthodoxe, on y recevoit les capitulles de saint Cirile, & on reconnoissoit pour regle infaillible de la Foy le Symbole de Nicée, mais on n'y disoit pas un mot du Concile de Calcedoine, ni de la Lettre de saint Leon. L'Empereur vouloit qu'on se contentât de ce Decret, sans insister davantage, & qu'on reconnût pour orthodoxes ceux qui y souscriroient. Monge qui sçavoit dans quelle vûë il avoit été dressé, fut des premiers à y souscrire. L'Empereur aussi-tôt declara que n'ayant été chassé du Siége d'Alexandrie, que parce qu'on le croyoit héretique; qu'après avoir donné des preuves certaines de la pureté de sa foy, il n'y avoit plus de raison de l'en priver, & donna ses ordres pour l'y rétablir.

C'est ce Decret qu'on appelle l'Enotique de Zenon. Ceux qui s'y conformérent firent un troisiéme parti dans l'Eglise, car les uns recevoient le Concile de Calcedoine, les autres le rejettoient entierement, & ceux-cy s'en tenoient à l'Edit d'union, sans le recevoir ni le rejetter; ce qui leur fit donner le nom d'hésitants. Ce dernier parti causa une plus gran-

de playe à l'Eglise, & les Catholiques en souffrirent beaucoup plus que des autres, parce qu'ils avoient l'autorité de leur côté. Tout l'Occident se souleva contre le Decret de Zenon, on ne pût voir sans horreur un Prince qui se disoit Catholique, s'arroger un droit reservé à l'Eglise, & se rendre juge des matieres les plus importantes de la Religion. En un mot on n'en dit pas moins que l'interim de Charles-Quint en a fait dire dans les siécles suivants. Mais comme on vouloit ménager la personne de l'Empereur, tous les foudres du Vatican tomberent sur Acace Patriarche de Constantinople, qui avoit approuvé l'Enotique, & consenti au rétablissement de Pierre Monge sur le Siége d'Alexandrie. Il fut retranché nommément de la Communion de l'Eglise Romaine, & l'Empereur se trouvant offensé dans la personne de son Patriarche, s'en vengea d'une maniere cruelle sur tous les Catholiques de ses Etats, qui refusoient de souscrire à son Decret. Tout cela se passa sous le Pontificat du Pape Simplice.

Felix qui luy succeda cherchoit avec

empressement quelque occasion favorable pour faire rentrer l'Empereur en luy-même, & luy inspirer des sentiments plus raisonnables & plus justes. Il crut l'avoir trouvée en luy envoyant demander sa protection pour les Catholiques & pour les Evêques d'Affrique, que le Roy des Vandales Hunneric persecutoit cruellement. Hunneric étoit Arien, & Zenon ennemi juré de l'Arianisme ; à cet effet il luy envoya une Ambassade solemnelle. Vital Evêque d'Emese, un autre Evêque, dont le nom n'est pas connu, & Felix Prêtre, défenseur de l'Eglise de Rome, furent députez.

Le sujet de cette légation paroissoit être uniquement pour implorer la protection de l'Empereur en faveur des Catholiques contre les Ariens, comme on vient de le dire, mais le motif véritable étoit d'affermir les peuples d'Orient dans la foy du Concile de Calcedoine, & d'y rappeller même l'Empereur, s'il se pouvoit, dans les conférences que les Légats auroient avec luy.

Mais l'Empereur, soit qu'il eût pénétré dans les intentions du saint Pontife, soit qu'il eût résolu de n'a- *Felix Ep. 6. ad Acac.*

voir plus de communication avec le Siége de Rome ; bien loin de les recevoir avec honneur, selon l'ancien usage, il les fit arrêter à la descente de leurs Vaisseaux, & par son ordre, & à la sollicitation du Patriarche Acace, on les jetta dans une obscure prison. On se saisit de leurs papiers, de peur qu'ils ne rendissent aux Catholiques de Constantinople les Lettres dont ils étoient chargez pour eux, & on n'obmit rien de tout ce qui étoit capable d'ébranler leur constance. Les menaces & les plus mauvais traitements furent employez pour les obliger de communiquer avec les Patriarches de Constantinople & d'Alexandrie : mais la crainte d'une mort violente & prochaine, qui fut plusieurs fois presente à leurs yeux, ne fut pas capable de les intimider.

Alors l'Empereur & ses Patriarches schismatiques virent bien qu'il falloit prendre d'autres mesures, & tenterent toute une autre voye. Ils essayerent de vaincre par des carresses & par des promesses, ceux que les menaces & les tourments n'avoient pas été capables d'ébranler. Exemple terrible de la foiblesse humaine ; Ces deux Evê-

ques Légats du saint Siége, ennuyez des horreurs & de la longueur de leur prison, se laissérent enfin surprendre aux attraits de la liberté & des caresses des puissances mondaines, ils promirent tout ce qu'on voulut. Aussi-tôt ils furent conduits avec honneur à Constantinople, là ils communiquerent publiquement avec Acace, & reconnurent Pierre Monge pour le legitime Evêque d'Alexandrie; ensuite on les combla de présents & d'honneurs, & on les renvoya à Rome chargez de Lettres de compliments pour le Pape de la part de l'Empereur & des Patriarches. Mais on y avoit déja été informé de leur conduite par les Lettres des Evêques Catholiques d'Orient, & par celles des Abbez & des Moines de Constantinople, qui furent consternez de leur chûte; & encore plus exactement par le Prêtre Felix qui s'étoit évadé de la prison. Les deux Evêques Légats convaincus de leur prévarication furent déposez & excommuniez.

Gelas. ad Ep. Dard. Ep. 11. Evag. l. 3. c. 20.

Loin que la Légation de Felix eût produit aucun avantage à l'Eglise d'Orient, elle n'en fit qu'augmenter les maux, car le Pape ne croyant pas devoir

souffrir une pareille insolence, assembla un Concile où se trouverent soixante & sept Evêques, il y condamna de nouveau le Patriarche Acace, qui fut déposé & excommunié. Un Clerc de l'Eglise Romaine, homme hardi & plein de courage, voulut bien se charger de porter la Sentence à Constantinople, & de la luy signifier. Il le fit en l'attachant *a.* au manteau du Patriarche, comme il entroit dans l'Eglise un jour de Dimanche pour y celebrer les divins Mysteres.

Tom. 4. Conc. p. 1073.

Sur ces entrefaites l'Empereur Zenon mourut dans son schisme, & Anastase luy succeda. Il étoit déja sexagenaire, & voulant vivre en paix, il laissa toutes les Eglises dans l'état où il les avoit trouvées, & à chaque Evêque la liberté d'en user

a. Quelques Ecrivains disent que ce Clerc défenseur de l'Eglise de Rome, s'étant rendu dans le Monastere de saint Die engagea les Moines Acemettes à se charger de sa commission, qu'ils l'executerent dans l'Eglise même, & que les gens d'Acace n'ayant pû souffrir leur hardiesse en tuerent quelques-uns, en blesserent d'autres, & en mirent plusieurs en prison. *Victor de Tunes*, *p.* 487. *Theophan*, *p.* 114. *Niceph. lib.* 16. *c.* 17. *&c.*

comme il luy plairoit à l'égard du Concile de Calcedoine. Jamais la confusion ne fût plus grande dans l'Eglise : Dans l'Orient les Evêques s'anathematisoient les uns les autres, chacun suivant son caprice, & tres-peu les regles de la justice & de la vérité.

Le Pape Felix étant mort peu de tems après, il n'eut pas la consolation de voir la paix rétablie, mais avant son déceds il avoit eu la précaution de dresser des memoires exacts, revêtus des formes autentiques, de tout ce qui s'étoit passé dans l'affaire d'Acace, pour en instruire ses successeurs & la postérité ; ils ont été long-tems dans l'obscurité, & nous avons l'obligation au sçavant Pere Sirmond de les avoir déterrez & donnez au public avec les Lettres de ce saint Pontife. Gelase luy succeda, pendant les cinq années qu'il tint le Siége de Rome, les affaires de l'Orient demeurerent dans le même état qu'elles étoient sous Felix. Anastase qui le suivit, ne fut pas plus heureux ; cependant dès le commencement de son Pontificat, il crut qu'en écrivant à l'Empereur Anastase d'une maniere obli-

Cedren. p. 537. geante, il pourroit l'exciter à procurer la paix à l'Eglise. La pieté dont cet Empereur avoit donné de grands exemples pendant sa vie privée, en avoit pû faire concevoir à ce Pape quelques esperances ; mais il avoit bien changé de conduite depuis qu'il étoit monté sur le Thrône. Au lieu qu'auparavant il se levoit exactement avant le jour pour aller à l'Eglise, où il demeuroit en prieres jusqu'à la fin des Offices, qu'il jeûnoit tres-souvent, & faisoit de grandes aumônes. Les Histoiiens de son tems nous le dépeignent comme un homme le plus impie & d'une vie tres-dereglée. Le Pape Anastase n'ayant pas eu la satisfaction qu'il en esperoit, il ne falloit plus attendre que de Dieu les remedes aux maux dont l'Eglise d'Orient étoit accablée, en la délivrant d'Anastase, qui ne faisoit que les aggraver de jour en jour. Il seroit difficile de dire combien de saints Evêques il persecuta, combien il en chassa de leurs Siéges sous differents prétextes, mais dans la vérité pour avoir refusé d'anathematiser le Concile de Calcedoine, & de souscrire l'Enotique de Zenon : combien d'autres il engagea

engagea dans le schisme en corrompant leur foy par des présents ou par des menaces, combien d'indignes Evêques il plaça dans les principaux Siéges de l'Eglise d'Orient. Pour luy on ne sçavoit de quelle Religion il étoit, Chrêtien de nom, mais Manichéen en effet comme sa mere, Eutichéen comme son oncle ; il étoit également favorable aux deux partis, il n'y avoit que celuy de la vérité & des Catholiques qui ne pouvoit trouver de protection auprès de luy. Dieu laissa gemir pendant vingt-sept ans son Eglise sous la tirannie de cet Empereur, on ne vit aucun aucun jour à sa délivrance sous le Pontificat du Pape Simmaque, mais dans les premieres années de celuy d'Hormisdas son successeur, on crut que Dieu avoit suscité le Comte Vitallien Préfet de la Milice pour tirer les Catholiques de l'oppression. En effet le Comte s'étant soulevé, & ayant mis en déroute les troupes Imperiales, l'Empereur Anastase fut obligé de demander la paix. Elle luy fût accordée à ces conditions, que Macedonius Patriarche de Constantinople, & Flavien d'Antioche, seroient rétablis dans leurs Siéges,

Theoph. an. 23. Marcel. Cron. 514.

qu'on aſſembleroit inceſſamment un Concile géneral, où le Pape ſeroit prié de ſe trouver en perſonne pour examiner les excez commis contre les Catholiques & en juger. En conſequence de ce traité que l'Empereur, le Senat & les Magiſtrats de Conſtantinople promirent & jurerent d'executer fidellement, Anaſtaſe enfin écrivit au Pape Hormiſdas. Il commence par s'excuſer de la longueur de ſon ſilence ſur la dureté des Papes qui l'avoient précedé, & le prie de ſe trouver à Heraclée en Trace dans le premier Juillet de l'année 515. où il avoit convoqué, dit-il, un Concile géneral pour appaiſer les troubles de Scithie, *a.* ſans dire un mot de ceux des autres Egliſes. Les perſonnes les moins clair-voyantes s'apperçurent auſſi-tôt que l'Empereur n'agiſſoit pas de bonne foy, qu'il ne vouloit que gagner du tems pour obliger Vital-

a. C'eſt apparemment des troubles excitez à l'occaſion de la propoſition, *un de la Trinité a ſouffert*, & de quelques autres ſemblables, avancées par les Moines de cette Province, que l'Empereur veut parler, on verra dans la ſuite le ſuccez qu'elles eurent.

lien de se retirer & de congedier ses troupes. Cependant le Pape Hormisdas pour n'avoir rien à se reprocher, luy envoya des Légats. Le fameux Ennode Evêque de Pavie fut le chef de la Légation, on luy donna pour adjoints un autre Evêque nommé Fortunat, Venance Prêtre, Vital Diacre, & Hilarus Notaire de l'Eglise de Rome. En même tems on leur mit entre les mains une excellente instruction, où la prudence & la charité brillent également; cette piece est une des plus anciennes & des plus belles qui nous restent en ce genre: mais tout se passa en Légations & en Ambassades de part & d'autre sans rien conclure. Le Pape vouloit avec raison pour préliminaires de la paix qu'on retranchât le nom d'Acace le premier auteur du Schisme, des Diptiques ou Tables sacrées de l'Eglise, & l'Empereur s'en défendit sur de mauvaises raisons qui n'avoient aucun fondement, telle que pourroit être la crainte d'une sédition dans Constantinople. Mais Dieu jetta enfin un regard de misericorde sur son Eglise affligée, en exerçant ses justes vengeances contre son persécuteur. Lassé,

Lib. Pont. in Hormisd.

pour ainsi dire, de l'attendre à pénitence, il le frappa de la foudre, étant dans son Palais, la nuit du dix Juillet 518. âgé de quatre-vingt-huit ans. Son temperamment dans un si grand âge n'étoit point alteré, il étoit si robuste & d'une si forte constitution, qu'il pouvoit encore se promettre une longue suite d'années. Proclus habile Mathematicien luy avoit prédit quelque tems auparavant, qu'il périroit par le feu. Anastase pour rendre cette prédiction vaine avoit fait creuser au milieu de son Palais une Citerne d'une étenduë prodigieuse. Chaque appartement s'y rendoit par une gallerie; il se croyoit ainsi à couvert des accidents du feu de quelque côté qu'il pût prendre à son Palais. Mais il n'y a point de sagesse contre Dieu, la seule pénitence pouvoit arrêter son bras levé & prêt à le punir. Le tonnere avoit grondé pendant tout le jour précedent, tout Constantinople paroissoit en feu, tant l'orage étoit allumé: sur le soir les coups redoublerent avec d'horribles éclats, l'Empereur en fut effrayé, & courant d'appartement en appartement, & de chambre en chambre, cherchant un azile où il pût être

Mar. Cron. p. 330.
Baron. ad ann. 518. p. 693.

en sureté contre la main vengeresse de Dieu qui le poursuivoit, quand il fut arrivé au lieu où sa perte étoit resoluë, il fut frappé tout seul, & après l'orage cessa.

Justin à qui il avoit resolu de faire couper la tête fut élû en sa place; il étoit Capitaine des Gardes, & ayant commencé à porter les armes en qualité de simple soldat, il étoit parvenu à cette dignité par tous les degrez de la Milice. Il ne sçavoit ni lire ni écrire, mais il étoit bon Catholique, & d'une pieté exemplaire. Dieu ce semble le choisit pour rendre la paix à son Eglise; & Boëce y contribua beaucoup par la sagesse de ses conseils & par la fermeté de sa conduite.

Quoique le Schisme eût prévalu sous les Empereurs Zenon & Anastase, cependant la plus grande partie du Clergé & du peuple étoient demeurez Catholiques dans le cœur. Persuadez de la doctrine du Concile de Calcedoine, ils souffroient avec une extrême douleur l'oppression de l'Eglise, & la seule crainte de la persecution les avoit retenus dans le silence. Si-tôt qu'on sçut que Justin étoit monté sur le Trône, & qu'il

étoit veritablement orthodoxe, ils ne crurent pas devoir dissimuler davantage leurs sentiments. L'Eglise de Constantinople fut la premiere à les faire éclater, & son Patriarche étant entré, selon la coûtume, avec son Clergé dans la grande Eglise, le Dimanche qui suivit immediatement l'élection de l'Empereur, comme il alloit à son Trône, le peuple l'arrêta, & après avoir crié à haute voix, *longues années au Patriarche, longues années à l'Empereur & à l'Imperatrice.* Pourquoy, ajoûta-t'il, demeurerons-nous excommuniez plus long-tems, montez grand Patriarche à la tribune, instruisez vôtre peuple, vous êtes Catholique, que craignez-vous, publiez tout à l'heure le saint Concile de Calcedoine, Marie est Mere de Dieu, la foy de la Trinité est victorieuse, l'Empereur est Catholique, que craignez-vous, longues années au nouveau Constantin; & réïterant ainsi plusieurs fois ces acclamations, ils presserent le Patriarche, ou de sortir de l'Eglise, ou de publier san differer le Concile de Calcedoine & d'anatématiser tous les héretiques. Jean, c'étoit son nom,

Tom. 5. Concil. p. 178. & seq.

vouloit qu'on attendît le consentement de l'Empereur, mais le peuple ne luy donna pas le loisir, & s'étant saisi des portes, il luy protesta qu'il ne sortiroit point de l'Eglise qu'il n'eût fait ce qu'on souhaittoit de luy; il n'y eût plus à balancer, & ayant pris l'avis de douze Evêques qui l'accompagnoient, il monta enfin à la tribune & parla au peuple en ces termes. *Vous sçavez, mes tres-chers freres, quels combats j'ay soûtenus, n'étant que Prêtre, pour la foy Catholique; & que je la soûtiens encore jusqu'à m'exposer à la mort pour sa défense. Pourquoy vous alarmer? faites cesser le tumulte : nous reconnoissons pour ortodoxes tous les Conciles qui ont confirmé la foy de Nicée, & principalement celuy d'Ephese & le grand Concile de Calcedoine. Suivant les Canons & les Ordonnances des Peres, nous tenons Severe* a. *intru dans l'Eglise d'An-*

a. Severe étoit un Moine que le parti de Dioscore avoit intronisé dans le Siége d'Antioche, après en avoir chassé le legitime Patriarche, & qui avoit eu la témerité d'anathematiser le Concile de Calcedoine & le Patriarche de Constan-

tioche, nous le regardons comme étranger, & justement condamné à cause de ses blasphêmes ; & nous l'anathématisons : les douze Evêques qui accompagnoient le Patriarche l'anathématiserent de même. Pour rendre cette declaration plus authentique, le peuple voulut encore qu'on indiquât au lendemain une fête solemnelle dans laquelle on feroit mémoire de tous les saints Evêques qui avoient assisté au Concile de Calcedoine, ou qui avoient souffert la mort ou l'exile pour sa défense. Elle fut annoncée par l'Archidiacre. L'Empereur s'y trouva, & il fut fort surpris en arrivant à l'Eglise avec le Patriarche, d'entendre le peuple faire de nouvelles acclamations comme le jour précedent, & demander de plus qu'on déterrât les os de Nestorius, d'Eutiches, & de leurs plus fameux partisants, qu'on fît revenir tous les exilez pour la défense de la vérité, qu'on envoyât des Lettres Sinodiques à Rome, & enfin qu'on mît les quatre Conciles generaux avec le nom du grand saint Leon dans les Diptiques sacrez.

tinople, qui soutenoit les décisions de ce Concile.

le Patriarche eut beau remontrer que pour proceder d'une maniere canonique, il étoit necessaire de convoquer tous les Evêques de son Patriarchat, mais il ne fut pas écouté : les cris du peuple redoublerent, on ferma les portes, & toute l'assemblée protesta qu'on ne sortiroit point de l'Eglise qu'on n'eût fait tout ce qu'elle avoit demandé. Le Patriarche ne pût se défendre de faire apporter les Diptiques, d'y faire inscrire les quatre Conciles généraux de Nicée, de Constantinople, d'Ephese & de Calcedoine avec le nom du Pape saint Leon. Cela fait, le peuple s'écria tout d'une voix, *beni soit le Dieu d'Israël, qui a visité & délivré son peuple*; ils continuerent ce Cantique, le chantant à deux Chœurs pendant un espace de tems considérable, puis on fit monter les Chantres sur la tribune pour entonner le *Trisagion*; l'Empereur & toute sa Cour furent extrêmement touchez à ce spectacle, ils ne purent retenir leurs larmes. Comme tout ceci s'étoit passé d'une maniere un peu tumultueuse, le Patriarche Jean qui étoit homme sage & bien intentionné, crut devoir affermir

Tom. 5. Concil. p. 170.

par l'autorité d'une assemblée canonique, tout ce qui paroissoit n'avoir été fait que par la violence du peuple. Afin de rendre ses démarches plus avantageuses pour la réünion des autres Provinces de l'Empire, incontinent après il assembla les Evêques qui se trouvoient à Constantinople & aux environs, avec les Abbez des Monasteres, honorez tous du Sacerdoce, à la reserve du seul Enecius Supérieur des Acémétes, qui n'étoit que Diacre. Le Concile se tint le 20. Juillet, mais le Patriarche par prudence ne voulut pas y présider, ni même s'y trouver, afin de laisser plus de liberté aux Evêques & aux Abbez qui le composoient, d'opiner & d'ordonner ce qu'ils jugeroient à propos. Les Moines en grand nombre y présenterent d'abord leur Requête contenante toutes les demandes que le peuple avoit faites dans l'Eglise, les jours précedents, elle étoit souscrite par cinquante-quatre Abbez. Les Peres y firent droit, & en consequence ordonnerent que la mémoire des Patriarches Eufemius & Macedonius qui avoient été injustement chassez du Siége de Constantinople & envoyé

en éxil par l'Empereur Anastase, où ils étoient décedez, seroit rétablie dans les Tables Sacrées ; qu'à l'égard de ceux qui avoient été bannis pour la bonne cause, & qui vivoient encore, on demanderoit à l'Empereur de les rappeller. Que les quatre Conciles géneraux seroient inscrits dans les Tables Sacrées avec le nom de saint Leon, & reçûs unanimement avec soumission & respect.

Pour Severe intru dans le Patriarchat d'Antioche, on crut devoir le juger en forme & avec pleine connoissance de ce qui le regardoit. On lût dans l'assemblée un de ses Sermons, où il avoit dit anathême au Concile de Calcedoine, & à ce qu'il avoit défini : il n'en fallut pas davantage. Les Peres le déclarerent luy-même digne d'un anathême éternel, déchû de toutes fonctions Ecclesiastiques, du nom de Prêtre & de Chrêtien, & privé de la Communion comme blasphêmateur. On dressa une Lettre Synodale au nom de l'assemblée, elle fut ensuite présentée au Patriarche de Constantinople, à l'Empereur, à l'Imperatrice & au Senat, qui la reçurent avec respect, & l'approuverent par

Tom. 5. Concil. p. 186.

leur souscription. On en fit des copies autentiques, qui furent envoyées au Patriarche de Jerusalem & aux Evêques qui étoient assemblez avec luy, qui les reçurent de même ; de sorte qu'il ne restoit plus en Orient à ramener à l'unité de l'Eglise que les Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. Mais le plus difficile étoit de le réünir avec l'Occident & avec Rome, dont il étoit separé depuis trente-quatre ans, qu'Acace Patriarche de Constantinople avoit été condamné par le saint Siége. Quoique plusieurs de ses successeurs eussent été tres-ortodoxes, & eussent même beaucoup souffert pour la défense de la Foy ; ils avoient toûjours été privez de sa Communion, parce qu'ils avoient été ordonnez par Acace, ou n'avoient pas souscrits à sa condamnation : voilà précisement ce qui empêchoit la réünion de ces deux Eglises. L'affaire étoit des plus délicates & des plus difficiles à négocier. Cependant l'Empereur Justin avoit fait les premieres démarches en donnant part de son élection au Pape Hormisdas, & le priant de contribuer à la réünion que Jean Patriarche de Constantinople &

ſes autres Evêques demandoient. Il l'avoit même déja preſſé d'envoyer en Orient des gens capables de mettre la derniere main à cette grande affaire : mais le Pape étoit ſi rebutté de la mauvaiſe foy des Orientaux, & d'envoyer inutilement des Légations à Conſtantinople, où la dignité du ſaint Siége avoit été avilie, & ſes prédeceſſeurs & luy traitez dans la perſonne de leurs Légats de la maniere du monde la plus outrageante, qu'il ne crut pas devoir ſe rendre aux premieres inſtances de l'Empereur. Il les regardoit comme des pures civilitez, auſquelles il répondit de même, & demeuroit toûjours perſuadé que la pluſpart des Evêques d'Orient ne vouloient pas ſincerement la réünion, & qu'ils ne feroient jamais ce qui étoit abſolument neceſſaire pour y parvenir, quand bien même ils la voudroient.

La reſolution du Pape Hormiſdas affligea tous les bons Catholiques, & Boëce plus qu'aucun autre : Comme il aimoit Dieu & l'Egliſe par deſſus toutes choſes, il avoit une extrême douleur de la voir déchirée par un ſi cruel Schiſme & depuis ſi long-tems ; il apperçut quelque lueur d'une paix

L. Pontif. in Hormiſd.

prochaine dans les avances que les Orientaux faisoient, & il croyoit qu'on devoit en profiter avec beaucoup de ménagement. Il en parla au Pape & luy representa sur ce sujet tout ce que son zele pouvoit luy inspirer de plus fort & de plus patétique pour l'engager de répondre aux avances des Orientaux; mais il ne pût rien gagner sur son esprit. Le Pape fut infléxible. Les raisons qu'il alleguoit étoient fortes, & il étoit difficile d'y répondre: *Quel moyen*, disoit-il, *d'agir dans cette affaire d'une maniere qui puisse être honorable au saint Siege, je veux que les intentions de l'Empereur soient bonnes, qu'elles soient droites, que les Comtes Justinien & Vitallien, dont la religion & la foy ne nous peuvent être suspectes le soutiennent, & qu'il ait sur ses Evêques tout le crédit & toute l'autorité que vous dites. Que le Patriarche de Constantinople même desire la paix aussi sincerement que vous vous le persuadez, mais pouvons-nous la leur accorder à moins qu'ils ne condamnent Acace & tout ce qu'il a fait, & qu'ils se soumettent à l'anathême que nôtre Concile a prononcé contre luy; ils ne*

le feront jamais : car si Acace est excommunié & dégradé du Sacerdoce, comme le Concile l'a prononcé, tous les Patriarches de Constantinople qui luy ont succedé, & celuy même qui en occupe présentement le Siége y ont été intrus. Ils sont excommuniez puis qu'ils ont communiqué avec Acace, en conservant son nom dans les Diptiques. Quel outrage n'ont-ils pas fait aux Légats du saint Siége ? a-t'on jamais violé plus insolemment le droit des gens qu'ils ont fait, en la personne de ceux que mon prédecesseur leur avoit envoyez ? puis-je me dispenser de demander réparation de cette injure avant que d'écouter les propositions de paix qu'ils nous font : qui sçait si ceux que je leur envoyeray ne seront pas encore traitez de même ?

Boëce voyoit bien que le Pape n'avoit pas tout-à-fait tort, mais ses raisons ne luy paroissoient pas convainquantes, parce que les affaires d'Orient avoient pris une autre face, & qu'il croyoit qu'on devoit encore risquer quelque chose pour le bien de la paix. Ainsi après plusieurs conferences n'ayant pû rien gagner sur l'esprit

d'Hormisdas, & persuadé d'ailleurs que la reconciliation étoit beaucoup plus facile à faire que sa sainteté ne le croyoit ; le bien general de l'Eglise le porta à prendre des mesures du côté de la Cour, pour obliger le Pape à se rendre moins difficile.

Justin pretendoit avoir déja reçû quelque sujet de mécontentement de Theodoric, & de part & d'autre on se préparoit à la guerre. Boëce vint donc trouver Theodoric à Ravenne, luy rendit compte de toutes les démarches que les Orientaux avoient faites pour se réünir avec l'Eglise d'Occident, & ce qu'il avoit fait luy-même pour engager Hormisdas d'y répondre. Il luy fit sentir l'interêt qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec la Cour de Constantinople, & combien il étoit à craindre que l'Empereur picqué du refus des propositions de paix qu'il avoit fait faire au Pape ne voulut s'en venger, en ravageant les côtes d'Italie qui étoient sans défenses ; enfin il mit l'affaire dans un si beau jour que Theodoric prit la resolution d'obliger le Pape à se rendre aux prieres des Orientaux. Il le fit venir à Ravenne, & aprés l'avoir en-

tretenu de la necessité de conserver la paix avec Justin, il le détermina enfin d'envoyer à Constantinople une des plus celebres legations qu'on eût vûës jusqu'alors. Elle étoit composée de cinq personnes d'un merite distingué. Saint Germain Evêque de Capouë en fût le Chef, celuy-là même dont le Pape S. Gregoire fait une si honorable mention dans le second Livre de ses Dialogues. Un autre Evêque nommé Jean luy fut donné pour Adjoint avec le Prêtre Blandus & les Diacres Felix & Dioscore, tous trois du Clergé de Rome. Le Pape de son côté prit toutes les précautions imaginables pour ne pas exposer davantage l'honneur du saint Siége, & pour éviter de laisser surprendre ses Legats par les Orientaux, dont il avoit tout sujet de se deffier. Il fit dresser un Formulaire qu'il leur mit entre les mains, avec ordre de ne recevoir aucune personne à leur Communion qu'elle ne l'eût signée auparavant. Ce Formulaire anathematisoit expressement le Patriarche Acace & tous ses sectateurs, établissoit la soumission aux décisions des Conciles d'Ephese & de Calcedoine, & regloit generalement toutes les difficultez que C. 35.

les Orientaux auroient pû faire pour éluder leurs décisions. Les Legats partirent chargez des instructions du saint Siege ; leur voyage fut tres-heureux, les Orientaux signerent le Formulaire, & souscrivirent à tout ce que les Legats exigerent. Ce ne fût pas à la verité sans un espece de miracle, & il fallut que la grace agît bien puissamment sur leurs cœurs pour vaincre toutes les difficultez qui se trouvoient à la conclusion d'une paix tant desirée. Ce n'étoit pas au sujet de la condamnation d'Acace, les Orientaux même tomboient d'accord qu'elle étoit juste & qu'il l'avoit bien meritée, parce que toute sa vie n'avoit été qu'une hypocrisie un déguisement continuel, & une fausse politique qui luy avoit fait tout sacrifier à ses interêts & à son ambition : tantôt condamnant les heretiques lorsqu'il voyoit que leur parti n'étoit pas le plus fort, tantôt se declarant pour eux lorsqu'il s'appercevoit que la Cour les favorisoit. En un mot quoiqu'il eût paru avoir eu un grand soin de son Diocese & de toutes les Eglises soumises à sa jurisdiction, on ne laissoit pas d'être persuadé qu'il avoit été un homme sans

Religion. Mais ceux qui étoient les plus portez à la paix, & les mieux intentionnez ne pouvoient se resoudre à condamner les Patriarches Euphemius & Macedonius successeurs d'Acace, qui étoient reconnus pour avoir été de grands défenseurs de la verité, & qui avoient même soufferts l'exil où ils étoient morts pour la défense du Concile de Calcedoine, pendant qu'il étoit anathematisé de la pluspart des Evêques d'Orient & de la Cour de Constantinople. Pour lever cette difficulté, qui n'étoit pas petite, on convint qu'on se contenteroit d'anathematiser nommement Acace, qu'on ne diroit mot de ses successeurs, & qu'on effaceroit seulement leurs noms des Diptiques sacrez. Ainsi fut concluë la réünion des deux Eglises avec une joye incroyable de tous les ordres de l'Empire, & le grand Schisme d'Orient qui avoit duré trente-cinq ans, à compter depuis l'excommunication portée à Rome contre Acace en 484. fut heureusement éteint.

Le Patriarche Jean pour marquer au Pape sa parfaite reconciliation, & l'union dans laquelle il vouloit vivre avec le saint Siége, chargea ses Légats

de riches présents pour sa Sainteté, entre autres d'un Calice d'or avec sa Patene enrichis de pierreries, de deux Calices d'argent & de deux Voiles en broderie. La joye ne fut pas moins grande à Rome après le retour des Légats, qu'elle avoit été à Constantinople. Comme on n'ignoroit pas que l'Eglise étoit redevable au zele & à la vigilance de Boëce de la conclusion d'une affaire si épineuse & si importante, chacun vint l'en congratuler. Alors on comprit mieux que jamais que la foy des Saints sçait souvent surmonter les plus grands obstacles, & trouver des facilitez où la raison & la politique humaine sont sans ressource.

5. Siécle. p. 612.

Il est étonnant que M. Dupin qui n'a pû ignorer toute la suite de cette histoire ait rendu si peu de justice à la mémoire des Papes qui gouvernoient l'Eglise pendant ces tems malheureux, ne semble-t il pas au contraire qu'il veuille en rejetter sur eux tout le blâme, & les rendre responsables des maux qu'elle en a soufferte. Car voici ce qu'il en dit : *Quand Acace auroit été plus coupable qu'il n'étoit, on devoit donner quelque chose au bien de la paix, & ne pas persecuter avec*

tant de rigueur, la mémoire d'un Evêque dont les ſentiments étoient Catholiques, & dont toute la faute étoit d'avoir déplu à l'Evêque de Rome, & d'avoir eu un peu trop de complaiſance pour les volontez de ſon Prince.

Si M. Dupin s'étoit donné la peine de mieux examiner ce point d'hiſtoire, ou s'il avoit voulu en parler ſans prévention contre le ſaint Siége, il en auroit parlé tout autrement.

Le ſeul récit de ce qui s'eſt paſſé durant ce Schiſme luy auroit fait voir combien Acace étoit coupable, & que tout ſon crime n'étoit pas d'avoir déplu à l'Evêque de Rome; car enfin n'eſt-ce pas luy qui après avoir le premier condamné Pierre Monge, dénoncé au ſaint Siége ſes impietez & ſes erreurs, fut le premier à donner les mains à ſon rétabliſſement par complaiſance pour l'Empereur? N'eſt-ce pas luy qui au lieu de s'oppoſer avec fermeté à l'Enotique de Zenon, fut des premiers à l'embraſſer & à y ſouſcrire? ne l'appuya-il pas même de toutes ſes forces & de tout ſon crédit? N'eſt ce pas luy qui fit empriſonner les Légats du ſaint Siége, & les fit

traiter de la maniere la plus indigne ; comme on l'a remarqué, en violant tous les Canons, toutes les Regles les plus saintes de l'Eglise & le droit des gens le plus inviolable ? ne fit-il pas toute sa vie un jeu & un commerce indigne de l'Episcopat, déposant & rétablissant une infinité d'Evêques sans aucune forme de justice selon que ses interêts le demandoient. N'est-il pas juste qu'après tant d'excez il éprouvât enfin la severité du Siege Apostolique, & qu'il sentît la fermeré de cette pierre solide & inébranlable, sur laquelle JESUS-CHRIST a fondé son Eglise, & contre laquelle il faut que toutes les erreurs & tout ce qui s'éleve contre Dieu vienne se briser. Après tant d'excez peut-on dire que tout le crime d'Acace étoit d'avoir déplu à l'Evêque de Rome ? Les souverains Pontifs n'avoient-ils pas raison de demander pour préliminaires de la paix la condamnation d'un homme retranché avec tant de justice du corps de l'Eglise, & de refuser la Communion à quiconque refuseroit d'y souscrire ? Rien d'outré dans cette conduite, elle étoit pleine de justice & de sagesse, & M. Nicolle en parle bien autrement.

Comme ſon ſentiment peut être d'un grand poids ſur l'eſprit de M. Dupin, j'ay crû devoir rapporter mot à mot ce qu'il en dit dans ſon Traité de l'Unité de l'Egliſe. *Liv. 2. Ch. 10.*

« Il eſt certain, dit-il, que l'excommunication fulminée par le Pape Felix III. contre Acace Patriarche de Conſtantinople, étoit de ſoy tres-juſte dans le fond, car les crimes d'Acace étoient tres-évidents, ſur tout à l'Egliſe Romaine. Il avoit luy-même écrit au Pape Simplice contre Pierre Mongus, & l'avoit dépeint comme un héretique, comme un uſurpateur, comme un enfant de ténebres, comme un adultere qui avoit voulu uſurper l'Egliſe d'Alexandrie du vivant du legitime Paſteur Timothée Salofaciole. Ce fut même ſur cette inſtruction qu'Acace avoit envoyée au Pape Simplice, que ce Pape condamna Mongus, dont les crimes étoient d'ailleurs tres-évidents, puiſqu'il avoit été l'executeur des violences de Dioſcore, contre ſaint Flavien Archevêque de Conſtantinople, de Timothée Elure, contre ſaint Protere Archevêque d'Alexandrie, & qu'il étoit ennemi déclaré du Concile de Calcedoine.

» Cependant Acace au préjudice d'u-
» ne excommunication ſi juridique pro-
» curée par luy-même, pour chaſſer d'A-
» lexandrie Jean Talaja élû Archevêque
» de cette Ville, qui n'avoit pas eu aſ-
» ſez d'égards pour luy, & qui avoit
» manqué de luy rendre certaines civi-
» litez, ne laiſſa pas d'y faire rétablir
» Pierre Mongus par l'Empereur Zenon,
» & de communiquer avec luy ſans la
» participation du Pape, ce qu'il ne pou-
» voit faire ſelon les Canons, puis qu'u-
» ne excommunication legitime du pre-
» mier Siége, qui eſt celuy de Rome,
» ne pouvoit être levée par un Evêque
» inferieur comme Acace. Il eſt vray
» qu'il exigea une promeſſe de Mongus
» de ne point condamner le Concile de
» Calcedoine, mais outre qu'il n'y avoit
» pas lieu de l'en croire à ſa parolle, à
» laquelle il manqua effectivement plu-
» ſieurs fois en anatematiſant le Concile
» de Calcedoine toutes les fois qu'il le
» jugeoit utile à ſes interêts; il eſt cer-
» tain qu'un héretique auſſi déclaré que
» Mongus & ſignalé par de ſi grands
» excez ne pouvoit être reçû qu'à la
» Communion laïque, ſelon l'ordre des
» Canons, & ainſi c'étoit une entrepri-
» ſe tres-irreguliere à Acace de commu-
niquer

niquer avec luy comme avec l'Arche- «
vêque légitime d'Alexandrie. Il y «
avoit encore plusieurs autres viole- «
ments des Canons tres-certains dans «
le procedé d'Acace, & sur tout les «
violences dont il usa envers deux E- «
vêques Nonces du Pape Felix, étoient «
entierement inexcusables. Ainsi parloit «
M. Nicolle de l'affaire d'Acace ; ainsi en parleront toûjours ceux qui aiment la verité, & qui écriront sans interêt & sans passion.

Exposition de la Foy Catholique par Boëce.

Pendant que l'Eglise se trouvoit agitée par de si furieuses tempêtes, & déchirée par les schismes & par les hérésies dont nous venons de parler, Boëce jouïssoit dans son cœur de la paix que donnent une Foy pure & une bonne conscience. Mais non content du témoignage interieur que sa conscience lui rendoit, il crut necessaire pour l'édification des fideles dans les circonstances où ils se trouvoient alors, de faire connoître quelle étoit sa foy par une profession publique, telle qu'il l'avoit reçûë dans le sein de l'Eglise Catholique, où il avoit l'avantage d'être né. Il le fit par un petit Traité qui se trouve parmi ses Ouvrages, sous le titre de sa profession de Foy : *Confessio*

Deux preuves inconteſtables de ſa doctrine, ſçavoir l'autorité de l'Ecriture & la tradition univerſelle. Les traditions particulieres de chaque Egliſe viennent enſuite, leurs conſtitutions privées pour authoriſer les uſages qui leurs ſont propres & differents de ceux reçûs géneralement de tout le corps de l'Egliſe. De-là il paſſe au compte que chaque homme doit rendre à Dieu de toute ſa vie après ſa mort, à la reſurrection génerale, à la reſurrection particuliere des Juſtes pour la vie éternelle & bien heureuſe, à l'attente du ſecond avenement de JESUS-CHRIST, dans laquelle les fideles doivent vivre; à la deſtruction génerale qui ſe fera de tout ce qui eſt corruptible, à la récompenſe dûë aux differents merites des hommes & à l'aſſignation qui ſera faite à chacun en particulier ſelon ſes œuvres, d'un lieu pour ſa demeure pendant toute l'éternité immediatement après le Jugement univerſel. Il aſſure que la beatitude des Saints conſiſte dans la viſion de Dieu, & qu'ils le connoîtront clairement & le poſſederont autant qu'une créature eſt capable de le connoître & de le poſſeder.

Que l'homme a été créé pour réparer la perte des Anges, qu'il ſera reçû dans la Cité celeſte juſqu'à ce que le nombre de ſes citoyens ſoit rempli. Que c'eſt-là où Dieu ſe manifeſte dans toute ſa gloire. Que le Fils de la Vierge eſt le Roy de cette ſainte Cité. Que la joye y ſera éternelle, & que la loüange continuelle du Créateur ſera tout le plaiſir & l'occupation, & ſera la nourriture de tous ces heureux citoyens pendant l'éternité. *Ut ex eis reparato angelico numero ſuperna illa civitas impleatur, ubi Rex eſt Virginis Filius, eritque gaudium ſempiternum delectatio, cibus, opus, laus perpetua Creatoris.*

Valin qui nous a donné en 1656. une édition exacte des Opuſcules de Boëce, appelle avec juſtice ce Traité un petit Livre tout d'or, *libellus vere aureus.* Il n'avoit point encore été imprimé, & il nous l'a donné ſur deux anciens Manuſcrits de la Biblioteque du Roy, qu'il aſſure être des plus autentiques, *a.* ſur un de celle de ſaint Victor, ſur un autre de la ſienne particuliere, & ſur un cinquiéme de la

a. *Nota melioris.*

Biblioteque de ſaint Maur des Foſſez, qu'il dit auſſi être tres-ancien. Ce petit Ouvrage n'a pas été inconnu à Tritême, puiſqu'il l'a cité ſous le nom de la foy de Boëce.

A peine l'Egliſe jouïſſoit-elle du calme que la ſageſſe des conſeils de Boëce & ſa fermeté luy avoit procurée, qu'elle ſe vit expoſée à une nouvelle tempête. Certains Moines venus de Scithie *a.* l'exciterent pendant que les Légats du Pape Hormiſdas étoient à Conſtantinople. S'imaginants qu'on ne pouvoit bien refuter les erreurs de Neſtorius ſans recevoir cette propoſition comme ortodoxe, *un de la Trinité s'eſt incarné & a ſouffert*, ils vouloient la faire approuver de l'Egliſe, & quoiqu'ils ne citaſſent aucun paſſage exprès des Peres, ſinon un ſeul de Procle *b.* Patriarche de Conſtantinople; ils la donnoient pour une de leurs plus pures expreſſions. Ces

Tom. 4. Conc. p. 1612.

a. C'étoit la Sithie d'Europe qu'on connoît à preſent ſous le nom de partie Orientale de la Bulgarie.

b. Procle vivoit au commencement du cinquiéme ſiécle, il a laiſſé pluſieurs Sermons qui ſe trouvent dans la Biblioteque des Peres. On l'honore en qualité de Saint dans l'Egliſe.

Moines avoient pour Chefs Leonce & Maxence. Celuy-cy passoit pour sçavant, & l'autre étoit parent du Comte Vitallien, dont nous avons déja parlé, & qui avoit marqué tant de zele pour maintenir les décisions du Concile de Calcedoine. Vitallien se declara hautement pour leur parti & s'en rendit le protecteur: mais comme il étoit toûjours regardé d'un œil jaloux par le Comte Justinien neveu de l'Empereur; ces Moines trouverent dans celuy-cy pendant que Vitallien vêcut un tres-puissant adversaire. Neanmoins soutenus de la faveur du Comte Vitallien, ils furent assez hardis pour presenter une Requête aux Legats du Pape & au Patriarche de Constantinople, dans laquelle ils accusoient d'heresie Paterne Metropolitain de Scithie & quelques autres Evêques de sa Province, parce qu'ils ne vouloient pas admettre leur proposition. Les Legats ne purent l'entendre sans douleur, & apprehendant que ce ne fût un nouvel artifice des Grecs pour empêcher ou pour éloigner la réünion, ils éviterent autant qu'ils purent d'entrer dans ce nouveau different qu'ils prévoyoient bien devoir.

être d'une longue diſcuſſion & n'avoir aucun rapport aux affaires dont ils étoient chargez. Mais comme la propoſition des Moines avoit déja partagé tous les eſprits de la Cour, & que l'Empereur qui en étoit bien informé voulut pour appaiſer les troubles qu'elle y avoit excitez qu'on examinât leur Requête, on fut obligé d'entrer en conference avec eux. Elle ſe teint dans le Palais du Patriarche en preſence de la Cour, on y fit la lecture du Concile de Calcedoine & des Lettres de ſaint Leon, & comme on n'y trouva rien de décidé touchant la propoſition, les Legats declarerent qu'ils ne pouvoient rien ajoûter au ſaint Concile, & s'en débaraſſerent ainſi. Les Moines n'en demeurerent pas là. Mécontents de ce que l'Empereur les avoit fait chercher pour les obliger de ſe ſoumettre aux Evêques, dont Paterne leur Métropolitain, qui étoit venu exprès à Conſtantinople, défenfendoit la cauſe; ils prirent incontinent le chemin de Rome, eſperant d'y faire recevoir par leurs cabales la propoſition que les Legats avoient rejetté, & quelques autres ſemblables, qu'ils avoient avancées auſſi témerairement.

Les Legats avoient déja prévenu le Pape par leurs Lettres. Le Comte Juſtinien de ſon côté luy en avoit écrit. Il luy dépeignoit ces Moines fort au naturel & comme des broüillons qui ne cherchoient qu'à troubler la paix de l'Egliſe, par des nouveautez & par de vaines ſubtilitez. Il le prie de leur faire ſentir toute ſon indignation, en les chaſſant honteuſement de Rome. Il n'en nomme que quatre, Achille, Jean, Leonce & Maurice, quoiqu'ils fuſſent en bien plus grand nombre, comme il paroît par les ſouſcriptions de la Lettre qu'ils écrivirent peu de tems après aux Evêques d'Affrique, pour les engager dans leur parti.

Le Comte Vitallien qui s'étoit déclaré leur protecteur, ne negligea rien pour les ſoutenir. Il écrivit fortement au Pape en leur faveur ; & comme il avoit beaucoup de credit ſur ſon eſprit, ſa Lettre fit tout l'effet qu'ils en pouvoient attendre. Ce Pape qui étoit d'une prudence conſommée, voyant que l'affaire devenoit ſerieuſe par la qualité des perſonnes qui s'y intereſſoient, crut devoir uſer de grands ménagements, & ſans negliger les avis de ſes Legats, ni ceux du

au Comte Justinien, il tâcha d'abord de gagner les Moines par douceur, & de les ramener à la verité par la force de ses raisons. Ils furent admis à son audiance, il les écouta avec beaucoup de patience, & ne témoigna pas même d'être surpris de la témerité avec laquelle ils taxoient d'heresie les Evêques qui ne vouloient pas recevoir leur doctrine. Mais comme ils n'apportoient aucune preuve de beaucoup d'autres faits qu'ils avançoient, dont il étoit difficile qu'on eût connoissance à Rome, il leur proposa de renvoyer l'affaire au Patriarche de Constantinople. En effet étant plus près des lieux il en pouvoit être plus sûrement & plus aisément informé, mais ils n'eurent garde d'accepter le parti. Ils sçavoient les sentiments du Patriarche, & que leur condamnation étoit comme assurée, s'ils le reconnoissoient pour juge. C'est pourquoy ils persisterent toûjours à vouloir être jugez par le Pape même. Ils esperoient de le surprendre, & que l'éloignement des lieux ne luy permettroit pas de connoître le fond de l'affaire. Ils commencerent donc en sa presence à pousser de profonds sou-

Hormisd Ep. 66. & 67.

pirs, & se frappant rudement le front & la poitrine avec des gémissements capables d'exciter sa compassion ; ils prirent Dieu à témoin que s'ils retournoient jamais à Constantinople, leur vie ne seroit pas en sureté. Le Pape fut émû de leurs larmes, & resolut de citer à Rome ceux qu'ils accusoient, afin de rendre un jugement canonique. Cependant il fit examiner avec beaucoup de soin la proposition qu'ils prétendoient faire recevoir comme ortodoxe. Ce qu'il y avoit d'habiles Theologiens dans Rome furent appellez. Hormisdas pria Boëce de se trouver aux conferences : il y parla avec tant d'érudition & d'éloquence, qu'on fût obligé d'avoüer qu'il possedoit mieux ces matieres que les Theologiens qui en font leur étude & toute leur occupation. La subtilité de la Philosophie ne luy fut pas inutile dans cette occasion : accoûtumé à distinguer toutes choses dans une exacte précision, il remontra d'abord qu'il y avoit une tres grande difference entre affirmer qu'une personne de la Trinité avoit été crucifiée & dire qu'un de la Trinité avoit été crucifié. Que ce mot d'un sembloit signifier & réünir la nature & la personne, &

faire tomber les souffrances & la mort sur la nature divine qui en est incapable. Au lieu que toutes les actions s'attribuant au suppôt ou à la personne, il y avoit bien moins de risque à dire une personne divine ou une personne de la Trinité a souffert, mais que pour ôter toute ambiguité, on devoit ajoûter une personne de la Trinité a souffert dans la chair.

En second lieu, il fit remarquer que le Pere, le Fils & le saint Esprit ne sont pas trois, mais un seul Dieu en trois Personnes. Or quand on dit un de la Trinité, il semble qu'on veuille dire un des trois Dieux, ce qui sonne mal dans la bouche d'un Chrêtien. Ensuite il fit voir que cette proposition venoit originairement des Ariens, qui l'avoient avancée pour prouver que le Fils étoit Créature : qu'elle favorisoit toutes les heresies, & que les Eutichiens s'en servoient aussi pour établir la confusion des deux natures en JESUS-CHRIST, & pour prouver que la nature humaine étoit absorbée dans la divine. Que dans cette vûë ils l'avoient proposée au Concile de Calcedoine, & y avoient fait tous leurs efforts pour la faire approuver,

bien persuadez que si elle passoit une fois, ils n'auroient plus de peine dans la suite d'établir leur principal dogme : que l'Empereur Anastase qui avoit toûjours été Eutichien, ne demandoit rien davantage aux Catholiques qu'il persecutoit que de la recevoir, qu'il cessoit de les persecuter si-tôt qu'ils y avoient souscrit : marque certaine, disoit Boëce, que ce Prince là regardoit comme le plus fort appui de la doctrine d'Eutiche : qu'enfin elle ne se trouvoit dans aucun des Peres reçûs de l'Eglise, & que le passage de Procle allegué par les Moines étoit tronqué & falsifié. Que saint Leon au contraire dans sa Lettre à l'Empereur Marcien la rejettoît expressément, aussi-bien que saint Cyrille dans sa Lettre à Jean, & que si on vouloit bien examiner la sceance du Concile de Calcedoine, contre Carosus & Dorothée, on remarqueroit l'horreur que les Peres en avoient témoignée

Quelques fortes que fussent les raisons de Boëce, il ne laissa pas de se trouver dans l'assemblée des Sçavants qui les contredirent, & se chargerent même de les refuter ; car pendant que le Comte Vitallien agissoit puissam-

ment à Constantinople & dans tout l'Orient en faveur des Moines, ils se faisoient un puissant parti dans Rome. Il fut beaucoup fortifié par la Lettre que l'Empereur Justin écrivit au Pape pour le prier de ne pas condamner la proposition. Ferrand Diacre de l'Eglise de Cartage prit sa défense, & dans un Ecrit qu'il adressa au Scholastique Severe & à Anatole Diacres de l'Eglise de Rome, il soûtint qu'elle étoit tres-ortodoxe, parce qu'étant constant, disoit-il, que JESUS-CHRIST étoit un de la Trinité, & qu'il avoit souffert, on ne pouvoit sans se contredire, nier qu'un de la Trinité eut souffert. La chose n'en demeura pas là. Ces Moines entêtez de leurs sentiments, avoient écrit une longue Lettre aux Evêques d'Affrique, releguez en Sardaigne par les Vandales, & sous un air de zele & de pieté, ils avoient sçû engager dans leur parti ces illustres Confesseurs de JESUS-CHRIST.

Dupin 6. siecle p. 44. & 57.

Saint Fulgence un d'eux fut chargez d'y répondre, & tout éclairé qu'il étoit il ne pût se garentir de donner dans le piége : car il confirma par sa réponse leur profession de Foy sans y

Fulg. Ep. 17. & 10.

faire presque aucun changement, & avec cette seule restriction, qu on devoit dire une Personne & non pas un de la Trinité a souffert: ce que les Moines n'approuverent pas même. Dans Rome plusieurs Senateurs s'étoient laissé surprendre par le grand exterieur de pieté qu'ils affectoient. Entre autres un nommé Fauste, des plus illustres & des plus distinguez du Senat par sa vertu. Mais comme ce Magistrat étoit de bonne foy, avant que de s'engager plus avant dans leur parti, il crut devoir consulter le Prêtre Trifolius, qui avoit la réputation d'être un des plus sçavants hommes de son siecle. Trifolius luy répondit nettement que la proposition n'étoit pas ortodoxe, & qu'on devoit s'attacher au sentiment de Boëce. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer Fauste: il abandonna le parti des Moines, mais ils n'en devinrent pas plus traitables, & les nouvelles qu'ils reçûrent d'Orient les rendirent encore plus hautains. On leur mandoit que tout le peuple étoit pour eux, & que lorsque les Prêtres entonnoient le Trisagion *a.* dans la Liturgie sacrée, les

a. Les Grecs ne disent pas cet Hymne

assistants répondoient en y ajoûtant ces mots, *qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous.*

Mais pendant que ces questions s'agitoient à Rome avec beaucoup de chaleur de part & d'autre, Dieu enleva le Comte Vitallien. Il étoit Consul cette année 520. & avoit pour collegue Rustic. Le septiéme mois de son Consulat il fut tué dans

Marcel. Chron. hic Evag. 4. Hist. c. 3.

sacré comme on le récite dans l'Eglise Latine. Nous disons simplement : *Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth :* eux le disent ainsi : *Sanctus Deus ; Sanctus fortis, Sanctus immortalis, miserere nobis, &c.* quelques Eglises ajoûterent alors, *qui passus es pro nobis, miserere nobis* Ce n'étoit pas pourtant dans celle de Constantinople, ni dans celles qui en dépendoient qu'on avoit fait cette innovation Comme elles rapportoient le Trisagion à la sainte Trinité, ainsi qu'on avoit toûjours fait jusqu'alors, elles ne pouvoient souffrir qu'on y ajoûtât ces mots, *qui avez été crucifié, ou qui avez souffert pour nous.* C'est apparemment pour contrecarrer ces Orientaux qui en faisoient l'application à JESUS-CHRIST contre l'usage ancien de toutes les Eglises, que plusieurs Eglises d'Occident après avoir dit à la Messe le *Sanctus*, ajoûtoient sainte Trinité ayez pitié de nous.

le Palais de l'Empereur, & percé de dix-ſept coups : on attribua cette mort tragique à la cabale du Comte Juſtinien, qui l'avoit toûjours regardé avec jalouſie. Quoique l'Empereur eût donné en toute occaſion à Vitallien des marques d'un confiance tres-particuliere, on ne laiſſa pas de croire qu'il avoit eu part à ſa mort : car il n'y a pas apparence qu'on eût oſé commettre ce meurtre dans ſon Palais, & preſque ſous ſes yeux, s'il n'y eût conſenti du moins tacitement, d'ailleurs on ne voit pas qu'il ſe mît en peine d'en rechercher les auteurs, ni de le venger comme il auroit dû.

Mais ſi la Cour de Conſtantinople fut bien aiſe d'être défaite d'un homme qu'elle redoutoit, parce qu'il étoit trop puiſſant & trop univerſellement aimé & honoré dans l'Empire ; tout ce qu'il y avoit de gens de diſtinction dans Rome le regretterent. Boëce fut ſenſiblement affligé de ſa perte, & quoiqu'il luy fût oppoſé dans la diſpute des Moines de Scithie, il ne laiſſoit pas de le regarder comme un zelé défenſeur de l'Egliſe, & un des plus fermes appui de la Foy Catholique. Ce coup inopiné abbatit enfin l'orgueil des Moines, on

ne les entendit plus parler avec tant d'insolence, & le Pape que la seule consideration du Comte Vitallien avoit jusqu'alors retenu, envoya les défenseurs de l'Eglise les chasser honteusement de la Ville.

Ils n'en sortirent pas cependant sans y donner des marques publiques de leur emportement & de la passion qui les faisoit agir; voici ce que le Pape en écrivit luy-même à un Evêque d'Affrique nommé Possesseur chassé de son Siége par les Vandales, & qui s'étoit retiré à Constantinople. *Nous voulions*, dit-il, *guerir par nôtre patience ces faux Moines, qui sous prétexte de Religion, ne cherchoient qu'à satisfaire leur haine inveterée, mais ils sont trop accoûtumez aux disputes, trop amateurs des nouveautez & trop arrêtez à leurs opinions: ils ne veulent point reconnoître pour Catholiques ceux qui suivent la tradition des Peres à moins qu'ils ne se rendent à leurs sentiments, & ils sont tellement accoûtumez à calomnier, à médire, à murmurer & à exciter des seditions, que nous n'avons pû les retenir ni par la douceur, ni par nos avertissements charitables,* Tom. 4. Bibl. PP. p. 547.

non pas même par nôtre autorité. Ils se sont jettez jusques dans l'assemblée du peuple, criant & faisant du bruit auprès des Statuës des Empereurs ; & si on ne les eût arrêté, ils y auroient excité une sedition : mais on les a enfin chassez de Rome. Nous vous écrivons ces choses dans l'apprehension que nous avons que s'ils vont en vos quartiers, ils ne trompent encore ceux qui ne sçavent pas de quelle maniere ils se sont comportez chez nous.

On auroit de la peine à comprendre ce que le Pape voudroit dire dans cet endroit, où il parle du tumulte que ces Moines exciterent auprès des Statuës des Empereurs, si eux-mêmes ne l'avoient expliqué dans un Ecrit qu'ils publierent peu de tems après leur retour à Constantinople. L'Evêque possesseur ayant renduë publique la Lettre que le Pape luy avoit écrite à leur sujet, ils ne crurent pas devoir demeurer dans le silence. Jean Maxence, à qui on donne en quelque occasion le titre d'Abbé, prit la plume au nom d'eux tous, & par une adresse assez ordinaire à des gens de son caractere qui s'intriguent & qui

Ibid.

cabalent pour faire recevoir une mauvaiſe doctrine ; il commence par ſuppoſer que la Lettre qu'on faiſoit courir n'étoit pas du Pape, mais de quelque ennemi de l'état Monaſtique. Enſuite il ſe plaint fort du Pape même, de ce qu'après quatorze mois de ſéjour qu'ils avoient fait à Rome, il n'avoit jamais voulu leur donner aucune réponſe, quoiqu'il les eût tenu pendant tout ce tems dans ſa Communion. Que par conſideration pour ſon Legat, qui l'avoit prévenu contre eux fort injuſtement, & qui étoit prêt de revenir & pour luy épargner la confuſion d'être convaincu d'hereſie en leur preſence, il avoit envoyé les défenſeurs de l'Egliſe les chaſſer violemment. Enfin que n'ayant pû ſe faire écouter, ni avoir juſtice du Saint Siége, ils avoient été obligez avant que de ſortir de Rome, de faire leurs proteſtations dans une place publique, ou les Statuës des Empereurs étoient élevées, & là de déclarer en preſence de tout le peuple la maniere dont on les traitoit, afin qu'on ne pût pas les ſoupçonner de s'être retirez ſecretement, ni d'avoir abandonné leur cauſe.

La concluſion de ce manifeſte fut

que quiconque ne recevoit pas cette proposition, un de la Trinité a souffert, étoit Nestorien & heretique, ainsi que ceux qui vouloient qu'on y ajoûtât une Personne de la Trinité, & qu'on dit une Personne de la Trinité a souffert. C'étoit en cela précisement que paroissoit davantage l'impudence de ces Moines. Ce ne furent pas là leurs derniers efforts. Soutenus par tout ce qui peut rendre un parti redoutable, par la protection des Generaux d'Armées, par celle des Princes & de l'Empereur même, qu'ils trouverent moyen d'engager dans leurs sentiments, ils ne cesserent pendant deux ans de faire solliciter le Pape Hormisdasde prononcer en leur faveur.

Le Comte Justinien toût changé à leur égard depuis la mort de Vitallien, luy en écrivit aussi plusieurs fois. L'Empereur luy envoya un Ambassadeur exprès pour l'en prier, mais quelques instances qu'ils purent faire, le Pape ne voulut rien décider, persuadé que les Conciles d'Ephese & de Calcedoine s'étant suffisamment expliquez sur tout ce qu'on devoit croire, on n'avoit plus besoin de nouvelles décisions, & croyant au contraire qu'il

étoit tres-dangereux de recevoir de nouvelles expressions en matiere de Foy quand on n'en trouvoit aucun vestige dans l'antiquité. Vous *a.* avez en-« tre les mains, répondit-il à Justin, qui « l'avoit pressé encore de décider la « question, les Decrets des Conciles « d'Ephese & de Calcedoine & les Let- « tres du grand saint Leon. Que peut- « on y ajoûter ? Que peut-on deman- « der après cette source si feconde de « Statuts fideles ? Celuy à qui ils ne suf- « fisent pas, s'écarte des regles de « la Foy. Il aime mieux douter que de « croire, disputer que d'être instruit, « préferer l'incertain à ce qui est con- « stant & décidé. Ensuite il ajoûte la « raison qui l'empêche de recevoir & « d'approuver cette maniere si nouvelle « de s'exprimer. Car si la sainte Trini- « té, continuë-t'il, sçavoir le Pere, le «

a. *Quid ergo post illum fontem fidelium Statutorum, quid amplius si tamen fidei terminum servat, quam libet curiosus scrutator inquirat aut opere, aut institutione perfectius? nisi forte mavult quisquam dubitare quam credere, certare quam nosce, sequi dubia quam servare decreta ...... unum est sancta Trinitas non multiplicatur numero, &c. Epist. Hormisd. ad Just. 79. ex cod. Vaticano 4961.*

» Fils, & le saint Esprit est un seul
» Dieu, comme le souverain Legislateur
» le dit luy-même. *Ecoutez Israël, le*
» *le Seigneur vôtre Dieu est un seul Dieu;*
» il faut necessairement que celuy qui
» veut qu'un de la Trinité ait souffert,
» partage la Divinité en plusieurs, ou
» qu'il croye que l'essence divine soit
» susceptible de passion & de souffran-
» ce...... La sainte Trinité est une
» chose, elle ne se multiplie point par
» le nombre; & si par rapport aux per-
» sonnes, elle peut être comptée, eu
» égard à son essence, elle est une & in-
» divisible.

Noris hist. Controversiæ cap. 10.

Il y avoit encore bien d'autres raisons de faire rejetter la proposition prise nuëment comme elle avoit été faite d'abord. Boëce les avoit touchez dans la premiere conference qui s'étoit tenuë en presence du Pape Hormisdas : car Pierre le Foulon, fameux Eutichien, qui s'étoit emparé du Siége d'Antioche, en avoit abusé pour introduire dans la croyance des fideles l'unité de nature en JESUS-CHRIST, dans laquelle il prétendoit que le Sauveur avoit souffert, & en consequence il avoit ajoûté au Trisagion ces mots, *qui avez souffert pour*

mons. Les Severiens, autre secte d'Eutichiens, encore plus pernicieuse, l'embrassoient aussi, & la poussoient même jusqu'à dire que toute la Trinité avoit souffert & avoit été crucifiée, parce qu'ils ne mettoient aucune difference entre la nature & la personne en JESUS-CHRIST. Les Apolinaristes soutenoient pareillement qu'un de la Trinité avoit souffert, parce que niant que JESUS-CHRIST eût une ame & un entendement comme les autres hommes, & soutenants que la Divinité luy tenoit lieu d'ame & d'entendement, cette proposition étoit favorable à leur dogme.

Faut-il s'étonner après celà que le Pape & les personnes les plus éclairées fissent difficulté de la recevoir comme Catholique, ils ne la condamnerent pas à la verité comme héretique, parce qu'elle pouvoit être susceptible d'un bon sens; mais ils la rejetterent comme suspecte, dangereuse par sa nouveauté, & par l'idée que les héretiques y avoient attachée. Cependant Justinien étant parvenu à l'Empire, & ayant redoublé ses sollicitations auprès du Pape Jean II. pour la faire déclarer Catholique. Ce Pape la fit

examiner tout de nouveau dans un Synode, & ne trouvant plus tant de danger de la recevoir de la maniere dont elle étoit proposée, & parce que les sectes qui en avoient abusé étoient presque dissipées ; il la declara Catholique. Le Pape Agapete la confirma, ensuite le Pape Vigil, & elle le fut par le cinquiéme Concile general dans le sens Catholique qu'elle contient, en prenant le mot d'un personnellement & non pas substantiellement : c'est-à-dire, par rapport à la personne, & non pas par rapport à la substance de Dieu, qui est le sens que luy donnoient les héretiques, & dans lequel le Pape Hormisdas, Boëce & les Catholiques les plus éclairez de son tems l'avoient rejettée.

Les Moines Scithes n'ayant donc pas eu d'abord toute la satisfaction qu'ils attendoient sur la proposition un de la Trinité a souffert, se jetterent sur les matieres de la liberté & de la grace, quand ils furent de retour à Constantinople. L'Evêque Possesseur dont nous avons déja parlé, avoit marqué beaucoup de zele pour faire rejetter leur proposition ; & en plusieurs occasions il avoit pris la défen-

se

se de Fauste Evêque de Riez, dont les Ecrits commençoient à faire du bruit. Les Scithes se disant zelez défenseurs de la Doctrine de saint Augustin, crurent avoir trouvé l'occasion de s'en venger, en le faisant passer pour héretique Pelagien, sous prétexte qu'il soutenoit celle de Fauste.

Constantinople se trouva encore partagée dans ce nouveau differend. Non seulement le Clergé & les Moines, mais les Laïcs mêmes & les Seigneurs de la Cour se donnerent la liberté d'en dire leur sentiment, & la dispute n'y fit pas moins de bruit que celle qui s'est élevée de nos jours en France sur la doctrine de Jansenius. Le Pape Hormisdas en ayant été informé par les Lettres de l'Evêque Possesseur, assembla encore les Theologiens de Rome pour sçavoir leurs sentiments sur ces nouvelles difficultez. Celuy de Boëce fut suivi, & l'Eglise par la sagesse de ses conseils se trouva bien-tôt tranquille. Mais pour comprendre ce qui se passa dans cette occasion, & la part que Boëce eut à cette affaire, il est necessaire de reprendre les choses de plus loin

& de donner une juste idée de Fauste & de ses Ecrits. C'est ce qu'on fera dans la derniere partie de cet Ouvrage sous le titre d'*Eclaircissements sur Fauste Evêque de Riez & sur sa doctrine*, où nous renvoyons le lecteur pour ne pas interrompre la suite de l'Histoire.

Fin du second Livre.





HISTOIRE DE BOECE SENATEUR ROMAIN.

TROISIE'ME LIVRE.



LA paix ayant été affermie entre Justin & Theodoric par les soins de Boëce & de Simmaque. L'Empereur & le Roy cherchoient l'occasion de reconnoître les services qu'ils leurs avoient rendus ; ils leurs

offrirent le Consulat une seconde fois. Mais rassasiez, pour ainsi dire, de ces honneurs, ils prierent les Princes & le Senat de les deferer à leurs enfants.

Simmaque n'avoit point de fils. Boëce en avoit deux de Rusticienne. Quoiqu'ils fussent encore fort jeunes, on remarquoit déja sur leur visage & dans toute leur conduite des traits de l'esprit & de la vertu de leur ayeul & de leur pere.

Boët. lib. de Cons. Phil. lib. 2. p. 4.

Boëce plein de reconnoissance & de respect pour Simmaque, voulant conserver un nom qui luy étoit si cher, l'avoit donné à son fils aîné. Il fut appellé *Quintus* a. *Aurelius Anicius*

Sirmond. in not. ad lib. 7. Ep. Ennodii. Ep. 25.

a. Martianus Rota qui avoit lû dans le Livre de la consolation de la Philosophie, que Boëce avoit vû ses deux fils Consuls en une même année, & qu'il avoit prononcé en leur presence un discours à la loüange de Theodoric & ayant trouvé ailleurs que lorsque Theodoric fit sa premiere entrée dans Rome, Boëce en avoit prononcé un autre en sa presence, & que Cassiodore designe dans sa Chronique Patricius & Hypatius Consuls pour l'année 500. où Theodoric fit sa premiere entrée dans Rome : De toutes ces circonstances mal arrangées s'est imaginé que ces deux Consuls etoient les

Simmachus, le ſecond fils retint celuy du pere, & fut nommé comme luy *Anicius Manlius Severinus Boëtius*. On n'avoit point encore vû dans aucune famille Patricienne deux freres ſi jeunes déſignez Conſuls en une même année : ce privilege avoit été juſqu'alors reſervé à celle des Empereurs. Cependant les deux fils de Boëce furent tous deux nommez Conſuls en 522. & leur pere eut la joye de les voir ſortir de ſa maiſon à la tête du Senat, au milieu des acclamations du peuple & placez dans ces Siéges d'honneur, deſtinez aux premiers *a*. Magiſtrats, pendant que luy-même s'acquît une gloire immenſe par le panegirique qu'il

deux fils de Boëce, quoique ſelon les apparences il n'eut pas encore épouſé leur mere. C'eſt ce qui a trompé plusieurs autres Hiſtoriens qui ont imprudemment nommé Patricius & Hypatius les deux fils de Boëce.

a. Les anciens Romains appelloient *Curules* les premiers Magiſtrats qui étoient aſſis dans des Siéges d'Yvoire, comme dans un eſpece de trône ; ces ſiéges ſe mettoient dans leur char, & ils y étoient aſſis quand ils paroiſſoient en public, & c'eſt du mot latin *Currus*, qui ſignifie un char, qu'on a fait *Curulis*.

prononça à la loüange de Theodoric. Le discours fini, Boëce au milieu des deux Consuls ses enfants fut conduit au Circ, où suivant l'usage il donna des jeux & des spectacles au peuple, & luy fit des largesses qui égaloient la magnificence d'un Souverain. C'est ce jour heureux, le plus glorieux de toute sa vie que la Sagesse luy remet devant les yeux pour le consoler de ses malheurs au tems de sa disgrace.

Conf. Phil. lib. 2. p. 3.

Comme on n'avoit point vû d'exemple d'une distinction si extraordinaire, plusieurs Historiens qui n'ont pas assez examiné cette circonstance de l'histoire de Boëce, se sont persuadez que Boëce le pere & Simmaque l'ayeul avoient été désignez Consuls l'année 522. mais le texte de Boëce y est exprès, & il s'explique d'une maniere si claire & si précise, qu'il n'y a aucun lieu de douter que le Consulat n'ait été deferé à ses fils cette année-là. D'ailleurs ces Ecrivains n'ont pas fait attention que Simmaque l'ayeul s'appelloit, selon la remarque du sçavant Pere Sirmond, *Aurelius Memmius Simmachus*, & le fils de Boëce, *Aurelius Anicius Simmachus*, & que c'est

Onuphr. Panvin.

celuy-cy qui est inscrit dans les fastes Consulaires pour l'année 522. cela se justifie non seulement par les fastes Consulaires, mais encore par plusieurs inscriptions qui se sont conservées, (dont le Pere Sirmond en rapporte une) & qui sont marquées du Consulat d'Anicius Simmachus & de celuy de Boëce.

Enfin Paul Diacre fait assez connoître qu'il n'en a pas douté, puisqu'il a crû devoir distinguer Boëce le pere de Boëce le fils, non seulement par la qualité d'Exconsul qu'il luy donne, mais encore par celle de Boëce l'ancien Exconsul. *Boëtium Seniorem Exconsulem*, si le fils n'avoit pas été Consul du vivant du pere, il auroit été inutile de le distinguer par quelque autre endroit que par celuy du Consulat. Quoique Murmelle & Martianus Rota confondent souvent les faits de la vie de Boëce, & placent fort mal le Consulat de ses enfants; ils conviennent cependant avec les modernes qu'ils ont été tous deux Consuls pendant la vie de leur pere, & on ne les trouve nulle part ailleurs marquez dans les fastes Consulaires que pour l'année 522. c'est pourquoy

Paul. Diac. l. 7. ad Eut. Pagi. Crit. ad an. 522. ann. Baron. Vallin in not. ad lib. Cons. Phil. Boet.

Ad ann. 522.

le Pere Pagi dans sa Critique de Baronius sur cet endroit. Vallin, M. Dupin & tout ce qu'il y a d'habiles gens à present, ont embrassé le sentiment du Pere Sirmond. *

** Voyez ses Notes sur les Lettres d'Ennode. ad Lib. 7. Ep. 25. & ad l. 8. Ep. 1.*

Mais comme les fils de Boëce étoient trop jeunes pour s'acquitter d'une Charge si importante, on ne peut douter que Simmaque l'ayeul & Boëce le pere ne l'ayent exercée pendant tout le cours de l'année; & que les secours que l'Etat pouvoit attendre de ces grands hommes, n'ayent déterminé Justin, Theodoric & le Senat à déferer l'honneur du Consulat à leurs fils, dans une si grande jeunesse. Si on ne vit jamais la Pourpre Romaine plus honorée, ni la Charge de Consul exercée avec plus de dignité, il n'y eut aussi jamais de Consulat plus glorieux ni plus avantageux à l'Eglise.

Il y avoit soixante & six ans que l'Affrique étoit soumise aux Vandales. Genseric & Trasamond leurs Rois y avoient successivement fait sentir aux Catholiques tout ce que la fureur Arienne étoit capable d'inventer. Leurs Eglises fermées, les Evêques exilez, la perte de la liberté & des biens n'avoit pû satisfaire

satisfaire la haine qu'ils portoient aux défenseurs de la Divinité de JESUS-CHRIST, ils avoient mis en usage les tourments les plus extraordinaires, & ce que le paganisme avoit inventé de plus inhumain contre les Chrêtiens pour obliger les Catholiques d'embrasser l'héresie. On n'avoit aucune esperance de voir la fin de tant de maux ; mais Dieu qui sçait mettre des bornes quand il veut à l'impieté, renversa tout d'un coup cette puissance formidable.

De toutes les côtes d'Affrique il n'y avoit plus que la Ville de Tripoli *a.* & ses dépendances qui n'étoient pas soumises aux Ariens. Trasamond résolu de l'assujettir, l'assiegea avec une puissante armée. Les Tripolitains *b.* consternez à ses approches étoient prêts de se rendre, lorsque Cabaon qui

a. C'est Tripoli de Barbarie, appellé Laca par les anciens. Procope nomme ses habitans Maurussii, ils étoient idolâtres. Les Sarrasins qui avoient embrassé la Religion de Mahomet, s'étant emparez de ces contrées au commencement du huitiéme siécle, on les appella Maures.

b: Les Tripolitains étoient encore Payens.

commandoit dans la Ville fut inspiré d'en faire sortir tous les habitans & d'avoir recours à une puissance superieure à celles de la terre.

Citoyens, leur dit-il, *on vient nous attaquer injustement, on veut nous réduire en esclavage, ne vous découragez pas cependant : J'ay appris que le Dieu des Chrêtiens à qui nos ennemis font depuis si long-tems la guerre est un Dieu juste, plein de bonté & de misericorde pour ceux qui ont recours à luy & qui vivent sous ses loix. Ne doutons point qu'il n'abaisse l'orgueil de nos ennemis, & qu'il ne nous en délivre si nous faisons pour son honneur tout le contraire de ce qu'ils font pour le deshonorer. Croyez-moy donc faisons deux Camps separez l'un de l'autre, que les femmes & les enfants se renferment dans un, nous autres capables de porter les armes nous nous retirerons dans l'autre, qu'aucun n'en sorte jusqu'à nouvel ordre, s'il ne veut s'exposer à perdre la vie. Vivons-y dans la continence, banissons-en l'injustice, le parjure, l'intemperance & les excez, envoyons de nos gens habillez comme les Vandales, qui parlent leur langue & qui*

ne puissent être reconnus. Faisons suivre de loin leur Armée, & réparons les desordres que ces impies commettent dans les Temples du Dieu des Chrêtiens & les outrages qu'ils font à ses Ministres.

On le crut, chacun obéït, & à l'instant on choisit des Officiers & des Soldats capables d'executer ce dessein. Ils gagnerent par des chemins détournez la queuë de l'Armée des Vandales, & dans tous les lieux où elle avoit profané les Eglises, renversé les Autels, outragé les Prêtres; ils reparerent ces insultes en purgeant les saints Lieux des immondices que ces impies y avoient laissé, car d'ordinaire ils y logeoient leur Cavalerie. Ils releverent les Autels, y brûlerent des parfums, & firent des présents considerables aux Ministres du Seigneur.

L'Armée des Vandales s'approcha cependant, elle étoit déja en presence des Tripolitains, & se preparoit à les environner, lorsque Cabaon mit ses troupes en cet ordre de bataille. Ayant un grand nombre de Chameaux, il les fit monter par les plus adroits à manier l'arc & la fléche, il en composa un gros corps en quarré, faisant face

de toutes parts à l'ennemi : entre les Chameaux il y plaça le reste de ses gens. Dès que les Vandales furent à la portée du trait, comme ils n'étoient armez que de lances & de sabres, dont ils ne pouvoient se servir que de près ; ils furent arrêtez, & se sentant percez de tous côtez, ils furent bientôt mis en desordre, leurs Chevaux même devenus furieux par la douleur que leur causoient les fléches ennemies, renversoient les Cavaliers, ou se jettoient avec fureur les uns sur les autres ; de sorte qu'en moins de trois heures toute cette Armée se trouva défaite, & Trasamond en ayant ramassé les débris fut obligé de se retirer avec honte. Il fut si sensible à sa perte, que rien ne l'en pût consoler. Peu de jours après il en mourut de douleur. Mais dans ces moments où les passions les plus violentes ont coûtume de quitter les hommes ; les siennes se ralumerent. La haine qu'il portoit aux Catholiques, le suivit jusqu'au tombeau ; car ayant fait venir Hilderic qu'il avoit désigné son successeur, il luy fit promettre avec serment que pendant son regne les Eglises Catholiques ne seroient point ou-

vertes, leurs Evêques exilez ne seroient point rappellez, ni les défenseurs de la consubstantialité du Verbe rétablis dans leurs anciens privileges. Hilderic le jura, mais soit qu'il fût persuadé que toutes les disgraces arrivées à Trasamond sur la fin de son regne étoient une juste punition des excez qu'il avoit commis contre les Catholiques, soit que ces rigueurs repugnassent à la douceur de son temperamment & à sa bonté naturelle (car il tenoit beaucoup de sa mere Eudocie *a.* fille de l'Empereur Valentinien.) Pour ne pas se parjurer dès que Trasamond eut perdu connoissance, il donna ses ordres pour rétablir les Catholiques dans tous leurs droits avant que de monter sur le trône. L'ordre publié, les Evêques exilez prirent la route de Carthage, ils y arriverent en grand nombre ; le peuple fidele fut au devant bien loin sur le rivage de la mer, les uns ayant des

a Genseric l'avoit emmenée captive lorsqu'il avoit pillé Rome.

b. M. Fleury dans son Histoire Ecclesiastique rapporte cet évenement à l'année 523. sous le Consulat de Maxime, mais il s'est trompé & les autres Histo-

lampes, d'autres des flambeaux ou des palmes à la main : on les conduisit à la grande Eglise chantant les loüanges de Dieu en autant de langues differentes qu'il y avoit de nations qui habitoient cette grande Ville.

La nouvelle de cet évenement arriva à Rome lorsqu'on venoit de cesser les réjoüissances publiques qu'on y avoit faites pour le Consulat des enfants de Boëce. Il y fut regardé comme les prémices des graces que Dieu devoit répandre pendant le cours a. d'une Magistrature exercée par deux hommes qui sembloient n'être nez que pour le bien de l'Eglise.

Il fut suivi d'un autre qui ne fut pas moins surprenant. Les Laziens habitans de l'ancienne Colchide, tributaires des Perses se soumirent tout d'un coup à la Foy de JESUS-CHRIST, & leur Roy converti par un miracle de la grace qui a peu d'exemples, envoya en même tems des Ambassadeurs au Pape Hormisdas faire hommage à JESUS-CHRIST en la personne de son Vicaire en terre.

riens qui l'ont précedé & suivi, ont eu raison de le rapporter à l'année 522.

Ce changement si subit paroîtra incroyable, mais il est trop averé pour le révoquer en doute ; & voicy de quelle maniere il arriva.

Canaxe leur Roy étant mort, on s'attendoit que Cat son fils iroit à la Cour du Roy de Perse, recevoir de sa main, selon l'usage, le Sceptre & la Couronne. Il parut quelque tems irresolu sur ce qu'il devoit faire, & les Grands de ses Etats ne purent pénetrer la cause de son irresolution. Quelques-uns se persuadoient qu'il pensoit à les remettre à son frere, mais on fut fort surpris lorsqu'on le vit tout d'un coup prendre la route de Constantinople, & s'aller jetter entre les bras de l'Empereur Justin. *Theoph. an. 5. Justini p. 144.*

« Etant déja Chrêtien dans le cœur, « luy dit-il, je n'ay pû me resoudre à « recevoir des Persans la Couronne ni « l'investiture de mon Royaume, je « n'aurois pû le faire sans me soüiller « par les sacrifices profanes & par les « autres céremonies impies qui accom- « pagnent ordinairement cette action, « je les ay en horreur ; c'est de vous que « je viens les recevoir, c'est ce qui m'a- « meine icy, & le desir que j'ay d'y « recevoir le Baptême. On ne sçait qui

luy avoit inſpiré un ſi pieux deſſein ; il n'y avoit point de Chrêtien dans ſes Etats, & ſes ſujets étoient tous idolâtres. Cependant comment croira-
» t'on ſi l'on n'entend parler des Myſteres
» de la Foy, & comment en entendra-
» t'on parler, s'ils ne ſont annoncez par
» des Miniſtres de l'Evangile ? mais la
» grace du Tres-Haut n'eſt pas toûjours attachée aux regles ordinaires. Le ſouverain Paſteur qui connoît par leur nom toutes ſes oüailles, ſçait les appeller quand il veut & par qui il veut, & leur faire entendre ſa voix ſans le miniſtere de l'homme. Peut-être ce Prince avoit-il oüy parler de JESUS-CHRIST aux Iberiens, peuples Catholiques, voiſins de ſes Etats ; c'eſt tout ce qu'on en peut dire de plus certain : & il n'y aucune apparence qu'il ſoit venu à Conſtantinople ſous l'Empire de Zenon pour des affaires particulieres, ni qu'il ſoit redevable de ſa converſion aux miracles du ſaint Solitaire Daniel, comme le pretend le Cardinal Baronius ; car les Hiſtoriens en parlent comme d'un jeune Prince qui n'étoit pas encore engagé dans le mariage lorſqu'il vint à Conſtantinople recevoir la Couronne

des mains de l'Empereur Juſtin, ce qui ne ſe trouveroit pas véritable, s'il y avoit déja fait un voyage ſous l'Empire de Zenon.

Juſtin zelé Catholique embraſſa avec joye l'occaſion qui ſe preſenta d'étendre le Royaume de JESUS-CHRIST, il reçut avec honneur le Roy de Colchide, le fit baptiſer & l'adopta pour ſon fils. Il luy fit épouſer Valerienne, perſonne de diſtinction, & le declarant Roy des Laces, il luy donna une Couronne ſemblable à celle des Empereurs Romains, des habits blancs magnifiques, où étoit l'image de l'Empereur relevée en broderie, & pluſieurs autres choſes de grand prix, & le renvoya enſuite avec honneur dans ſes Etats. Ses ſujets ſuivirent bien-tôt ſon exemple, en peu de tems la Colchide fut toute Chrêtienne. Cela arriva ſous le regne de Cabades Roy de Perſe & fut cauſe de la guerre qu'il y eut entre Juſtin & luy, & qui dura long-tems.

Theoph. ibid.

La Croix de JESUS-CHRIST brilloit donc par tout, & l'Egliſe joüiſſant d'une paix aſſez profonde remportoit tous les jours de nouveaux

avantages. Dieu, cette même année la fit encore triompher d'une maniere qui ne fut pas moins surprenante de l'impie Dounoas, dit le fleau des Chrêtiens, qui les persecutoit depuis long-tems; on crut qu'elle en fût redevable aux prieres de Boëce. Dounoas étoit Juif de nation, je ne sçay par quelle avanture il étoit parvenu à la Couronne d'Hemaïre; c'étoit une Province de l'Arabie heureuse, dont les habitans étoient appellez Homerites par les Grecs, & par nous, Sabéens *a*. dans le quatriéme siécle & sous l'Empereur Constance, ils avoient reçû la lumiere de l'Evangile par les soins d'un homme Apostolique nommé Theophile, qui leur avoit été envoyé. Mais Dounoas deux cents ans après s'étant mis à la tête d'une troupe d'Arabes & de Juifs, fit irruption dans leur Pays, & les contraignit de se soumettre. Il leur avoit promis de leur laisser le libre exercice de leur Religion. Si-tôt qu'il se sentit affermi il

Theoph. Cedren, Zonar, ad an. 5. Just. Imp.

Phil. lib. 3. p. 477.

a. On tient que la Reine de Saba leur avoit fait embrasser le Judaisme, qu'ils l'abandonnerent dans la suite & devinrent Payens, & le furent jusqu'au tems de l'Empereur Constance.

se mocqua de toutes ses promesses, & leur fit connoître la haine qu'il portoit au nom Chrêtien, par la maniere inhumaine dont il traitta tous ceux qui refuserent d'y renoncer. On creusoit par ses ordres des fossés profondes, & on y allumoit de grands feux, où on jettoit sans exception tous ceux qui ne vouloient pas embrasser le Judaïsme, c'est de-là que le surnom d'Auteur des Fosses luy fût donné.

Negra, que quelques Geographes nomment Nageran ou Nagran, une des principales Villes des Sabéens, indignée du traitement que ce Tyran faisoit à ses nouveaux sujets, refusa de se soumettre. Le fameux Aretas, un des grands Capitaines de ce tems-là en étoit Gouverneur. Dounoas l'assiegea, & voyant que la grande resistance de ces genereux Chrêtiens rendoit ses efforts inutils, desesperant de l'emporter par la force, tâcha de l'avoir par artifices. On capitula, le Tyran confirma tout ce qu'il avoit promis par des serments les plus horribles, mais dès qu'il y fut entré il n'épargna rien pour engager ces habitans d'embrasser le Judaïsme. Les caresses, les avantages temporels ne

Baron. ibid. p. 93. Baill. ad 24. Oct.

pouvant rien ſur les cœurs de ces Chrêtiens fideles, il fit éclatter ſa cruauté ſur eux de la maniere la plus horrible. Perſuadé que les Eccleſiaſtiques & les Moines étoient les auteurs de cette admirable conſtance, qu'il regardoit comme une opiniâtreté inſupportable, il fit dreſſer un bucher au milieu de la place. & ayant raſſemblé tous les Prêtres, les Moines & les Vierges conſacrées à Dieu qui étoient dans la Ville & aux environs, il les fit brûler tous enſemble. Ce coup bien loin d'ébranler la fermeté des Chrêtiens, ne fit qu'augmenter leur courage, c'étoit à qui coureroit le plus vîte au martyre. Trois cents quarante des principaux habitans de la Ville eurent la tête coupée avec leur Gouverneur Aretas. *a*.

La rage du Tyran n'étant pas encore ſatisfaite; ſans diſtinction de ſexe ni d'âge, il fit de même maſſacrer la pluſpart des habitants, & voulut que ceux qui reſtoient & qui avoient échappez à ſa cruauté, fuſſent vendus & réduits en ſervitude. Si dans cette occaſion on vit des excez

a. L'Egliſe l'honore d'un culte publique comme Martyr le 24. Octobre.

inoüis de cruauté, on ne vit pas moins de prodiges de la grace de JESUS-CHRIST, ni du courage invincible de ces Chrêtiens. Les enfants couroient au martyre avec leurs peres & leurs meres, & préferoient le feu & les tourments aux caresses du Tyran.

La nouvelle de tant d'excez fut bien-tôt répanduë: on commença à redouter la puissance du cruel Dounoas, on crut à Rome que la fin du monde n'étoit pas éloignée, & que ce Tyran pouvoit bien être l'Antechrist. En effet il avoit presque tous les caracteres ausquels celuy-cy est désigné par les Prophetes. Mais pendant que chacun en raisonnoit selon ses idées, & marquoit son trouble & son apprehension. Boëce étoit tranquille, & souvent prosterné aux pieds des Autels, il demandoit à Dieu avec larmes de vouloir mettre fin à cette sanglante persecution, ou de le retirer de cette vie, pour luy épargner la douleur de voir son Eglise traitée avec tant d'indignité, & ses véritables adorateurs devenir le joüet & la proye des ennemis de son saint Nom.

Ce ne sont pas-là, Seigneur, luy disoit-il, *les promesses que vous nous* *Baron. ad an. 522.*

avez faites, ni ce que vos Prophetes ont prédit des Juifs perfides, qu'ils seroient dispersez par toute la terre, traitez comme des esclaves, sans Roy, sans Etats, sans Prêtres, sans Autels en punition de l'horrible Déicide qu'ils ont commis. Les voicy maitres d'un Royaume d'une vaste étenduë, ils ont un Roy de leur nation, assis sur le trône, armé de pouvoir, & menaçant de détruire bien-tôt l'Empire de vôtre Fils Jesus-Christ.

Après avoir ainsi continué quelque tems ses prieres il se releva plein de confiance, qu'on verroit bien-tôt la fin de ces maux ; soit que Dieu luy eût revelé ce qui devoit arriver dans peu à l'impie Dounoas, soit que par ses lumieres naturelles, qui étoient fort perçantes, il eût pénetré dans l'avenir ; il consoloit ses amis déconcertez par des évenements si tragiques, en les assurant qu'on connoîtroit bien-tôt combien Dieu est fidel & immuable dans ses promesses.

En effet l'année du Consulat qu'il exerçoit n'étoit pas expirée qu'on apprit qu'Elesbaon *a.* Roy d'Auxume en

a. Il se démit de ses Etats sur la fin de ses jours pour embrasser la vie Monastique.

Ethiopie, Chrêtien fort zelé & ancien ennemi de Dounoas, excité par les prieres de l'Empereur Justin, soutenu des forces d'Egypte & d'Orient, étoit venu attaquer le Tyran, l'avoit enfin vaincu, fait prisonnier dans le combat, & luy avoit ôté la vie. Les Ecrivains Arabes racontent la chose d'une maniere un peu differente. Ils prétendent que Dounoas se trouvant pressé par les Abissins poussa son cheval avec tant de vitesse, qu'il ne pût le retenir ni l'empêcher de se précipiter dans la mer, dont il étoit proche. Toute la famille du Tyran éprouva la juste sévérité du vainqueur, il vengea sur elle les excez qu'il avoit commis contre les Chrêtiens, se rendit maître de tout son Pays & y rétablît le Christianisme. C'est ainsi que Dieu après s'être servi des impies pour punir les péchez de son peuple, ou pour éprouver sa foy, jette au feu les instruments dont il s'est servi pour le châtier, & rend dans leur défaite son Eglise ainsi purifiée par la persecution plus glorieuse & plus triomphante qu'elle n'étoit auparavant.

Theoph. an. 5. Just. ibid.

Baron. ibid.

Depuis ce moment on ne vit plus Boëce agir en homme, élevé par sa

foy au dessus des foibles lumieres de la raison, infiniment éloigné de toutes ces vûës basses & terrestres, selon lesquelles se mesure la sagesse humaine, il n'eut plus que Dieu pour objet dans toutes ses entreprises, & contre toute esperance il en attendoit de luy seul le succez. Ayant surpassé tous les autres Consuls dans son Consulat, on peut dire que dans l'exercice de celuy de ses fils, il se surpassa luy-même. Jamais on ne vit dans un homme plus de desinteressement, plus de grandeur d'ame, plus de zele pour la Religion, plus d'amour pour le bien public.

Boët. l. 1. de Conf. p. 4.

Les Courtisants de Theodoric toûjours insatiables & prêts à ravir les biens de ceux qui n'étoient pas en état de leur resister, luy donnerent encore plus d'une fois occasion de le faire paroître dans toute son étenduë. Le Patrice Paulin qui avoit été Consul en 498. ou selon Cassiodore en 499. homme distingué par sa vertu & par sa noblesse, respectable par son âge, se trouva dans sa vieillesse en proye à l'avarice de ces loups affamez; c'est ainsi que Boëce les appelle. Ils s'étoient emparez des biens de cet homme Consulaire, & com-

mençoient

mençoient de les partager entre eux. Ils le devoroient avec d'autant plus d'assurance que son extrême vieillesse le mettoit dans l'impuissance de s'y opposer : mais Boëce ne l'eut pas plûtôt appris, que sans égard, sans ménagement pour le credit que ces pestes publiques avoient à la Cour, il fut trouver Theodoric, & luy dépeignit avec des couleurs si vives l'abus que ces Courtisans faisoient de la protection qu'il leur accordoit, & le tort que cela luy faisoit à luy-même dans l'esprit de ses sujets, à qui une conduite si tyrannique le rendoit odieux ; *Lib. 1. de Consf. p. 4.* qu'enfin le Roy fut obligé de faire cesser ces brigandages, & que le Patrice Paulin fut rétabli dans tous ses biens. La Loy de la Charité & le zele de la justice furent les seuls motifs qui purent faire agir Boëce dans cette occasion, car on ne voit point que Paulin eut avec luy aucune liaison particuliere. Au contraire l'Histoire nous apprend qu'il avoit eu de grands differents avec Festus & Simmaque les beaux-peres de Boëce, qui *Cassiod. l. 1. Ep. 23.* ne purent se terminer que par des Commissaires que Theodoric leur donna, & c'est ce qui releve infiniment

cette circonstance de sa vie.

Les méchants frémissoient de rage dans leur cœur, & déchiroient secrettement par les calomnies les plus atroces la réputation de ce saint homme, mais il sçavoit que le premier devoir d'un Magistrat Chrêtien étoit de retirer de l'opreission tous ceux qui gémissent sous la tyrannie des Puissances de ce monde : l'ami comme l'indifferent, l'étranger comme le citoyen, & qu'il se rend indigne d'un nom si respectable & d'un rang si élevé quand il apprehende les ressentiments des hommes, lorsqu'il s'agit de faire triompher la justice & la vérité. C'est pourquoy il méprisoit leurs efforts, & ressentant l'injure faite à chaque particulier, comme si elle avoit été faite à luy-même, il sacrifioit avec joye ses interêts les plus chers, & sa vie même en s'opposant par tout à l'iniquité. Quelques anciens Historiens qui ont parlé de Boëce ont cru que dans cette occasion il fût éloigné de la Cour comme un homme incommode qui fatiguoit le Prince par ses remontrances continuelles & trop libres, ou comme un homme soupçonneux qui croyoit trop légerement trouver des concus-

Cons. Phil. l. 1. p. 4.

sions & de l'injustice où il n'y en avoit pas. Ils ajoûtent que Theodoric fut séduit par les artifices de ses ennemis, & par la jalousie même de quelques Senateurs qui ne voyoient pas sans envie la grande élevation & l'autorité presque souveraine que Boëce & Simmaque avoient dans Rome : mais que Theodoric ayant reconnu l'injustice de ses favoris & l'oppression qu'ils faisoient souffrir à Paulin, l'avoit rappellé peu de tems après, & ensuite honoré de la charge de Préfet du Prétoire. Il est vray que Boëce se plaint luy-même de quelque chose d'injuste que le Senat avoit fait contre luy, & qui auroit dû le détacher de ses interêts s'il avoit eu moins de zele pour sa gloire. Il dit même avoir écrit l'histoire de cette premiere persecution, & tout ce qu'il eut alors à souffrir de l'injustice des hommes, & il y a lieu de croire que c'est de ce premier exil dont il veut parler. Mais comme cet Ecrit a été perdu, ainsi que beaucoup d'autres des siens, nous sommes privez de la connoissance de ce qui se passa dans cette intrigue. Quelques Ecrivains ont crû devoir rejetter comme peu certaine une circons-

Palm Florent. Chron. Marius Rot. in vit. Boet.

Lib. 1. de Cons. Phil. p. 4.

tance si importante de la vie de Boëce, fondez sur cette reflexion que la charge de Préfet du Prétoire dont on prétend qu'il fut honoré par Theodoric après son retour, étoit une charge militaire qui ne convenoit point à un Magistrat occupé toute sa vie des fonctions civiles. Mais ceux qui raisonnent ainsi ne font pas voir qu'ils soient beaucoup versez dans l'Histoire; car la charge de Préfet du Prétoire dans son origine n'étoit pas moins civile que militaire, & quand même on leur accorderoit qu'elle auroit été seulement militaire, il est certain que dès le regne du grand Constantin elle devint une Magistrature civile & la premiere dignité de l'Empire. Ce Prince en créa une autre pour la guerre qu'il donna à un Officier militaire qui fut appellé *Come belli*, Comte de la guerre, ce qu'étoit à peu près autrefois en France le Conétable: mais le Préfet du Prétoire ne laissoit pas d'avoir la puissance du glaive, & de décider en dernier ressort des affaires les plus importantes. On luy rendoit les honneurs dûs à la Souveraineté, & il en avoit même toutes les marques, comme on peut le voir dans le

Code *a.* de Justinien. Ainsi Boëce a pû être Préfet du Prétoire sans jamais avoir eu le commandement des Armées ni avoir exercé aucune charge militaire. Et Palmerius *b.* dit expressément dans sa Chronique qu'ayant été presque aussi-tôt rappellé d'exile par Theodoric, il fut honoré de cette charge. Cela est d'autant plus croyable, que Boëce nous apprend luy-même après avoir parlé des premieres charges qu'il avoit exercées, que Theodoric luy en donna une autre qu'il eut beaucoup de peine d'accepter. Une des raisons qui l'en éloignoit davantage, étoit d'avoir pour Assesseur *c.* dans cette charge un certain Décoratus *d.* qu'il connoissoit pour

a. Livre I. du Code. Tit. 26.

b. *Boëtius jam pridem exilio revocatus, & Pratorio Prafectus, &c.* Matt. Palm. Flor. in Chron.

c. *Tu quoque n. m tandem tot periculis adduci potuisti, ut cum decorato Magistratum gerere putares cum in eo mentem nequissimi scurra delatoris respiceres.* Consf. Phil. p. 4. l. 3.

d. Ce Décoratus a survêcu long-tems Boëce. Il paroît qu'il a été le fils de Décorat, Questeur, frere aîné d'Honorat, dont il est parlé chez Cassiodore *Ep.* 3. & 4. & dans les Nottes du Pere Sirmond sur *l.* 5.

un fourbe & pour l'ennemi de tous les gens de bien, & l'accusateur du Senat. Cette circonstance donne beaucoup de poids au sentiment de Palmerius, car il n'y a aucune apparence que Boëce ait eu pour Assesseur un si méchant homme dans la charge de Maître du Palais, ni dans celle de Maître des Offices. Il n'étoit point alors question de sa fidélité ni de celle du Senat, aucun courtisan n'avoit

la dix-septiéme Lettre du quatriéme Livre d'Ennode, qui est adressée à Décorat l'aîné. Il y a un rescrit de Theodoric parmi les Lettres de Cassiodore, adressé à ce Décorat Vicaire ou Adjuteur, où il est appellé homme devot, *vir devotus*; mais il n'en étoit pas plus homme de bien, ce n'étoit qu'un titre d'honneur attribué particulierement à ces Magistrats inférieurs, dont l'office étoit d'assister aux Jugements que le Préfet du Prétoire rendoit, de rédiger les Actes, & en son absence de prononcer même & de rendre la justice. C'est ce qui se voit dans une ancienne souscription d'un Acte, rapportée par Cujas, où Flavius Theodorus qui avoit une Charge semblable est appellé homme devot, *vir devotus, memorialis sacri Scrinii Epistolarum exadjutor*. C'est en ce sens-là que ce Décorat accusateur de Boëce est appellé V. D. c'est-à-dire, *vir devotus*, & *devotio tua Epistola 31. apud Cassiod. l. 5.*

encore osé le rendre suspect à Theodoric, & Boëce n'avoit pas sujet en ce tems là de craindre de trouver un dénonciateur dans le Magistrat qui devoit l'aider dans les fonctions de ses Charges.

Quoiqu'il en soit, Boëce étoit parvenu au plus haut degré d'élevation où pouvoit aspirer un particulier dans l'Empire. Tout plioit sous luy, regardé de son Prince comme le plus ferme appui de sa Couronne, redouté de ses ennemis, qui sembloient après tant de tentatives inutiles n'oser plus l'attaquer. Honoré & respecté de tous les gens de bien comme le protecteur de l'innocence, aimé de tout le monde comme le pere de la patrie, soutenu par les vœux & par les prieres que toutes les Eglises ne cessoient d'offrir à Dieu pour la conservation d'un protecteur si cher. Son cœur cependant ne s'éleva point dans cette haute fortune, il ne fut point touché de cette grandeur mondaine, & elle ne fut point capable de l'enfler. On trouva en sa personne ce que les Peres ont toûjours regardé comme un prodige des plus rares, une humilité profonde, au milieu des honneurs & des

applaudissements. Il semble que saint Augustin ait fait par avance le portrait de Boëce, quand il nous a donné l'idée d'un Magistrat vraiment Chrêtien.

Aug. in Psalm. 51. l. 8.

Deux genres d'hommes, dit ce Pere, se trouvent mêlez dant le monde. L'un occupé des choses du Ciel, l'autre de celles de la terre; le cœur de ceux-cy est enseveli dans les soins de la terre, celuy des premiers est uni aux esprits bien heureux dans le Ciel, ceux-cy mettent toute leur esperance dans les trésors, dans les grandeurs mondaines, inconstantes & perissables; les autres portent leurs desirs vers les biens celestes qui ne peuvent manquer. Mais comme il n'est pas possible que ceux qui par leur office sont chargez de la dispensation des choses divines ne laissent pencher quelque fois leur cœur vers la terre, quoiqu'ils prêchent tous les jours des veritez toutes célestes. Il arrive aussi souvent que ceux qui se trouvent engagez dans l'administration des affaires temporelles, ne laissent pas de tenir leur cœur élevé vers le Ciel. Et l'on peut voir un Citoyen de la Jerusalem céleste couvert de la pourpre, un Consul chargé

chargé de la conduite de la Republique, n'avoir que du mépris pour la grandeur qui l'accompagne, & soupirer sans cesse après la bienheureuse éternité.

En effet toutes les marques superbes de sa dignité luy étoient à charge, il ne les souffroit qu'avec peine, & les quittoit le plutôt qu'il pouvoit : c'est ainsi que veritablement il pouvoit dire avec Esther : *Vous sçavez, Seigneur, que je haï la gloire des impies, & que je déteste toute leur pompe. Si je parois certains jours en public dans l'éclat & dans la magnificence, ce n'est point l'inclination de mon cœur qui m'y porte, mais l'engagement indispensable où je me trouve par mon état. Ma propre gloire est un poids qui m'accable, & je ne soupire qu'après les jours où je pourray vous goûter dans la retraitte & dans le silence.* *Esth. c. 15.*

En effet Boëce dans les moments qu'il pouvoit se dérober de la Cour fuyoit aussi-tôt dans la solitude. Le desert de Sublac, *a.* éloigné d'une

a. Il s'appelle aujourd'huy Sollagoa, ce n'étoit pas le Montcassin, comme l'ont crû quelques Ecrivains de la vie

Murm. in vit. Boët.

Joan. Tritem. in Cat. Scrip. Eccl.

journée de Rome où le grand Patriarche saint Benoist s'étoit retiré, avoit pour luy des charmes qui ne peuvent s'exprimer, & l'homme admirable qui l'habitoit en avoit encore davantage : ils avoient lié ensemble une amitié tres-étroite. Un autre Senateur nommé Tertule, qu'on croit avoir été le pere de saint Placide l'y accompagnoit ordinairement. Là, oubliant ce qu'ils étoient, selon le monde, ils se faisoient un plaisir de se mêler avec ces humbles solitaires, de s'exercer avec eux dans les jeûnes & dans les veilles, dans l'Oraison & dans le chant des Pseaumes. Joyeux de paroître comme les plus petits de cette troupe d'Anges terrestres, ils auroient voulu y passer le reste de leurs jours ; mais ce n'étoit pas l'ordre de Dieu sur eux : après avoir pris de nouvelles forces dans la contemplation des choses celestes, saint Benoist les renvoyoit pleins d'ardeur & de zele pour la gloire du Seigneur, continuer les fonctions de leurs charges. C'est sous sa conduite que Boëce

de Boëce, puisque ce fameux Monastere ne fût fondé qu'en 529. quatre ans après sa mort.

fit ces merveilleux progrès dans la vertu qui le rendirent ſuperieur à toutes les perſecutions qu'on luy préparoit; qu'il ſe revêtit de cette force & de ce courage que rien ne pût ébranler : c'eſt-là qu'il apprit ce parfait mépris qu'un Chrêtien doit faire de toutes les choſes qui paſſent, & à faire le cas qu'il devoit du bonheur qu'il y a à tout riſquer, à tout perdre, & à donner même ſa vie pour ſoutenir les interêts de Dieu.

Il avoit beſoin de ce ſecours, car le tems de ces rudes épreuves approchoit, où il eut à combattre contre ce que la nature, la chair & le ſang ont de plus flatteur & de plus capable de ſéduire : il alloit ſe trouver dans ces occaſions délicates où le Chrêtien pour donner à Dieu des marques de ſa fidelité, doit tout perdre pour ne pas ſe perdre luy-même.

Comme les anciens Ecrivains de la vie de Boëce ont répandu la confuſion ſur cette partie de ſon Hiſtoire qui eſt la plus importante, en mêlant comme ils ont fait le ſacré & le profane, les interêts de l'Etat avec ceux de l'Egliſe, la gloire de mourir pour ſa patrie, avec celle de donner ſa vie

pour la Foy, nous sommes dans l'obligation d'éclaircir toutes les circonstances qui accompagnerent sa persecution, & d'en faire voir l'origine.

Il y avoit déja plus de trente ans que Theodoric regnoit en Italie avec autant d'équité que de bonheur. Quoiqu'engagé dans l'héresie, il avoit toûjours affecté de traitter les Catholiques avec beaucoup de moderation; jusqu'alors il n'avoit rien paru dans sa conduite de la ferocité naturelle à sa nation, au contraire il avoit aboli certains usages barbares que les Romains avoient retenus encore du paganisme. Car on trouve parmi ses Lettres celles qu'il écrivit au Consul Maxime pour l'engager d'abolir ces spectacles cruels qu'on donnoit au peuple, où on se joüoit, pour ainsi dire, de la vie des hommes, en les faisant combattre contre les bêtes. Depuis peu il avoit même donné des marques de sa pieté en faisant present à l'Eglise de saint Pierre de Rome de deux Chandeliers d'argent du poids de soixante-dix livres. On ne crut pas deshonorer la Majesté de Dieu en les recevant, ni en faisant servir dans

Apud Cass. l. 5. Ep 42.

aron. 16.

son saint Temple les présents d'un Prince Arien, à qui on croyoit être redevable de la liberté & de la paix dont l'Eglise joüissoit sous son regne. En effet bien loin d'avoir jamais interrompu les assemblées Ecclesiastiques, ni diminué les privileges de l'Eglise ni du Clergé, il les avoit augmentez & maintenu par son autorité toutes les regles qui y avoient été faites pour les mœurs & pour la discipline. Enfin les Eglises qui avoient l'avantage d'être sous la domination des Princes Catholiques n'étoient pas plus tranquiles que celles d'Italie sous Theodoric. Il est vray que Boëce avoit beaucoup contribué à le rendre si traitable, & que pendant qu'il fut maître de son esprit, & que ce Prince voulut bien se laisser conduire par la sagesse de ses conseils, son regne fut heureux, & l'Eglise paisible. Mais soit que les pechez des Romains les eussent rendus indignes de joüir plus long-tems de ce bonheur, soit que Dieu connût que ce calme étoit funeste à la pieté des fideles qui se ralentissoit tous les jours, & que la persecution réveilleroit leur ferveur, il permit que Theodoric changeât tout

d'un coup en l'abandonnant à luy-même. Voicy quelle fût l'occasion de ce changement si subit.

Le Pape Hormisdas décedé peu de mois après que Boëce eut fini l'exercice du Consulat de ses fils, Jean Diacre de l'Eglise de Rome fut élû en sa place par le consentement unanime du Clergé, après que le saint Siége eut vacqué sept jours. Il étoit sorti d'une illustre famille de Toscanne, c'est celuy-là même avec qui Boëce avoit lié une étroite amitié long tems auparavant, & à qui il avoit dédié plusieurs de ses Ouvrages.

Boëce le consultoit sur toute sa conduite, ils brûloient tous deux du zele de la gloire de Dieu, leurs entretiens rouloient ordinairement sur les moyens de la procurer, soit en extirpant les héresies, soit en éloignant tout ce qui pouvoit entretenir le vice parmi le peuple fidele, & établir le bon ordre dans le Clergé. Jean se voyant élevé sur la Chaire de saint Pierre, & Boëce parvenu au plus haut degré de puissance & de credit, leur zele prit de nouvelles forces, & il n'y avoit rien qu'on ne dût attendre de leur union.

Dans ce tems-là l'Empereur Justin qui ne pensoit aussi de son côté qu'à faire regner Dieu dans ses Etats, fit de nouvelles loix contre les heretiques, pour purger l'aire du Seigneur de l'ivroye qui étoit mêlée avec le bon grain. Dans cette vûë il avoit ordonné qu'on feroit une recherche exacte de tous les Manichéens qu'Anastase son prédecesseur avoit non seulement épargnez, mais favorisez, & qu'on les puniroit de mort. A l'égard des Payens & des autres héretiques, il s'étoit contenté de les déclarer incapables de posseder aucune charge, dans l'apprehension, dit-il, qu'ils n'en prissent occasion de vexer les Chrêtiens; & particulierement les Evêques: mais en même tems pour ne pas choquer Theodoric, il avoit excepté de la Loy génerale les Gots héretiques Ariens alliez de l'Empire. C'étoit donner cours à l'Arianisme qui n'avoit déja fait que trop de progrès dans l'Orient & dans l'Occident; c'étoit favoriser la lâcheté de certains Catholiques, qui déja ébranlez par les efforts des Ariens, ne manqueroient pas d'embrasser leur parti le voyant autorisé par les Loix civiles, & ses

Lib. 12. c. de haret.

Missel. lib. 15. hist.

ſectateurs admis aux dignitez & aux charges de l'Etat, & ſoutenus par les deux Princes qui partageoient preſque tout l'Empire d'Orient & d'Occident. La crainte des châtiments avoit retenu juſqu'alors pluſieurs mauvais catholiques, mais étant bannie de leur cœur par la Loy que Juſtin venoit de publier, il ſembloit que rien n'étoit plus capable de les contenir. C'eſt ce qui cauſa un chagrin mortel au ſaint Pontife & à Boëce. Ils reſolurent d'employer tout ce qu'ils avoient de credit pour engager Juſtin à révoquer l'exception qu'il avoit faite en faveur des Gots Ariens, & à ſe ſervir de la puiſſance que Dieu luy avoit miſe entre les mains, auſſi-bien contre les Ariens que contre les autres hérétiques. Ils en écrivirent à Juſtin, ils firent agir auprès de luy les amis qu'ils avoient à Conſtantinople, & l'Imperatrice Euphemie, Princeſſe d'une pieté & d'un zele admirable pour la gloire de Dieu & pour la pureté de la Foy, bien informée des intentions du Pape & de celles du Patrice, s'y porta avec tant d'ardeur, qu'elle obtint bien tôt ce qu'ils ſouhaitoient. Elle repreſenta ſi vivement

à l'Empereur les défenſes que Dieu avoit faites à ſon peuple d'entrer en aucune alliance avec ſes ennemis, & le danger où il étoit d'attirer ſur ſa perſonne & ſur ſa famille les malheurs dont ſont menacez ceux qui contreviennent à ſa Loy ; que ſans craindre les ſuites qui en pourroient arriver, ni ſe mettre en peine de perdre l'amitié des Princes Ariens, il ordonnât par une autre Loy, que les Egliſes uſurpées par ces heretiques ſeroient renduës aux Catholiques, & que les Evêques Catholiques s'empareroient de celles que les Ariens auroient fait bâtir dans leurs Dioceſes, & les conſacreroient ſuivant l'uſage de l'Egliſe. C'étoit ſapper l'Arianiſme par ſes fondements ; car dès qu'une ſecte n'a plus de lieu pour s'aſſembler ni pour exercer ſa Religion, elle ne peut pas ſubſiſter long-temps.

Dans le moment que Theodoric en apprit la nouvelle il parut tranſporté de fureur, elle éclatta contre Juſtin par des injures & par des invectives ; il ne menaçoit rien moins que d'aller le brûler dans ſon Palais, & de réduire en cendres tout Conſtantinople. Comme ſa Cour étoit pleine d'Ariens, il

ne manqua pas de gens qui approuverent son ressentiment, & qui l'exciterent à la vengeance. Ce n'est pas que ces courtisants prissent beaucoup de part aux interêts de leur Religion, ils n'en avoient point, mais ils croyoient trouver leur compte en faisant rompre la paix avec l'Empereur, & l'esperance du butin & du pillage d'une Ville si opulente animoit leur humeur féroce & leur faisoit souhaiter la guerre avec ardeur.

Les premiers mouvements de la colere de Theodoric passez, il en vint aux plaintes & aux reproches contre
Baron. ad an. 524. les Catholiques, & s'adressant à ceux qui étoient à sa Cour, car ils avoient part aussi-bien que les Ariens à toutes les charges de l'Etat. *Est-ce là comme vous reconnoissez*, leur dit-il, *tous les services que je vous ai rendus? y a-t'il Prince de vôtre Communion (je n'en excepte pas l'Empereur même) qui ait fait pour vous ce que j'ay fait depuis trente ans? ai-je jamais inquieté personne sur le fait de sa Religion? ne vous ai-je pas laissé toute la liberté que vous pouviez souhaitter? qui a reprimé le schisme qui vous divisoit? qui a délivré l'Eglise de Rome de*

l'oppression où elle étoit ? Enfin qui a rétabli parmi vous la justice & la paix ? n'est-ce pas à moy seul que vous êtes redevable de tous ces avantages ? abusera-t'on ainsi de ma bonté & de ma patience, en m'outrageant dans l'endroit qui m'est le plus sensible, sans égard pour ma personne, sans respect pour l'autorité que Dieu m'a mise en main ? Je vous jure si l'Empereur ne retracte ses Edits injustes, & si je n'en ai pas une prompte satisfaction, qu'il ne restera pas un homme de vôtre secte dans mes Etats avant que l'année soit écoulée.

Tous les Courtisants étoient dans un morne silence, sans que personne ozât témoigner prendre la moindre part à cette affaire. Presque en même tems Theodoric reçût des Lettres des Ariens qui étoient à Constantinople, qui l'informoient de l'oppression où ils étoient, & qui le conjuroient par tout ce qui étoit capable de le toucher, de les secourir promptement & de leur faire rendre la liberté dont les derniers Edits de Justin les avoit dépoüillez. Ces Lettres luy furent renduës par des personnes de distinction du parti héretique : on croit

que c'étoit des Evêques, & il y a de l'apparence, car ils étoient d'autant plus interessez dans cette affaire, qu'il y alloit de leur dignité qui se trouvoit comme aneantie par la perte de leurs Eglises. Tout ce qu'ils ajouterent de vive voix aux Lettres ne fit qu'allumer davantage la colere de Theodoric. Cependant il n'en suivit pas les premiers mouvements, & pour agir d'une maniere qui convînt à la Majesté Royale, il crut devoir écrire à l'Empereur avant que de rien entreprendre.

Ces Lettres étoient des plus vives, pleines de prieres pressantes, mêlées de menaces. On s'écrivit de part & d'autre, & la negotiation dura quelque tems, mais enfin Theodoric voyant que Justin éludoit toûjours & n'en venoit point à la révocation de ses Edits, il resolut de tenter une autre voye qui luy parût plus efficace pour l'y obliger.

La Cour étoit alors à Ravennes, le Pape Jean y fut appellé, & Theodoric luy déclara que son intention étoit qu'il allât à Constantinople avec les principaux du Senat de Rome en qualité de ses Ambassadeurs, pour de-

mander à l'Empereur de ſa part la liberté de conſcience qu'il avoit ôté aux Ariens, & luy déclarer que s'il luy refuſoit cette juſtice, il traiteroit dans l'Italie tous les Catholiques comme Juſtin traitoit les Ariens dans ſes Etats. Le ſaint Pontife à ce diſcours fut ſaiſi de douleur : il fit ce qu'il put pour adoucir l'eſprit du Prince, & pour ſe décharger d'une commiſſion ſi peu convenable à ſa dignité. Il eut même aſſez de fermeté & de courage pour luy dire que ſi par l'autorité ſouveraine qu'il avoit, il l'obligeoit d'executer ſes ordres, il ne luy répondoit pas du ſuccez. Peu s'en fallut qu'une réponſe auſſi ferme ne luy coutât la vie dans le moment ; mais Theodoric s'adoucit, & le Pape conſiderant le peril dont toute l'Italie étoit menacée, ſe ſoumit à ſes volontez, & crut pouvoir être le dépoſitaire des parolles que ces deux Princes ſe donneroient mutuellement pour conſerver la paix dans leurs Etats, ſans rien promettre davantage.

On ne peut s'imaginer quelle fût la ſurpriſe de Rome, quand elle vit le Pape contraint par l'autorité de Theodoric de partir pour Conſtantinople,

& chargé d'une pareille négociation. On ne s'en ſépara pas ſans répandre beaucoup de larmes, & jamais on n'en verſa avec plus de raiſon, ni avec plus de juſtice; car de quelque côté que l'affaire pût tourner, elle ne pouvoit être que tres-préjudiciable à l'Egliſe & à ſon ſouverain Paſteur. Si l'Empereur Juſtin accordoit à Theodoric ce qu'il luy demandoit, l'Arianiſme triomphoit, & l'Egliſe étoit humiliée. Si au contraire l'Empereur demeuroit ferme dans la reſolution où il étoit de ne point rendre aux Ariens les Egliſes qu'il leur avoit ôtées, tout étoit à craindre pour les Catholiques dans l'Italie, & on avoit lieu d'apprehender que Theodoric ne portât ſon reſſentiment d'autant plus loin qu'il pourroit croire que le Pape l'auroit joüé, en s'opposant ſecrettement au ſuccez d'une affaire qu'il luy avoit enjoint d'aller ſolliciter de ſa part.

Quoique le ſaint Pontife fut dans un trouble & dans une agitation qui ne peuvent s'exprimer, il prit le parti cependant de n'en rien faire paroître au dehors, & perſuadé que ce nouveau genre de perſecution, loin d'avilir ſa dignité, la rendroit encore

plus illustre, s'il avoit soin d'obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes; après avoir conferé quelque tems avec ses plus intimes amis, & particulierement avec Boëce, il se disposa à partir.

Le Roy avoit fait équiper des Vaisseaux avec toute la magnificence possible pour le porter & ses autres Ambassadeurs à Constantinople. On n'y avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit donner aux Orientaux une grande idée de la puissance & des richesses de Theodoric. Il voulut pour rendre son Ambassade plus pompeuse, que le Pape fût accompagné de cinq Evêques. Les principaux furent celuy de Ravenne, & Eusebe de Fano honoré d'un culte public dans l'Eglise. Il y joignit quatre Senateurs Romains, Theodoric, Importunus, & Agapit avec un autre nommé aussi Agapit, celuy-cy au retour mourut à Tessalonique, il étoit Patrice & les trois autres avoient été Consuls.

Paul. Diac. l. 7.

Papebroc. ad 27. Mai. p. 705. num. 14.

Les ordres dont on les chargea en particulier étoient terribles ; car le Roy irrité tout de nouveau de ce que le Pape avant son départ, bien loin de luy répondre du succez de sa negociation, n'avoit pas même voulu

luy prometre de concourir à luy en procurer une heureuse issuë, il ajoûta aux premieres menaces qu'il avoit faites, celles de faire perir tous les Catholiques de ses Etats, si Justin ne rétablissoit pas les Ariens dans tous leurs droits. Ces menaces ne purent ébranler la constance du saint Pontife, & jamais le Roy n'en pût tirer d'autres parolles que celles-cy, *qu'il feroit son devoir selon sa conscience.* Quoique le Pape fût malade & hors d'état d'entreprendre un si long voyage, oubliant ses interêts pour ne penser qu'à ceux de l'Eglise, & s'abandonnant entierement à la divine Providence, comme Boëce n'avoit cessé de l'y exhorter dans toute cette triste conjoncture, il ne laissa pas de s'embarquer & de mettre à la voile au commencement de l'année 525.

Idem ibid. num. 15.

Il y eut alors des prodiges au Ciel & en terre, qu'on prit comme autant de pronostiques des malheurs dont les hommes étoient menacez. Il parut pendant quinze jours une commete d'une grandeur prodigieuse & toût extraordinaire dans sa figure & dans sa scituation. Elle n'étoit point comme

ie les commetes ordinaires dans la moyenne region de l'air, mais beaucoup plus élevée ; elle paroissoit comme si elle eût été attachée au firmament. Sa figure étoit celle d'une grande étoile, ayant une queuë flamboyante, & qui jettoit une si grande lumiere, que la nuit en étoit presque aussi éclairée que le jour. En même tems il y eut plusieurs tremblements de terre, ils se firent particulierement sentir dans la Grece & dans l'Illirie : Corinthe & quelques autres Villes en furent considerablement endommagées. Mais il n'y en eut point qui ressentît plus visiblement la colere de Dieu que celle d'Antioche, devenuë depuis long-tems le centre de l'hérefie, & l'azile de tous les schismatiques. Vers le midi, au moment que ses habitants préparoient à manger, il s'éleva un vent si furieux, que la plus grande partie des maisons en furent renversées, & comme il n'y en avoit presque aucune où il n'y eût alors du feu, le vent l'alluma & porta les flammes si loin, que tout ce qui avoit resisté à l'impetuosité du vent fût réduit en cendres. Des évenements si tragiques jetterent la con-

Baron. ad an. 525.

ſternation dans toutes les Provinces. La Cour de Conſtantinople en fut étonnée, & le pieux Empereur Juſtin pour exciter ſes peuples à la penitence fut le premier à ſe couvrir d'un ſac, & à recourir à la priere & au jeûne, pour tâcher de flechir la colere de Dieu. Le peuple de Conſtantinople ſuivit ſon exemple, & ces jours de pénitence & d'affliction ne ceſſèrent qu'à l'arrivée du Pape & des Ambaſſadeurs de Theodoric.

On leur rendit tous les honneurs imaginables. Toute la Ville alla juſqu'à douze mille au devant du Pape avec des Croix & des cierges, pour honorer comme ils diſoient dans ſa perſonne les Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, dont il étoit le ſucceſſeur. Chacun ſe felicitoit du bonheur qu'on avoit de recevoir l'Evêque de l'ancienne Rome dans la nouvelle ; car l'Orient n'avoit pas encore eu cet avantage depuis que le Siége des Empereurs avoit été transferé à Conſtantinople. Les talents & la ſainteté du ſouverain Pontife contribuërent autant que ſon éminente dignité à luy attirer la veneration des peuples : Dieu même voulut bien luy rendre

témoignage par quelques miracles qu'il opera à sa priere ou en sa faveur. Ayant mis pied à terre à Listhme de Corinthe, il monta à cheval pour suivre sa route par terre, mais le cheval qui le porta ne put jamais souffrir depuis aucun autre cavalier le monter; & en entrant à Constantinople par la porte dorée, il y trouva un aveugle à qui il rendit la vûë par la seule imposition de ses mains. Ces deux faits sont rapportez par saint Gregoire le Grand qui vivoit peu de tems après, dont le témoignage merite d'être respecté. L'Empereur avec la famille Imperiale se trouva au même endroit, & Justin oubliant alors ce qu'il étoit sur la terre pour n'envisager par les yeux de la foy que JESUS-CHRIST dans son Vicaire, se prosterna humblement devant luy, & avec les témoignages les plus sensibles de respect & d'honneur, il le conduisit dans son Palais.

Quoiqu'il eût été déja couronné par Jean Patriarche de Constantinople peu après son élection, il voulut l'être encore de nouveau par les mains du saint Pontife. La ceremonie s'en fit dans la grande Eglise le jour de

Pâques, qui cette année-là étoit le 30. Mars. Le Pape y fit tout l'Office dans la langue & avec toutes les ceremonies de l'Eglise Romaine. Epiphane pour lors Patriarche de Constantinople, oubliant entierement la jalousie secrette que ses predecesseurs avoient euë depuis long-tems de la grandeur des Evêques de Rome, luy rendit avec joye dans cette occasion tous les honneurs qui étoient dûs à la primauté de son Siége, & luy ceda toûjours la droite & sa place.

Mais pendant que les Ambassadeurs de Theodoric étoient traitez avec tant de distinction à Constantinople, ce Prince qui jusqu'alors avoit passé pour avoir de la moderation & de l'équité, changea tellement de sentiments & de conduite, qu'on ne vit plus en luy que la cruauté d'un tyran. Sur de simples soupçons, sur des accusations vagues & des bruits incertains, il fit arrêter les citoyens les plus considerables de Rome, & leur fit éprouver toutes les rigueurs d'une affreuse prison. Il apprit par le rapport de quelques flateurs qui étoient à sa Cour, & qui avoient des relations avec celle de Constantinople,

Anonim. apud Vales.

que Boëce de concert avec le Pape Jean, avoient ſollicité l'Empereur Juſtin de revoquer la liberté qu'il avoit accordée aux Ariens par ſes premiers Edits. Cependant on ne pût encore l'indiſpoſer contre ce fidele Miniſtre : mais une nouvelle affaire qui ſurvint peu après, le fit paſſer par deſſus toutes les conſiderations qui l'avoient retenu juſqu'alors.

Entre toutes les perſonnes de diſtinction injuſtement opprimées par les calomnies de ſes courtiſants, il y en avoit une dont l'innocence étoit connuë à Boëce. C'étoit Albin. Il avoit été deux fois Conſul, ſa vertu le rendoit recommandable à tous les gens de bien. Boëce l'honoroit particulierement comme un Magiſtrat des plus accomplis & l'aimoit comme ſon ami. Son grand âge le rendoit même reſpectable au Senat; mais il étoit riche, & ce fut la cauſe de ſa perte. Cyprien Referendaire *a.* de Theodoric, l'un des plus puiſſants & des plus méchants hommes de ces tems mal- *Anonim. ibid.*

a. Gomez s'eſt trompé quand il a dit que les Referendaires ont été établis par Juſtinien, qui n'eſt parvenu à l'Empire qu'après la mort de Theodoric.

heureux, regardoit ses biens d'un œil de convoitise. Depuis plusieurs années il cherchoit des pretextes pour satisfaire son avarice. Il n'en trouva point de plus seur que de luy imposer un crime d'Etat, qui luy fit perdre les biens avec la vie. Il l'accuse devant Theodoric d'avoir des intelligences secrettes avec l'Empereur Justin, pour le rendre maître de Rome & pour chasser les Gots d'Italie. C'étoit prendre le Prince par son foible. Dans sa vieillesse il étoit devenu défiant, & s'imaginoit voir à tout moment quelque trouble, quelque sedition s'élever pour le chasser d'un Trône qu'il avoit usurpé.

Non seulement Albin sur la seule accusation de Cyprien alloit être condamné, mais Theodoric vouloit encore envelopper tout le Senat dans sa perte, comme complice du même crime, lorsque Boëce informé d'une injustice si criante accourut à son secours. Le Roy étoit à Veronne, & les accusateurs pour être plus assurez du succez de leur complot, avoient pris le tems de l'absence de Boëce: mais son zele pour le Senat, l'amour de la justice & la force de l'amitié

Boët. Cons. Phi. l. 1. Pros. 4.

luy donnerent des aîles & luy firent mépriser le danger. On le vit aux pieds du trône de Theodoric lorsqu'on y pensoit le moins. Ce fut-là, qu'animé de ce zele qu'il avoit toûjours fait paroître pour la défense de la vertu opprimée, il plaida luy-même la cause d'Albin, mais d'une maniere si patétique & si touchante que le Roy en fut émû, & les accusateûrs confondus. Il fit voir que si Albin étoit coupable, il l'étoit aussi avec luy, & que tout le Senat l'étoit de même, puisqu'ils n'avoient jamais rien fait que de concert. Comme le Roy n'avoit pas lieu de soupçonner sa fidelité ni celle du Senat, c'étoit injustement qu'on vouloit luy rendre celle d'Albin suspecte. Il luy fit alors le détail de tout ce que le Senat en general, Albin & luy en particulier avoient fait pour son service, *a.* combien ils avoient travaillé pour maintenir son authorité, la soumission qu'on avoit toûjours euë pour ses volontez que le Senat

Anonim. apud Vales.

a. Albin étant Consul lorsque Theodoric se rendit maître de Ravenne, avoit contribué plus que personne à luy soumettre Rome, & à l'affermir dans le Royaume d'Italie.

Cass. Chron.

avoit étudiées, ou plutôt prévenuës dans toutes ses déliberations. Puis adressant sa parole au Roy même : *C'est donc ainsi*, luy dit-il, *que vos plus fideles serviteurs sont traittez ? que ceux qui vous ont sacrifié volontairement leur liberté sont regardez comme des rebelles & des perfides ? Qui de nous ne s'est pas fait un plaisir d'employer ses forces & sa vie pour vous maintenir sur le Trône, & pour soutenir vos interêts ? sont-ce les Romains qui se sont enrichis aux dépens des Gots ; ou les Gots qui ont profité des dépoüilles des Romains ? Qu'a été tout le Consulat d'Albin, qu'une suite de services importants rendus à vôtre Majesté & à l'Etat ? Plût à Dieu que tous ceux qui ont l'honneur de l'aprocher eussent le même zele pour sa gloire & pour son service : mais il s'en faut beaucoup. Leur ambition, leur cruauté, leur avarice deshonore vôtre regne, & il ne tient pas à eux qu'il ne dégenere en tyrannie. Oüy Cyprien est un calomniateur, Albin est faussement accusé, c'est en vain que Cyprien tâche de couvrir son crime des pretextes les plus specieux & d'une apparence de zele pour vôtre service,*

service, la cupidité toute seule a formé ce complot, Albin seroit innocent s'il étoit moins riche. Tous ceux qui étoient présents ne douterent point que le Prince ne dût se croire offensé de la liberté avec laquelle Boëce luy parloit : mais la vertu soûtenuë par tant d'éminentes qualitez qui brilloient dans ce grand homme, a des charmes secrets qui la rendent respectable aux ames les plus barbares. Elle est comme un sanctuaire dont on n'approche qu'en tremblant, certains traits de la divinité qui l'accompagnent, sont comme autant d'éclairs qui frapent, qui ébloüissent ceux qui la regardent & qui leur impriment de la terreur. Theodoric la respecta, il en fut touché. Albin luy parut moins criminel ; & dans le desir peut-être de le trouver tout-à-fait innocent, il se contenta alors de dire qu'il examineroit à loisir son affaire, & qu'il rendroit justice à chacun.

Cyprien comprit aussi-tôt qu'il étoit perdu s'il ne trouvoit pas les moyens de soutenir son accusation, dont la fausseté se manifestoit d'elle-même : car les Princes les moins religieux ne souffrent pas impunément

qu'on leur impose, ni que leurs Ministres abusent de leur confiance pour faire servir leur nom à l'oppression & à l'injustice; c'est un crime qui ne se pardonne jamais. Aman auroit peut-être trouvé grace auprès d'Assuérus, s'il étoit entré moins avant dans sa confidence, & si ce courtisant infidele n'eut pas employé contre Mardochée, pour satisfaire sa passion, l'autorité que son maître luy avoit confiée.

Dans l'agitation où Cyprien se trouva, il eut recours à Triguille & à Conigaste, ces deux Officiers du Palais dont Boëce avoit si vivement réprimé l'avarice & l'injustice, pendant qu'il étoit Consul. Ils ne l'avoient pas oublié, & ils cherchoient depuis long-tems l'occasion de s'en venger. Ils embrasserent avec joye celle que Cyprien leur offrit. On convint qu'ils ne paroîtroient point dans le Procez contre Albin, ni dans l'affaire qu'ils prétendoient susciter à Boëce, pour ne pas se rendre suspects à Theodoric, qui sçavoit combien ils étoient animez contre luy: mais ils fournirent des memoires pour l'envelopper dans l'accusation d'Albin, & les faire paroître tous deux criminels.

Cyprien representa donc au Roy qu'on ne devoit pas s'étonner si Boëce soutenoit avec tant de chaleur les interêts d'Albin, qu'il étoit non seulement de la conjuration, mais encore plus coupable qu'Albin, puisqu'il en étoit l'auteur : qu'on avoit en main des Lettres écrites à l'Empereur Justin, où toutes les circonstances de sa trahison étoient si distinctement marquées qu'on n'en pouvoit plus douter. En même tems il en presenta deux à Theodoric, qui étoient contrefaites.

Boët. de Consol. l. 1. Pros. 4.

Dans la premiere on y faisoit faire à Boëce le détail du gouvenement tyrannique du Roy, & representer l'oppression sous laquelle le Senat & le peuple gémissoient.

Dans l'autre les Romains conjuroient l'Empereur, dans les termes les plus forts & les plus pressants de les en venir délivrer. On luy en suggeroit les moyens : toutes les côtes d'Italie, disoit-on, sont dégarnies & sans défenses, il est aisé d'y faire débarquer des troupes. Aussi-tôt on les envoyera joindre par un autre corps plus considerable, dont Albin aura la conduite. Les Provinces qui n'atten-

dent que ce moment se souleveront. La jeunesse courera aux armes pendant que le Senat agira par des arrêts foudroyants, contre les Gots & contre ceux qui voudront leur donner du secours. Ensuite on marquoit les sommes qu'on avoit amassées pour faire réüssir ce projet.

Dès le moment Theodoric sans examiner la chose davantage, perdit toute la confiance qu'il avoit euë en son Ministre, il oublia tous les services qu'il luy avoit rendus, & resolu de ne point l'écouter dans sa justification, il le jugea criminel.

Qui peut comprendre les ténebres qui se répandent sur les yeux d'un Prince qu'on sçait prendre par son foible ; les choses les moins vrayessemblables & les plus éloignées de la raison & du bon sens passent dans son esprit pour des faits constants & veritables, il voit des dangers où il n'y en a pas même l'apparence. Rien n'étoit plus aisé que de découvrir l'imposture & la fourberie de Cyprien, il n'y avoit qu'à confronter l'écriture & le stile de Boëce aux Lettres qui étoient reconnuës pour être constamment de luy, qu'à faire dire à l'ac-

cusateur d où il avoit eu celles qu'il produisoit. Si Boëce en avoit écrites de cette consequence à l'Empereur Justin, ne devoit on pas croire qu'il les auroit remises entre les mains du Pape & des Senateurs ses amis, qui étoient partis depuis peu pour Constantinople ? Où étoient dispersées ces troupes qui devoient se rassembler au premier signal ? Comment Albin les auroit-il pû commander dans un âge décrepit, luy qui n'avoit jamais porté les armes, ni sçû ce que c'étoit que la guerre ? La moindre reflexion sur ces circonstances auroit été capable de faire ouvrir les yeux à Theodoric, & de luy faire reconnoître l'imposture des accusateurs de Boëce : mais il ne se souvint dans ce moment que de ce qui pouvoit le confirmer dans ses faux préjugez. Il rappella dans sa memoire ce qu'on luy avoit déja dit qu'il avoit écrit à Justin de concert avec le Pape pour l'engager à détruire l'Arianisme dans ses Etats. Qu'en beaucoup d'occasions il avoit fait paroître l'aversion qu'il avoit pour sa secte, & embrassé toûjours avec zele le parti des Catholiques. La liberté des remontrances qu'il luy avoit fai-

tes plusieurs fois, luy parût une insolence criminelle, & le veritable caractere d'un esprit porté à la revolte. Il n'en fallut pas davantage pour le croire coupable aussi bien que l'Evêque de Rome : l'indignation se saisit de son cœur, la colere s'alluma. De la colere il passa aux desirs de la vengeance : il ne rouloit plus dans son esprit que des pensées funestes contre ces deux grands hommes, & il ne les regarda plus que comme des ennemis irreconciliables de son Etat & de sa personne. Les imposteurs triomphoient & s'applaudissoient déja d'avoir sçû s'emparer de l'esprit du Prince, mais ils craignoient un retour. Il ne falloit qu'un moment pour le desabuser, & alors toute leur iniquité découverte seroit retombée sur leur tête : c'est ce qu'ils apprehendoient. Il fallut donc ajoûter le crime au crime, & se servir encore d'un nouveau moyen pour confirmer Theodoric dans la pensée où il étoit. Ils crurent qu'en luy faisant assurer par d'autres personnes, & sur tout par des Catholiques les mêmes choses qu'ils luy avoient dites, que non seulement le Roy ne seroit jamais desabusé, mais encore qu'ils

ſe mettroient à couvert ſi l'affaire étoit portée en Juſtice, en ſe déchargeant de toute l'iniquité de cette accuſation ſur les témoins dont ils ne faiſoient que rapporter les dépoſitions.

On avoit depuis peu de jours condamné à l'exil deux inſignes brigands, Opilion & Gaudence. Leur crime principal étoit d'avoir détourné à leur profit des ſommes conſiderables qui leur avoient été confiées pour les beſoins de l'Etat. Afin de ſe ſouſtraire à la Juſtice, ils s'étoient ſauvez dans une Egliſe comme dans un azile qu'on n'oſoit pas violer : mais ces ſcelerats ayant eux-mêmes violé les premiers, la foy publique ; Theodoric ne fit pas difficulté de commander qu'on les arrachât violemment de l'Autel même qu'ils embraſſoient, & qu'après avoir été marquez au front d'un fer chaud, on les conduiſît au lieu de leur exil, s'ils ne ſortoient de Ravenne le jour qui leur étoit marqué. On étoit ſur le point d'executer ſes ordres lorſque Cyprien en fit ſurſeoir l'execution. Il fit entendre ſecrettement à ces criminels, comme s'il en eut eu l'ordre du Prince, qu'en dépoſant

Boët. ibid.

contre Boëce ils auroient leur grace. De quoy ne sont pas capables des scelerats pour éviter la punition dûë à leur crime ? Ils promirent toutes choses ; & demanderent seulement qu'on leur donnât par écrit la teneur de la déposition qu'on souhaittoit qu'ils fissent, & qu'elle fût bien circonstanciée, afin de la rendre plus vraye-semblable par l'uniformité qu'on y trouveroit, & qu'ils ne fussent pas exposez à se couper, si on les interrogeoit séparément. Basile autrefois Intendant de la maison du Roy, & qui avoit été chassé du Palais pour sa mauvaise conduite, se trouvant accablé de dettes & réduit à la derniere extremité, fut aisé à corrompre, gagné par l'argent de Cyprien, il se joignit à Opilion & Gaudence, & promit de se rendre avec eux l'accusateur de Boëce. Cyprien assuré de ce côté-là fut trouver Theodoric, & aprés luy avoir protesté par tout ce qu'il y avoit de plus sacré & de plus saint dans la Religion, que le zele tout seul pour sa Majesté & pour la conservation de sa personne, le faisoit agir dans cette occasion, il le supplia de vouloir bien ne pas s'en rapporter

Cons. Ph. l. 1. Pros. 4.

à ce qu'il avoit eu l'honneur de luy dire de la conjuration de Boëce, mais d'écouter ceux qui en étoient mieux informez que luy.

Quoy donc, s'écria le Roy tout en colere, *y a-t'il dans mon Royaume des sujets assez perfides pour me cacher une conspiration tramée contre moy? S'il y en a, tels qu'ils puissent être, il faut qu'ils meurent. (Ce n'étoit pas ce que Cyprien demandoit;) ainsi pour éviter ce contre-coup qui déconcertoit tous ses desseins, il reprit la parole à l'instant; non, Seigneur, ils l'auroient déja fait*, luy dit-il, *s'ils n'avoient été retenus par les violences de Boëce, & s'il ne les avoit pas intimidez par ses menaces, ils n'ont pas seulement osé approcher du Palais depuis ce tems-là. C'est Gaudence, Opilion & Basile qu'on a fait passer dans vôtre esprit pour criminels.* Le seul nom de ces malheureux devoit rendre suspect leur témoignage; car peut-on attendre la verité de la bouche d'un homme convaincu & condamné pour ses crimes à subir la juste peine qu'il merite. Mais soit que Theodoric ne cherchât plus qu'un pretexte pour se

défaire de Boëce, & se débarasser d'un homme qu'il regardoit comme un rigide censeur de sa conduite, soit qu'il voulût se venger de tout ce qu'il avoit fait pour la destruction de l'Arianisme, il ordonna qu'on fit venir ces témoins, & qu'on reçût leurs dépositions.

Le premier declara qu'il avoit oüi dire plusieurs fois à Boëce que les Romains ne gemiroient pas encore long-tems sous la tyrannie des Gots, & que souvent il luy avoit entendu faire des vœux pour la liberté du Senat & du peuple.

Le second ajoûtoit que Simmaque, Albin & plusieurs autres Senateurs s'assembloient souvent chez Boëce, & à des heures induës : qu'alors ils s'enfermoient seuls, & éloignoient de leur presence tous leurs domestiques, qu'ils y faisoient des écritures qu'ils tenoient fort secrettes, & que la veille du départ du Pape pour Constantinople, leur conference avoit durée toute la nuit.

Enfin le troisiéme protesta avoir souvent entendu Boëce parler du Roy d'une maniere offençante, & relever au contraire avec des termes les plus

pompeux la pieté & la clemence de l'Empereur Justin. Que Boëce s'étoit beaucoup élevé contre la défense *a.* que le Roy avoit faite aux Romains de porter des armes & d'en conserver dans leurs maisons, qu'il l'avoit traitée d'injustice & de tyrannie. Qu'enfin tous les Orientaux qui venoient à Rome, abordoient chez luy, qu'ils y trouvoient un azile assuré, & qu'ils y étoient toûjours traitez avec magnificence.

Il n'en fallut pas davantage pour faire passer dans l'esprit de Theodoric les soupçons qu'il avoit formez contre Boëce, pour une entiere conviction des crimes qu'on luy imposoit. Les faux témoins furent absous & mis en liberté, & en même tems les ordres donnez pour arrêter Boëce & Albin. Mais comme les Senateurs ne pouvoient être jugez que par le Senat même assemblé, Theodoric pour garder encore quelque apparence de justice, voulut que l'affaire y fut portée, & que les accusateurs avec

a. Theodoric avoit fait aux Romains cette défense à l'instigation d'Eutaric en 518.

les témoins y fussent entendus & confrontez.

Lorsqu'on sçut dans Rome que Boëce avoit été arrêté, il n'y eut personne qui ne ressentît vivement l'injure qu'on faisoit à la vertu même en l'opprimant dans ce grand homme. La desolation fut generale dans toute la Ville, & on vit tout le contraire de ce qui arrive ordinairement dans les disgraces des Courtisants & des Ministres. Ont-ils encourus l'indignation du Prince, tout le monde les méconnoît, chacun les fuit, on trouve même dans leur personne & dans leur conduite de nouveaux crimes dont jamais on ne les avoit accusez : les plus sages demeurent dans le silence, & croyent beaucoup faire s'ils ne se joignent pas à leurs ennemis. Tout ce qu'il y avoit de grand dans le Senat, de considerable dans le Clergé, de distingué dans l'Etat par la vertu & par le merite, les Ariens exceptez, prirent part à la disgrace de Boëce : chacun la ressentit comme si elle luy étoit arrivée à luy-même. Les pauvres, les veuves, tous ceux qui étoient dans l'oppression en gemirent encore davantage ; mais Triguile &

Conigaste le voyant hors d'état de s'opposer à leurs injustices, ne craignirent plus de se joindre ouvertement à Cyprien & à ses accusateurs. Ils parurent en plein Senat avec le Referendaire, escortez d'une troupe nombreuse de gens armez & suivis de plusieurs compagnies de Soldats, pour inspirer de la crainte aux Juges, & prévenir les justes ressentiments d'un peuple outré de la perte qu'il faisoit de son pere & de son protecteur. Jamais le Senat ne se trouva plus embarassé. Persuadé de l'innocence de Boëce, il sembloit qu'il ne pouvoit l'absoudre sans se condamner luy-même, ni donner lieu de croire qu'il trempoit dans la conspiration dont il étoit accusé. Le premier chef d'accusation qu'on formoit contre luy étoit d'avoir abusé de son authorité, pour empêcher qu'on avertit le Roy des démarches que le Senat avoit faites pour secoüer le joug des Gots, & remettre Rome entre les mains des Empereurs d'Orient ses anciens maîtres.

Le second d'avoir écrit à Justin pour le solliciter de venir délivrer le Senat de la tyrannie de Theodoric.

Abſoudre un homme accuſé de pareils crimes, c'étoit faire connoître qu'on y avoit trempé, & ſe rendre coupable. Le condamner c'étoit aller contre ſa propre conſcience, c'étoit faire le procez à la vertu. Mais comment auroit-on pû le declarer innocent ? On ne luy donna pas même la liberté de ſe défendre. On pourſuivit ſa condamnation les armes à la main, le Prince ſe declara ſa partie. Quel courage, quelle fermeté auroit-il fallu dans le Senat pour refuſer de donner quelque ſatisfaction à la vengeance du Souverain?

a. On prétend même que c'étoit un piége que Theodoric tendoit au Senat qui luy étoit devenu ſuſpect, afin d'avoir un pretexte de le perdre tout entier, tel que pût être le jugement qu'il porteroit dans cette affaire. Car s'il eut condamné les accuſez; comme ils étoient les principaux & les chefs du Senat, & ceux qui étoient le plus en état de s'oppoſer aux injuſtes volontez du Prince, il auroit pû réduire facilement les autres Senateurs au point qu'il le vouloit, & s'il les eut renvoyé

a. *Rex autem dolum Romanis tendebat & querebat quemadmodum eos interficeret. Anonym. apud Valeſ.*

abſous, il auroit eu lieu d'accuſer leurs Juges d'être complices du crime dont ils étoient accuſez, & de n'avoir oſé les condamner pour n'être pas obligez de ſe condamner eux-mêmes. Quelque parti que le Senat pût prendre il riſquoit toûjours beaucoup. Les Senateurs apperçurent bien le danger qui les menaçoit ; il s'agiſſoit de l'éviter. Après pluſieurs déliberations ils crurent le faire, en concluant au baniſſement. Perſuadez que le tems pourroit apporter quelque changement aux affaires, & que l'éloignement de Boëce adouciroit l'eſprit de Theodoric & de ſes ennemis, ou que le Prince étant déja viel, l'exil ſeroit de peu de durée : Ils ne crurent pas pouvoir prendre de meilleur parti. Cependant rien n'étoit plus injuſte que l'arrêt que le Senat rendit, car ſi Boëce étoit coupable du crime dont on l'accuſoit, le baniſſement étoit une peine trop legere, il meritoit la mort. S'il ne l'étoit pas, y avoit-il rien de plus injuſte que de proſcrire un innocent ? Tels ſont la pluſpart des jugements que rend la fauſſe juſtice du monde, & qui n'ont d'autres regles que la politique ; on y trouve toûjours

Boët l. de conſ. Ph. l. 1. Proſ. 4. Bail. in vit. Boët.

un fond d'iniquité qui ne peut se dérober aux yeux des hommes. L'arrêt rendu, la passion de Theodoric ne fut pas encore satisfaite, il fit conduire Boëce avec Albin à Pavie, & les fit renfermer dans la Tour *a.* du Baptistaire de l'Eglise, qui servoit alors de prison. Elle subsiste encore, & on la connoît toûjours sous le nom de la prison de Boëce. Depuis ce moment il fut si étroitement gardé, qu'on ne permît plus à ses parents ni à ses amis d'en approcher pour luy donner quelque consolation : pas un n'eut la liberté de l'accompagner jusqu'à Pavie. Il n'y eût que la sagesse & les muses, comme il le dit luy-même qu'on n'en pût empêcher, & qui furent jusqu'à sa mort ses fidelles compagnes.

Boët. lib. 1. de Cons. Ph. Metr. 1.

Quoiqu'on eût rassemblé dans cette prison par ordre du Roy tout ce qui étoit capable d'en augmenter

a. Elle est faite de brique d'une figure ronde, mais l'Eglise Cathedrale qui en étoit alors fort proche a été changée en un Monastere qu'on appelle de l'Annonciade, & la grande Eglise transferée en un autre endroit de la Ville. Boëce fut renfermé dans le lieu le plus élevé de la Tour.

l'horreur,

l'horreur. Boëce n'en fut point effrayé : d'abord il fit presenter plusieurs Requêtes au Roy pour sa justification, mais elles ne furent pas écoutées, parce qu'on n'apprehendoit rien tant que de ne le pas trouver coupable. Ce déni de Justice luy fit comprendre que sa perte étoit résoluë ; car Theodoric n'avoit jamais condamné personne sans l'entendre, il laissoit toûjours aux accusez toute la liberté de se défendre, & souvent il leur indiquoit luy-même les personnes qu'il croyoit les plus capables dans le Barreau de donner un bon tour à leur affaire. Cette conduite si extraordinaire fit croire à bien des gens que le Roy étoit persuadé de l'innocence de Boëce, mais que quelques raisons secrettes qu'il vouloit dissimuler, parce qu'elles ne luy auroient pas fait honneur, luy faisoient prendre ce pretexte pour s'en défaire. *Boët. ibid.*

En effet depuis que ses flatteurs eurent pris le dessus dans son esprit, il ne regardoit plus Boëce que comme le plus grand ennemi de sa secte, & un censeur sévere de toutes ses actions, tant il est vray qu'il est dangereux de dire trop librement la vé-

rité aux Rois de la terre, lorſqu'elle ne s'accorde pas avec leurs paſſions : & qu'il en coûte toûjours aux gens de bien, qui ſe ſentent aſſez de force & de courage pour le faire. Car il y a peu de Princes du caractere du grand Theodoſe qui regrettent de n'avoir trouvé qu'un Ambroiſe dans leurs Etats, c'eſt-à-dire, un ſeul Evêque qui ne luy eût jamais déguiſé la vérité.

Paulin. in vit. Ambr.

Au reſte Boëce ne parut jamais ſi grand que dans les fers. Ce fut-là qu'attendant la mort avec la tranquillité d'un Philoſophe & la ſoumiſſion d'un parfait Chrêtien, il compoſa divers Ouvrages où la pieté & la vertu la plus pure ſe trouvent jointes à une profonde érudition. Le Traité de la Trinité de Dieu qu'il adreſſa à Simmaque, fut le premier fruit de ſa priſon. Il fait connoître dès le commencement de cet Ouvrage que c'eſt l'impieté des Gots qu'il attaque particulierement, & qu'il n'a en vûë que la deſtruction de l'Arianiſme, comme s'il eût voulu conſacrer ſes dernieres penſées, & employer les derniers traits de ſa plume à la défenſe de la Divinité du Fils de Dieu, pour le-

quel il alloit bien-tôt donner sa vie.

Dans la Préface il gémit sur les malheurs de son tems, & de n'appercevoir de quelque côté qu'il jette les yeux que de lâches Chrêtiens indignes du nom qu'ils portent, ou de malheureux héretiques, qui par leurs blasphêmes deshonorent la Majesté de Dieu. Les uns ni les autres ne meritent pas, dit-il, qu'il leur adresse cet Ouvrage, parce que ce seroit jetter des perles précieuses devant des pourceaux, s'il exposoit à des yeux profanes des veritez si sublimes. Mais il se réjoüit d'avoir trouvé dans Simmaque une ame assez sainte pour recevoir avec respect le Mystere de nôtre Religion, un esprit assez éclairé pour en découvrir la beauté, un cœur assez pure pour en goûter les maximes & l'onction, un Chrêtien assez fidele pour transmettre à la posterité le sacré dépost de la foy sans aucune alteration. Il le prie d'examiner s'il a suivi fidellement les pensées & les principes de saint Augustin, dont il avoit fait une étude particuliere, & de rejetter sur la difficulté de la matiere ce qu'il y trouvera de défectueux, étant certain que la su-

blimité du sujet surpasse infiniment la foiblesse de l'esprit humain. On trouvera l'Analise de ce Traité dans la seconde Partie de cette Histoire.

Simmaque le reçut à Rome, où il étoit accablé de douleur du desastre de son gendre, & occupé à consoler Rusticienne sa fille de la séparation de son époux, & ses petits fils de celle d'un pere qui leur étoit si cher. Ce ne fut pas un foible soulagement dans leurs peines d'apprendre la fermeté & la constance avec lesquelles Boëce soutenoit ses disgraces, la paix & la tranquillité dont son ame joüissoit dans l'obscurité de sa prison & dans l'attente continuelle de la mort. Jamais ils ne comprirent mieux la vérité de ces parolles de saint Paul, *que l'esprit de Dieu ne peut être captif*. En effet de quelle sainte liberté Boëce ne devoit-il pas joüir pour être en état de composer un Ouvrage comme celuy qu'il venoit d'envoyer à Simmaque ? Quel dégagement, quelle attention, quelle élevation d'esprit ne luy étoient pas necessaires pour écrire sur une matiere si sublime & si abstraite.

Pour peu de reflexion qu'on fasse

sur cette foule de passions qui s'élevent, sur cette suite de mouvements convulsifs dont le cœur de l'homme reduit dans l'état où se trouvoit Boëce est ordinairement agité : l'accablement du present, la crainte de l'avenir, le souvenir du passé, une famille desolée, une femme & des enfants tendrement aimez, exposez à la fureur de ses ennemis, prêts d'être accablez sous les ruïnes de sa fortune ; cette chutte effroyable du plus haut degré de l'honneur, de l'opulence & de la grandeur, dans un abîme de miseres ; l'innocence opprimée, l'iniquité applaudie, le mensonge & la calomnie triompher de la vérité : on conviendra que cette liberté d'esprit si parfaite dont Boëce joüissoit dans ses chaînes ne pouvoit être que l'effet d'une grace extraordinaire, & qu'elle est en même tems le caractere d'une ame heroïque.

Sçachants donc que Boëce regardoit tous ces évenements si tragiques d'un œil tranquile & avec cette sainte indifference qui fait recevoir également à un parfait Chrêtien les biens & les maux de cette vie, comme venant tous de la main de Dieu ; ils

eurent honte d'avoir d'autres sentiments que les siens, & son exemple leur apprit à s'abandonner entierement à la divine Providence & à luy laisser toute la conduite de cette affaire.

Theodoric marquoit beaucoup plus d'inquiétude & d'impatience sur l'issuë que devoit avoir l'Ambassade qu'il avoit envoyée à Constantinople. Continuellement il s'informoit de ce que ses Ambassadeurs y faisoient, s'ils s'acquittoient fidellement de leur commission, & quelles étoient les relations & les conférences qu'ils avoient avec l'Empereur Justin. Les Ariens de Constantinople luy en rendoient un fidel compte de tems en tems : d'abord ils l'informerent des honneurs extraordinaires qu'on avoit rendus au Pape & aux Senateurs qui l'accompagnoient, la joye universelle du Clergé, de la Cour & du peuple à leur arrivée. Bien loin d'en être alarmé Theodoric en conçut de bonnes esperances, mais ayant appris quelque temps après que le Pape avoit reconcilié toutes les Eglises que l'Empereur avoit ôtées aux Ariens, que les Catholiques en étoient en posses-

ſion, que loin d'avoir perſuadé à Juſtin de revoquer les Edits portez, nommément contre ceux de ſa ſecte, le ſaint Pontife l'avoit au contraire confirmé dans la penſée où il étoit de les faire executer à la lettre; il entra dans une telle fureur, qu'on crut qu'il en perdroit l'eſprit. *Greg. Tur. de Glor. Mart. c. 40.*

Dans les premiers mouvements de ſa paſſion il commanda qu'on tint prêt des troupes armées pour aller de tous côtez dans ſes Etats faire main baſſe ſur les Catholiques; mais étant revenu peu après de ſon premier emportement, & faiſant reflexion qu'une cruauté ſi inoüie pourroit cauſer un ſoulevement general, le nombre des Catholiques ſurpaſſant beaucoup celuy des Ariens, il revoqua l'ordre & ſe contenta de faire arrêter les perſonnes les plus diſtinguées pour les faire mourir ſéparément & ſans éclat, comme on le verra dans la ſuite.

Il n'attendit pas même le retour du Pape Jean pour faire éclater ſon reſſentiment contre Boëce ſon pieux & fidel Miniſtre. Dès qu'il eut été informé de ce qui s'étoit paſſé à Conſtantinople contre les Ariens, il ne douta plus que tout ne s'y fût fait de

concert avec luy. Il le regarda comme l'auteur de la persecution que l'Empereur faisoit à sa secte impie & comme l'ame de la conduite que ses Ambassadeurs avoient tenuë en Orient. Par ces raisons il se détermina à le faire mourir. Il en donna l'ordre à Eusebe Gouverneur & premier Magistrat de Pavie, où Boëce étoit encore retenu prisonnier, & luy commanda de le condamner à mort sans l'entendre, sans même luy permettre de dire un mot pour sa justification; de le dégrader de toutes ses Charges & de ses dignitez, de déclarer ses biens confisquez, & de luy intimer sa Sentence à la maniere accoûtumée: mais de suspendre l'execution de l'Arrêt de sa mort jusqu'à nouvel ordre. On ignore les vûës que Theodoric pouvoit avoir dans une conduite si extraordinaire; il y a lieu de croire qu'il n'en eut point d'autre que de le faire souffrir davantage, & de jetter s'il pouvoit cette grande ame dans l'impatience & dans le désespoir, ou du moins s'il ne vouloit pas encore le perdre tout-à-fait, de l'abattre pour le soumettre à toutes ses volontez. Car n'est-ce pas mourir mille fois le jour, & gouter, pour ainsi

ainsi dire, la mort à longs traits que de survivre si long-tems à l'Arrêt de sa condamnation.

Eusebe livré à l'injustice, obéït sans differer aux ordres du Prince, il prononça à Boëce son Arrêt, & le fit à l'instant charger de fers & de chaînes si pesantes, qu'elles le tenoient toûjours courbé vers la terre. Ce n'étoit pas un leger supplice pour un homme accoûtumé à regarder le Ciel, où son cœur se portoit continuellement, il avouë luy-même qu'il luy fut des plus sensibles. Il entendit son Arrêt sans en être émû, & toutes ses disgraces ne furent pas capables de tirer de luy la moindre plainte. Comme il n'avoit jamais eu d'attache aux biens de ce monde, & qu'il avoit toûjours regardé avec mépris l'éclat de la grandeur humaine, il s'en vit avec indifference injustement dépoüillé. Elevé au dessus de tout ce qui passe avec le tems, il envisagea toutes ces pertes comme un gain assuré qu'il faisoit pour l'éternité, & comme un moyen d'achever sa course avec plus de legereté, & de s'unir d'autant plus étroitement à son Créateur, que son ame

Lib. 1. de Consol Phil. pr. 4.

ſe trouvoit dégagée de tous les liens qui retiennent l'homme ſi demeſurément attaché à la vie.

Dans cet état, comme s'il eut été le plus heureux des mortels, ou déja affranchi de la condition humaine, il n'eut plus d'entretien qu'avec Dieu & ne chercha plus que dans les tréſors de ſa divine Sageſſe, la force & la conſolation dont il avoit beſoin. C'eſt ce qui luy donna lieu de compoſer ces Livres *a.* admirables de la Conſolation de la Philoſophie. On ne peut les lire ſans être étonné de la tranquillité de ſon ame & de la paix profonde dont elle joüiſſoit au milieu de tant de diſgraces. Ils ſont entremêlez de Proſe & de Poëſie, &

a. On eſt redevable à Nicolas Creſcius Florentin, Moine de l'Ordre de Cîteaux d'avoir rétabli les Livres de la Conſolation de Boëce dans leur premiere pureté ſur les meilleurs & les plus anciens Manuſcrits qu'il chercha avec beaucoup de ſoin dans toutes les Biblioteques d'Italie. Avant l'Edition qu'il en fit faire à Florence, on ne pouvoit pas les reconnoître tant ils étoient corrompus & differents des Originaux.

ce mêlange agréable qui se soutient également depuis le commencement jusqu'à la fin, les a fait toûjours regarder comme un Ouvrage des plus accomplis dans son genre & le chef-d'œuvre de l'Auteur. Il est distribué en cinq Livres, & on ne sçait ce qu'on y doit le plus admirer; cette varieté de raisons, de pensées plus fines, plus élevées les unes que les autres & pleines de pieté, où la beauté du stile, le choix des mots & la douceur des expressions. Il a fait depuis douze siécles les délices de tous les gens d'esprit, & il a été traduit en autant de langues differentes qu'il y a de nations dans l'Europe. Mais comme les traducteurs ne sentoient pas dans leur cœur cette vive flamme de l'amour de Dieu qui animoit celuy de Boëce lorsqu'il le composoit, & n'étoient pas pénetrez autant que luy des grandes veritez qu'il y traite, on n'y trouve pas les mêmes charmes & les mêmes attraits, & il y manque beaucoup de graces de l'Original.

Le sçavant Murmelle *a*. a fait un

a. Murmelle fut Recteur du College de Munster, ami & Condisciple d'E-

Commentaire ſur les cinq Livres de la Conſoaltion de Boëce, & ſes Remarques ſervent beaucoup à donner une intelligence plus parfaite des penſées de l'Auteur, parce qu'il y fait voir la liaiſon qu'ont enſemble pluſieurs endroits qu'on croyoit d'abord n'en avoir point, & qu'il explique bien des choſes qu'on ne comprend pas aiſément, ſans être bien verſé dans la lecture des Poëtes & dans la connoiſſance des coûtumes des anciens Romains.

Ceux qui aiment les belles lettres les liront toûjours avec plaiſir, parce qu'ils ſont remplis d'érudition. On en trouve du moins autant dans ceux que Vvallin nous a donnez en 1656. ils ſont beaucoup plus clairs, plus ſurs & moins diffus.

Denis le Chartreux cent ans auparavant en avoit fait auſſi ſur le même Ouvrage; ils ne ſont pas à mépriſer. Si on n'y trouve pas autant d'érudition profane que dans ceux de

raſme. Il a beaucoup travaillé à rendre dans ſon ſiécle, qu'on peut dire avoir été un ſiécle d'ignorance, le luſtre aux belles lettres. Il eſt mort en 1517.

Murmelle, on y remarque plus de pieté & plus d'instruction pour les mœurs. Ils ont été autrefois attribuez à saint Thomas d'Aquin, mais sans fondement.

On donnera dans la seconde Partie de cet Ouvrage une Analise des cinq Livres de la Consolation de la Philosophie de Boëce, plus étenduë que celles de ses autres Traitez, parce qu'il s'y trouve plusieurs circonstances de sa vie qu'on sera obligé de développer, & qui donneront beaucoup de jour à son Histoire.

Boëce ayant donc commencé dans la prison de Pavie ses Livres de la Consolation de la Philosophie, n'eut pas le tems de les y achever ; car après qu'on luy eut prononcé l'Arrêt de sa mort, on le transfera dans un Château scitué au territoire de Calvance, éloigné *a.* de cinq cent mille ou environ de Rome, & presqu'autant de Pavie, au milieu d'un desert *Anonym. apud Vales. p. 485. num. 36.*

a. *Nunc vero quingentis ferè passuum millibus procul moti atque indefensi. Lib.* 1. *de Cons. Phil. Pr.* 4. C'est du desert de Calvance, dont Boëce veut parler en cet endroit, car de Rome à Pavie on n'y compte que trois cent mille environ.

affreux. Dieu le permit pour éprouver davantage la constance de son serviteur par la privation entiere de toutes les consolations humaines, & Theodoric en usoit ainsi afin de lasser sa patience ; & s'il demeuroit inflexible, pour le faire mourir sans éclat & sans risque d'exciter aucun trouble dans l'Etat. Il l'auroit difficilement évité s'il l'eut fait executer publiquement dans Rome ou dans Pavie, & le Senat ne l'auroit peut-être pas souffert.

Ce fut dans cette solitude, dans cet abandon general de toutes les créatures, que la divine Sagesse se communiqua plus familierement à nôtre Philosophe, & ce fut là qu'il acheva ses Livres de la Consolation de la Philosophie. Il rapporte luy-même que Theodoric n'obmit rien dans ce triste séjour de ce qu'il crut capable de le faire changer de sentiment. On vouloit premierement qu'il reconnût les Lettres qu'on luy imputoit. En second lieu, qu'il déclarât que la conduite de Theodoric envers le Senat étoit pleine d'équité & de justice, & que bien loin d'avoir gouverné ses Etats en Tyran, il avoit laissé au Senat &

aux peuples qui luy étoient soumis toute la liberté & tous les avantages dont ils avoient joüi sous les Empereurs qui les avoient gouvernez depuis Constantin. Convenant de ces deux faits, on luy faisoit esperer la vie & la liberté.

Quelques pressantes que furent les sollicitations qu'on luy fit, jamais elles ne purent amollir son courage. Incapable de trahir la verité ni de dissimuler ses sentiments par une lâche complaisance, il tint ferme jusqu'à la fin, protestant toûjours que les Lettres qu'on luy imputoit étoient fausses & supposées, & d'une autre part, qu'il ne cesseroit jamais de faire des vœux pour la liberté de sa patrie & pour l'accroissement de la Foy & de la Religion Catholique qu'on tâchoit d'opprimer.

Plusieurs mois s'écoulerent dans ces sollicitations. Theodoric voyant qu'elles étoient inutiles, resolut d'avoir par la force des tourments, ce qu'il n'avoit pû obtenir par les menaces; mais elles n'eurent pas plus de succez. Une confession si sincere & une resistance si genereuse firent rougir ses ennemis. Ils eurent honte de faire

mourir un homme qui n'étoit convaincu d'aucun crime, & à qui on n'en pouvoit imposer d'autre que celuy d'avoir eu trop de zele pour le bien public & pour l'honneur du Senat. Il falloit le rendre odieux pour déguiser l'injustice. On le chargea d'un crime infame, & le rapport que l'ancienne Philosophie Payenne avoit avec la magie, servit de pretexte aux ennemis de Boëce de l'accuser d'être Magicien parce qu'il étoit Philosophe. Ils répandirent parmi le peuple qu'il n'étoit parvenu aux Charges & aux Emplois les plus considerables de l'Etat qu'il avoit rempli dès sa jeunesse, que par des prestiges & à la faveur des Démons. Le seul nom de Magie luy fit horreur, car jamais homme n'avoit été plus éloigné que luy de se soüiller par une profession si détestable. *Ne vous souvenez-vous pas*, dit-il à la Sagesse, qu'il prend à témoin, *que dès mes plus tendres années vous vous étiez insinuée dans mon cœur, que vous vous en étiez renduë la maîtresse, & que vous en aviez déraciné la convoitise des choses perissables d'icy-bas. Que la premiere leçon que vous m'avez donnée fut,*

qu'il étoit indigne de vos disciples, de se ménager la protection de ces esprits de tenebres si vils & si méprisables, & que celuy que vous formiez avec tant de soin pour être élevé à la haute dignité de ressemblance avec Dieu par l'imitation de ses vertus, ne devoit jamais perdre de vûë ce divin modele. Si cette vie innocente qu'on menoit dans l'interieur de ma maison, ce choix d'amis tous gens d'une probité reconnuë, n'étoient pas capables de me mettre à couvert du soupçon d'un crime si odieux: Le nom de Simmaque mon beau pere avec qui j'ay toûjours vécu dans l'union la plus intime, & sous les yeux duquel j'étois continuellement. Le nom, dis-je, de cet homme aussi respectable que la vertu même, ne devoit-il pas m'en garentir? Mais par une injustice qui ne peut se comprendre, on prend occasion de m'accuser de maléfices, de ce que j'ay eu l'avantage d'être formé dans vôtre Ecole, ô Sagesse toût aimable! & d'avoir appris de vous à regler mes mœurs. N'étoit-ce pas assez qu'on vous eût couverte d'opprobres & de mépris dans ma personne,

Boët. ibid. lib. 1 pr. 4.

falloit-il encore pour augmenter ma douleur que vous fussiez déchirée & traitée aussi indignement par rapport à moy & aux desseins qu'on a formez contre ma vie.

Voilà ce que Boëce allegue pour sa justification & pour sa propre consolation. Mais quoiqu'il n'y eut pas seulement de vraye-semblance dans l'accusation, il ne fut pas écouté, on luy ferma la bouche, & Theodoric commanda qu'on le mit à la torture. On en inventa une toute nouvelle & des plus cruelles. On ne sçait précisément si Theodoric en fut l'auteur ou si elle fut suggerée par Cyprien. Une grande roue fut montée qui se tournoit avec une manivelle, on y attacha une corde dont on ceignit la tête du martyre, & à mesure que la roue tournoit la corde le serroit davantage.

Anonim. Vales. p. 485. n. 30.

Ce tourment réïteré ne put tirer aucune plainte de la bouche de cette innocente victime. Occupé de la grandeur des biens éternels dont il alloit entrer en possession, il parut insensible aux cruautez qu'on exerçoit sur son corps. Elles furent telles que les yeux luy sortirent de la tête. On luy en

fit ſucceder un autre pas moins infame ni moins douloureux. Il fut étendu ſur une poutre, & après l'y avoir attaché, deux bourreaux le frapperent long-tems avec des bâtons ſur toutes les parties du corps, depuis le col juſqu'à la plante des pieds. Quelques Hiſtoriens ont crû qu'il expira dans ce tourment, mais d'autres en plus grand nombre prétendent & avec bien plus de fondement qu'il y ſurvêquit, & qu'il finit ſa vie par la hache ou par l'épée. Ainſi mourut ce grand homme, l'ornement de ſon ſiécle, le plus ferme appui de la Foy Catholique, le protecteur de l'innocence & des Loix, dans ſa cinquante-cinquiéme année, le 23. Octobre de l'année 525. la huitiéme de l'Empire de Juſtin, la trente-troiſiéme du Regne de Theodoric, & la ſeconde du Pontificat du Pape Jean Premier, ſous le Conſulat de Probin & de Filoxene. Ses travaux, l'application continuelle, l'affliction, ſes diſgraces, les horreurs de ſa priſon, qui fut de ſept mois & peut-être davantage, l'avoient rendu vieil avant le tems, comme il le dit luy-même. Ses cheveux étoient tous blancs, ſa peau deſſechée & marquée

Anonim. ut ſup. Vit. Pontif. Manuſc. Bib. vat. Anaſt. in Joan. & Coſſin. Baron.

Boët. Conſ. Phil. lib. 1. Met. 1.

de rides. La pensée d'une mort prochaine fut dans les derniers mois de de sa vie, la seule consolation qu'il pût trouver à ses maux.

Il paroît qu'il étoit d'une taille au dessus de la mediocre. Il avoit le front large & élevé, les yeux vifs & un peu enfoncez, le nez long & aquilain, les jouës décharnées, la bouche agréable, les traits proportionnez. La probité étoit peinte sur son visage & son exterieur même imprimoit du respect. C'est ce qui se remarquoit dans ses Statuës & dans ses Bustes qui se conservoient à Rome lorsque j'y étois en 1691. On en conservoit une dans le Palais Justiniani, sur laquelle Vallin a fait tirer le Portrait de Boëce, qu'il a fait graver & mis à la tête de ses Oeuvres, lorsqu'il les fit imprimer en 1656. l'inscription qui s'y lisoit marquoit qu'elle luy avoit été dressée lorsqu'il étoit âgé de cinquante ans. On n'en trouve rien dans son Histoire, mais c'étoit-là justement le tems de sa plus haute fortune & de sa plus grande élevation; & d'ailleurs un ancien Auteur assure que la Princesse Amalasunte après la mort de Theodoric, son pere fit relever dans

Raph. Vol. later.

Rome les Statuës de Boëce & de Simmaque qui avoient été renversées lors de leur condamnation. Cela suppose qu'on leur en avoit élevé pendant leur vie.

Quoique Theodoric tâchât de couvrir une action si odieuse du specieux pretexte de la justice qui punissoit l'infidelité pretenduë de son Ministre ; il est certain cependant qu'il ne commença de le haïr, & ne prit la resolution de le faire mourir que depuis qu'il eut découvert que l'Empereur Justin par ses sollicitations avoit ôté aux Ariens le libre exercice de leur Religion. Ce fut-là la cause de la mort de ce saint homme, & il n'en faut point chercher d'autre, encore que Theodoric en fit publier de bien differentes pour ne pas donner occasion aux Romains de se soulever. C'est ainsi qu'en usa Julien l'Apostat, jamais il ne parut faire mourir de Chrêtiens en haine de leur Religion ; il les fit tous périr sous differents prétextes, & l'Eglise n'a pas laissé de les honorer comme de veritables Martyrs, parce qu'elle étoit persuadée qu'ils auroient été trouvez innocents s'ils n'avoient pas été Chrê-

tiens. C'est pourquoy l'antiquité n'a pas refusé à Boëce l'honneur du Martyre non plus qu'au saint Pape Jean qui fut enveloppé dans la même conspiration, & qui souffrit pour la même cause.

Boëce paroît l'avoir merité avec encore plus de justice que ce saint Pape : car Theodoric ayant laissé perir de miseres le Pape Jean dans la prison, sa mort n'a pas été si violente, & on a pû douter si la maladie & les fatigues du voyage n'avoient pas plus contribué à le faire mourir que la faim & les mauvais traitements. Ce qui est de particulier pour Boëce, & qui fait qu'on ne peut luy refuser sans injustice le titre de Martyr, c'est qu'on ne peut disconvenir qu'il est mort pour la défense de la justice & de la verité, & que Cyprien, Triguille & Conigaste ne l'ont fait perir que par ressentiment. S'il les eut laissé tranquillement opprimer les innocents, devorer la substance des pupiles & des veuves, jamais ils n'auroient pensé à machiner sa mort. C'est pourquoy les Ecrivains modernes, comme Baronius, Bollandus & ses continuateurs, M. Baillet même, aprés

Pierre des Noels, Canisius & autres n'ont pas fait difficulté de luy donner de même que les anciens le titre de Martyr. En effet si l'antiquité ne l'a pas refusé au Roy Sigismond ni à plusieurs autres personnes qui ayant vécu dans la pieté ont été tuez injustement, quoique ce n'ait pas été en haine de la Foy : le refusera-t'on à Boëce, qui après avoir combattu jusqu'au dernier moment de sa vie pour la verité & pour la justice, a eu la gloire de verser son sang dans ce glorieux combat ? Jamais Chrêtien n'en a été plus digne.

Greg. Tur. lib. 3. hist. num. 6.

Comme Theodoric avoit interêt de tenir sa mort secrette, il le fit executer dans la prison de Calvance. Les ministres de sa cruauté devoient naturellement l'inhumer aussi-tôt dans quelque lieu obscure proche de sa prison, cependant son corps fut remis le même jour entre les mains des Catholiques qui le porterent à Pavie, où il fut inhumé auprès d'Elpis sa premiere femme. Papebroc croit que ce fut dans l'Eglise proche la Tour du Baptistaire qui luy avoit servi de prison, c'est ce qui a donné lieu à plusieurs Historiens de dire que c'étoit

à Pavie même que Theodoric l'avoit fait mourir. La crainte qu'on eut de s'attirer l'indignation du Prince fit qu'on luy donna une ſepulture bien moins honorable qu'il ne la meritoit. Cependant on luy fit une Epitaphe qui fut gravée ſur ſon tombeau, & qui s'eſt conſervée juſqu'à preſent. Elle dit beaucoup en peu de mots, quoique d'un ſtile barbare. La voici.

Ecce Boëtius adeſt in cœlo magnus & omni
Perſpectus mundo, mirus habendus homo.
Qui Theodorico Regi delatus iniquo,
Ticini Senium duxit in exilio;
In qua ſe mœſtum ſolans dedit urbe libellum
Poſt ictus gladio exiit è medio.

On la trouve un peu differente chez Papebroc au 27. May, mais le ſens eſt tout le même. Celle qui eſt rapportée par cet Auteur fut miſe apparemment à la place de l'ancienne, lorſqu'on donna à Boëce une ſepulture plus honorable : car on y remarque que Pavie, appellée par les anciens

ciens *Ticinum*, y est nommée *Papia*, & c'est ainsi que les Lombards l'appelloient, ce qui fait croire qu'elle n'est pas plus ancienne que leur siécle.

Le Pere Mabillon dans son Voyage d'Italie, dit avoir vû à Pavie le Tombeau de Boëce dans l'Eglise de saint Augustin, au bas des degrez par lesquels on monte dans le sanctuaire du côté du midi, élevé sur quatre colonnes : & il ajoûte qu'à la place des anciens Vers Léoniens qu'on vient de rapporter, Baltasar Taconus en a mis d'autres de sa façon, que voici :

Mœniâ & latiâ linguâ Clarissimus, & qui
Consul eram, hic perii, missus in exilium,
Et quid mors rapuit, probitas me venit ad auras,
Et nunc fama viget maxima, vivit opus.

Il auroit été à souhaitter qu'un aussi habile homme que le Pere Mabillon eût bien voulu nous apprendre de quelle maniere le Tombeau de Boëce a été transferé dans l'Eglise de saint Augustin de Pavie où il est à present, car elle ne fut bâtie que deux cents

ans ou environ après sa mort : comme il ne l'a pas fait, nous tâcherons d'y suppléer.

La cruauté de Theodoric n'étant pas encore satisfaite, elle se porta jusqu'à faire mourir Simmaque, ce Senateur si respectable par son âge & par ses vertus, qui faisoit l'honneur de Rome, & qui étoit le Chef & la gloire du Senat. Craignant qu'il ne voulût venger la mort de son gendre, il l'appella à Ravennes quelques mois après, l'y fit arrêter & décoler dans la prison. Des coups si fâcheux purent bien toucher sensiblement Rusticienne sa fille & l'épouse de Boëce, mais ils ne furent pas capables de l'abattre. Jamais on ne vit paroître tant de Religion, tant de grandeur d'ame dans un si grand renversement de fortune. En perdant son pere & son époux elle se vit privée de tous leurs biens, & après avoir tenu le premier rang parmi les Dames Romaines, elle se trouva bien-tôt réduite à la mendicité. Sa foy la soûtint dans cet accablement ; & plus elle voyoit le secours des hommes s'éloigner d'elle, plus sa confiance en Dieu redoubloit.

Anonim. apud Vales. p. 486. n. 20

Elle ne fut pas vaine, car peu de jours aprés la mort de Simmaque l'iniquité de Theodoric étant consommée, Dieu en tira la vengeance qu'elle meritoit.

Etant à table on luy servit la tête d'un Poisson monstreux : il s'imagina voir dans cette tête celle de Simmaque qui le menaçoit des yeux & des dents, en mordant ses lévres inferieures, comme un homme dans sa plus grande colere. La frayeur le saisit & luy causa un tremblement general. Les convulsions succederent & devinrent si continuelles qu'en peu de tems son visage fut défiguré, & se trouva aux abois. Les remords de sa conscience l'agiterent interieurement avec autant de violence : & ne pouvant plus dissimuler ce qu'il sentoit en son ame, pendant qu'Elpide son Medecin employoit tout son art pour réchauffer ses membres déja à demi morts; il jetta de profonds soupirs & pleura amerement le crime qu'il avoit commis en faisant mourir Boëce & Simmaque. Il fit l'éloge de ces deux grands hommes, & se condamna luy-même d'avoir crû légerement les rapports qu'on luy avoit faits. Mais son regret

ne pût appaiser la justice de Dieu ; le moment de sa vengeance étoit venu : il mourut au milieu des douleurs. Le fait est trop important pour ne pas rapporter le témoignage tout entier de Procope sur lequel il est particulierement appuyé, plusieurs Historiens l'ont confirmé, & on ne trouve point qu'il ait jamais été révoqué en doute dans l'antiquité.

Symmachus & ejus gener Boëtius Patricii, alto majorum sanguine, Principes vero Senatus Romani & Consules fuêre, Philosophiæ & æquitati supra cæteros mortales studuerant multisque egenis tùm Romanorum, tum externorum opibus suis subvenêre. Hi ad ingentem gloriam evecti, deterrimos quosque in sui invidiam concitarunt. Quibus delatoribus Theodoricus Rex persuasus viros clarissimos perindè ac res novas molientes occidit, eorumque bona omnia publicavit. Sed paucis post diebus cœnanti illi cum ingentis piscis caput ministri adposuissent, illud Theodorico visum est caput esse Simmachi nuper occisi, dentibus quidem in inferius labrum impactis, oculis verò torvè & furibundè intuentibus

minari ſibi plurimum videbatur. Unde prodigii novitate perterritus membriſque prætermodum tremebundus & horrens, in lectum citato gradu ſe recepit. Identidemque ſibi togarum vim magnam ingeri jubendo paulum quievit. Elpidio deinde medico omnibus quemadmodum accidiſſent explicatis, in Simmachum Boëtiumque patratum à ſe ſcelus deflebat quo deniquè deplorato, ex accepta calamitate dolore ingenti affectus, haud longè poſt moritur. Cùm primùm hoc & ultimum injuriæ exemplum in ſibi ſubjectos id circo exercuiſſet, quia non uti conſueverat diligenter perveſtigata cauſa in tantos viros animadverterat. Procop. Hiſt. Got. l. 1.

Avant cet accident Theodoric avoit eu un débordement de bile pendant deux ou trois jours qui l'avoit beaucoup affoibli. C'eſt ce qui a donné lieu à quelques Hiſtoriens de dire, qu'il étoit mort de la même maniere qu'Arius, confondant une circonſtance de ſa maladie avec la veritable cauſe de ſa mort. Quelques jours auparavant il avoit rendu un Arrêt qui enlevoit aux Catholiques leurs

Paul. Diac. hist. l. 15. p. 437. & alib.

Eglises dans tous ses Etats, & les livroit aux Ariens. Cet ordre devoit s'executer le Dimanche suivant, qui devoit être pour les Ariens un jour de Fête & de réjoüissance à cause de la victoire qu'ils s'attendoient de remporter sur l'idolâtrie (car c'est ainsi qu'ils traittoient la Religion Catholique.) *Mais ce Dimanche, fut changé pour eux en un jour de deüil & de tristesse par la mort de leur plus puissant protecteur*, & la Justice de Dieu l'arrêta visiblement dans le tems même qu'il se rendoit plus redoutable à l'Eglise.

Il reçut cependant les honneurs les plus pompeux de la sepulture. De son vivant il s'étoit fait faire un Mausolé magnifique, le plus grand qu'on eût vû en Italie; il y fut porté avec une pompe vrayement Royale. Sa fille Amalasunte niéce de Clovis premier Roy Chrêtien luy succeda dans le Royaume d'Italie: & ayant fait bâtir à Ravennes la magnifique Eglise de Nôtre-Dame de la Rotonde, à la place de ce grand Mausolé qui n'étoit que de pierre, elle en fit faire un autre de Porphire, qu'on éleva sous la coupole du Dôme, d'un ma-

niere admirable, en ſorte qu'il paroiſſoit comme ſoûtenu en l'air, & Theodoric au deſſus d'une taille humaine preſt à monter dans les Cieux. Il y étoit reſté juſqu'au tems de Cæſius Archevêque de Ravennes, mais ce Prélat juſtement indigné de voir les cendres d'un héretique Arien placées avec tant d'honneur dans le lieu Saint, fit abattre le Mauſolé & tranſporter le Tombeau à la porte de l'Egliſe de ſaint Apolinaire. C'eſt une grande Urne de Porphire qui s'y voit encore, au deſſus de laquelle eſt cette inſcription.

Vas hoc Porphiriacum olim Theodorici Gothorum Imperatoris cineres in Rotunda apice recondens. Huc Petro Donato Cæſio Præſule favente tranſlatum, ad perennem memoriam ſapienties Reipublicæ R. P. P. C.

Papebroc. Mad 27. ai. p. 710.

M. D. L X I V.

Mais pendant qu'on rendoit en ce monde de ſi grands honneurs aux cendres de Theodoric, ſon ame dans l'autre étoit traitée bien differemment par la Juſtice vengereſſe de Dieu. Il

Paul. Diac. hist. l. 15. p. 467. 475.

voulut en faire connoître quelque chose à un saint Solitaire retiré dans l'Isle de Lipari près de la Sicile. Le jour même que Theodoric mourut, il le luy fit voir en esprit, couvert d'un sac, les pieds nuds & les mains liées derriere le dos comme un criminel, conduit par le Pape Jean, Boëce & Simmaque, & précipité dans les flammes. Deux de ses Officiers Gots de nation qui étoient venus de sa part en Sicile lever des Impôts, obligez d'y rester pour faire radouber leurs Vaisseaux, passerent ce jour-là même à Lipari voir ce saint Solitaire. Dans la conversation il leur apprit la mort de Theodoric, & ce que Dieu luy avoit découvert de sa destinée la nuit précedente. Comme ils avoient laissé le Roy en parfaite santé peu de jours auparavant, ils n'en crurent rien, mais étant de retour à Ravennes ils y reconnurent qu'effectivement Theodoric étoit mort au jour & à l'heure que le Solitaire leur avoit marqué. Ce fait est rapporté par le Pape saint Gregoire, qui assure l'avoir appris de ces deux Officiers même.

Les Ariens pour cacher aux yeux du

du public les marques de la vengeance divine qui avoient paru ſur Theodoric dans le moment de ſa mort publierent qu'il avoit été enlevé par uue appoplexie, d'autres par une diſſenterie ; mais ſa fille Amaloſonte *a*. Princeſſe des plus vertueuſes & des plus accomplies de ſon ſiécle, témoin oculaire de tout ce qui s'étoit paſſé, fit aſſez connoître par ſa conduite qu'elle étoit bien perſuadée que Dieu voulut alors venger la mort injuſte de Boëce & de Simmaque.

Theodoric ayant declaré Attalaric ſon petit fils, ſon ſucceſſeur dans ſes Etats ſous la tutelle d'Amalaſonte ſa mere ; elle les gouverna pendant quelques années avec beaucoup de ſageſſe. D'abord elle fit rendre à Ruſticienne les biens de Boëce ſon époux & de Simmaque ſon pere qui avoient été confiſquez ; & pour abolir, ſi elle eût pû, la memoire du crime de Theodoric, elle ſit relever leurs Statuës dans les places de Rome avec des

Raph. Volater. in Antropologia.

a. Caſſiodore parlant d'Amaloſonte, s'explique ainſi. *Inter primarias rariſſimaſque fœminas annumeranda, quam videre venerandum, audire loquentem erat miraculum.*

Inſcriptions qui contenoient leurs éloges. Ruſticienne de ſon côté ne marqua pas moins de generoſité par le mépris qu'elle fit des grandeurs & des avantages du ſiécle. Aprés avoir partagé entre ſes enfans ce qui leur appartenoit dans la ſucceſſion de leur ayeul & de leur pere, elle diſtribua aux pauvres ce qui reſtoit & ſe donna toût entiere au ſoulagement des malades & aux exercices les plus penibles de la charité. Par ce genre de vie elle fit connoître que Theodoric en la privant de ſes biens n'avoit pas été capable de troubler la paix de ſon ame, & qu'il n'avoit fait que prévenir ce qu'elle auroit bien-tôt fait elle-même. Uniquement occupée de la perte d'un pere & d'un époux ſi reſpectables & ſi chers, elle contoit pour peu toutes les autres qu'elle pouvoit faire dans ce monde. Elle devint ainſi l'exemple de Rome, & le model parfait des veuves Chrêtiennes. Dénuée de tout ſecours humain, ſa vertu luy ſervoit de rempart contre les ennemis de ſon époux aſſez lâches pour le perſecuter encore après ſa mort dans ſes enfans & dans ſa veuve. Plus d'une fois ils

ſuggererent à Amalaſonte de la faire mourir, ou du moins de la condamner à une priſon perpetuelle, & les raiſons qu'ils luy alleguoient auroient pû être goûtées par une ame moins grande & moins genereuſe que celle de cette Princeſſe Tout eſt à craindre, luy diſoit-on, dans Ruſticienne, on doit même ſe défier de ſes aumônes & de ſes larmes : c'eſt par là qu'elle excite le peuple à venger la mort de ſon époux & de ſon pere. Elle ne ceſſera jamais de ſemer un eſprit de revolte contre le gouvernement. Mais loin de ſe conduire par les regles d'une politique ſi baſſe & ſi honteuſe, Amalaſonte redoubla ſon attention pour donner à Ruſticienne de plus grandes marques d'eſtime & de conſideration. Si elle eut vêcu plus long-tems Ruſticienne auroit trouvé en elle une protection aſſurée contre les malheurs dont l'Italie fut peu après affligée, & contre la haine implacable des ennemis de ſa famille.

L'Italie ne meritoit pas d'avoir une Souveraine ſi aimable, les pechez des peuples étant montez juſqu'à l'excez, Dieu avoit reſolu de les punir

par les fleaux les plus terribles de sa justice. Une mort prématurée enleva en peu de jours le jeune Prince Attalaric, & Amalasonte veuve depuis long-tems se voyant sans enfans & hors d'âge d'en pouvoir esperer, (quand bien même elle auroit voulu passer à un second mariage,) pour éviter lesguerres civiles qui auroient pû troubler le repos de ses peuples après sa mort, elle voulut se donner de son vivant un successeur qui les gouvernât dans la justice & dans la paix qu'elle leur avoit procurées par sa sage conduite.

Elle choisit Theodat son cousin germain, fils d'Amalafride sœur du Roy Theodoric, & luy remit ses Etats; mais ce perfide au lieu de reconnoître ce bien-fait, il la fit renfermer peu après dans un Château scitué au milieu du Lac de Bolsene, & pendant qu'elle étoit dans le bain l'y fit suffoquer. Tous les gens de bien pleurerent sa mort, l'Empereur Justinien avec qui elle avoit entretenu une correspondance fidelle en fut inconsolable. Il avoit pour elle un respect & une estime sans égale. Comme Amalasonte sçavoit parfaitement le Grec,

le Latin & toutes les Langues qui étoient en usage dans l'Empire, ils avoient ensemble un commerce de Lettres reglé. Résolu de venger sa mort, il envoya Belizaire General de ses Armées contre Theodat. Tout plia devant Belizaire, le perfide fut tué dans le combat, son Armée dissipée, & les principales Villes d'Italie se soumirent au vainqueur. Rome des premieres luy ouvrit ses portes, & les Gots alloient être tout-à-fait chassez d'Italie, si Dieu qui met des bornes aux Empires, qui les conserve & les détruit quand il veut, n'eut pas permis que les Perses vinssent en même tems faire une irruption dans les plus belles Provinces de l'Orient. Justinien fut contraint de rappeller Belizaire avec une partie de ses troupes, les Gots profitants de son absence appellerent le fameux Totila. On ne peut exprimer les maux qu'il fit souffrir à l'Italie, ses Villes les plus belles furent saccagées. Rome pendant quarante jours fut abandonnée à la fureur & à l'avarice du soldat, & après le siége de Jerusalem, l'Histoire ne nous represente rien de plus affreux que le saccagement qu'il fit de Rome.

Proc. l. 3. de bell. Got.

Rusticienne commes toutes les autres Dames Romaines se trouva reduite à demander du pain aux vainqueurs. Elle fut reconnuë par les Gots qui avoient servi sous Theodoric & conduite devant Totilla pour y être condamnée à mort, sous pretexte qu'elle avoit excitée le Senat à faire abattre les Statuës du Prince meurtrier de son mari & de son pere. Elle ne s'en défendit pas, la chose étoit publique, mais Totilla touché de sa vertu, & respectant encore en elle la memoire de ces grands hommes, commanda qu'on la mît en liberté, & quelques tems après elle finit paisiblement ses jours dans la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres.

Quoique Dieu se serve des méchants pour châtier les pechez de son peuple, il ne laissa pas les crimes de ceux-cy impunis. Il vint d'autres peuples encore plus feroces punir les excez que les Gots avoient commis dans l'Italie. Totilla fut tué, les Gots dissipez & enfin chassez de ces Provinces. Les Lombards s'y établirent, après quelques années de séjour en Italie, ils embrasserent tous la Foy

Catholique, & ils eurent même plusieurs Rois d'une pieté exemplaire.

Aripere second, qui commença de regner l'an de Nôtre Seigneur 702. se distingua par son zele pour la Religion : Il fonda auprès de Pavie un celebre Monastere & une Eglise qui fut dédiée sous le nom de saint Pierre, elle fut appellée l'Eglise de saint Pierre au Ciel d'Or, parce que l'or y brilloit de toutes parts, particulierement à la voûte.

Luitprand luy succeda, & parut encore encherir sur la pieté de ses peres. Non seulement il confirma à l'Eglise de S. Pierre tous les dons qu'Aripere luy avoit faits, mais il les augmenta encore & l'enrichit d'un trésor inestimable: c'étoit le corps de saint Augustin qu'il rachepta des Sarasins une somme tres-considerable. Ils étoient alors maîtres de l'Isle de Sardaigne, où les Evêques d'Affrique, quand ils furent chassez de leur Pays par Trasamond vers l'an 506. l'avoient transporté.

Luitprand le fit placer avec beaucoup d'honneur sous le maître Autel de cette Eglise, où on croit qu'il repose encore. C'est ce qu'une Chatte

autentique qui se conserve dans le Archives de ce Monastere nous apprend. Le Pere Mabillon dans son Voyage d'Italie assure l'avoir lûë, & en rapporte ces dernieres paroles : *Hac omnia qua supra diximus, adjudicamus venerabili Monasterio sancti Petri in cœlo aureo, in quo sanctum ac venerabilem Augustinum adduximus. Datum 4e. non. Aprilis regni Luitprandi 1. indict.* 10. Ce qui dénote l'an 712. de l'Incarnation de Nôtre Seigneur. La fin de cet acte éclaircit trois points d'Histoire : elle nous apprend premierement que le régne de Luitprand n'a pas commencé en 713. comme Moréri & quelques Historiens l'assurent, puisque dès le commencement d'Avril de l'année 712. On dattoit déja les actes publiques de la premiere année de son regne. En second lieu, que Luitprand n'est pas le fondateur du Monastere de saint Pierre au Ciel d'Or, comme Papebroc, & après luy M. Baillet & d'autres l'ont prétendus, puisque dès la premiere année de son regne il confirma les donations qu'Aripere son prédecesseur luy avoit déja faites. Enfin que la translation du

Mabil. Iter. Ital. p. 221.

corps de ſaint Auguſtin a été faite de Sardaigne à Pavie avant le commencement de 712. puiſque Luitprand aſſure par cette Charte dattée du commencement de cette année, qu'il avoit déja enrichi ce Monaſtere de ce précieux dépoſt, & dèſlors l'uſage étoit en Italie de compter les années de Mars en Mars.

Pierre Evêque de Pavie, à la ſollicitation duquel, Luitprand avoit fait transferer le corps de ſaint Auguſtin dans l'Egliſe de ſaint Pierre, luy conſeilla encore de l'enrichir des autres Reliques des Saints qu'il pourroit ramaſſer de côté & d'autre. Il fit lever celles de Boëce du lieu où il avoit été d'abord inhumé pour les y placer, & Luitprand luy fit dreſſer un Mauſolé magnifique pour le tems, mais qui paroîtroit à preſent des plus ſimples. Il étoit poſé ſur quatre colomnes de pierre, & on y liſoit l'Inſcription que nous avons rapportée. Il fut placé aux pieds des degrez par où on monte au Grand Autel, où il eſt encore à preſent. Luitprand établit des Religieux pour y faire des veilles jour & nuit comme à celuy de ſaint Auguſtin, & il ordonna par ſon

Testament qu'après sa mort il seroit inhumé à ses pieds, parce qu'en cessant de vivre il ne vouloit pas cesser de l'honorer. Et afin qu'on ne s'y méprît pas dans la suite des siécles, & qu'on distinguât toûjours le juste d'avec le pécheur, (ce sont ses propres parolles) il voulut qu'on ne mît point d'autre Inscription sur son tombeau que celle-cy, *Icy sont les os du Roy Luitprand.* Cela fut executé comme il l'avoit ordonné, & depuis tant d'années il ne s'y est fait encore aucun changement. C'est cette circonstance qui a fait dire à M. Baillet dans la vie de Boëce que dès le tems du Roy Luitprand on commença de rendre à Boëce un culte en quelque sorte Religieux. Vers le douziéme siécle les Moines qui étoient en possession de l'Eglise de saint Pierre, en furent chassez, l'on substitua en leur place des Chanoines Reguliers vivants sous la Regle de saint Augustin. Le Pape Honoré III. qui explique fort au long dans une de ses Bulles les causes de ce changement, indique celles qui font ordinairement perdre aux Moines leurs biens & leurs Monasteres, à sçavoir le relâchement de la

Bulla Honor. III. an 1220. apud Mabil. itin. Ital p. 222.

discipline reguliere, la dissipation des fonds & la dépravation de leurs mœurs. Leur Abbé même y avoit été tué depuis peu d'une maniere scandaleuse. En changeant d'habitants elle changea aussi de nom, & fut appellée l'Abbaye de saint Augustin. On y célébre tous les ans le 23, Octobre la Fête de Boëce avec beaucoup de solemnité. Plusieurs Eglises d'Italie en font memoire le même jour comme d'un saint Martyr. La Ville de Pavie le réclame comme un de ses premiers Patrons, & comme un puissant protecteur auprès de Dieu. Papebroc croit que ce jour-là est celuy de sa translation faite par le Roy Luitprand & par l'Evêque de Pavie, mais la tradition de cette Eglise nous apprend que c'est aussi celuy de son martyre. Et comme le sentiment de Papebroc n'est appuyé sur aucune authorité, nous luy préferons l'ancienne tradition des Eglises. Il est toûjours dangereux de s'en écarter telles qu'elles soient, & on ne doit jamais le faire sans des raisons évidentes. Pour l'avoir fait au sujet d'Elpis la premiere femme de Boëce, Papebroc est assurement tombé dans une erreur manifeste : il

Steph. Brev. Hist. Pap. Edit. an. 1570. Ferrar. in Catal. SS. Ital. Tabul. Eccl. Pap. ad 23. Oct.

Ad 27. Maj. p. 707 colon. 2.

s'éleve contre cette tradition, & appelle à témoin la foy & la notorieté publique. Elle est, dit-il, que la femme de Boëce s'appelloit Rusticienne, qu'elle étoit originaire de Rome, & qu'elle a survêcu son mari de plusieurs années, & dans l'Epitaphe qui se voit encore à Pavie cette femme, qu'on dit être celle de Boëce, est nommée Elpis. L'Epitaphe nous apprend qu'elle est originaire de Sicile, & qu'elle a laissé son mari plein de vie. Il rapporte plusieurs authoritez pour confirmer ce qu'il avance, & triomphe ensuite d'une découverte si heureuse au préjudice de la tradition. Cependant la tradition est constante, & Papebroc s'est trompé, parce que Boëce avoit épousé Elpis en premieres nôces & Rusticienne en secondes. L'un & l'autre s'accorde parfaitement avec les autoritez qu'il rapporte, & avec l'Epitaphe & avec la tradition. Ce qu'on a cy-devant rapporté prouve assez l'antiquité du culte rendu à Boëce comme à un veritable Martyr: mais pour l'autoriser davantage on a crû devoir y ajoûter que par le Breviaire de Milan imprimé en 1539. il paroît qu'on en faisoit dans cette

Eglise le 23. Octobre une memoire solemnelle sous le nom de saint Severin Martyr, qui est celuy sous lequel Boëce est le plus connu dans l'Eglise & chez les compilateurs des Martyrologes. Les anciens Historiens de sa vie disent expressément que l'Église après sa mort luy rendit les honneurs qu'elle avoit coûtume de déferer aux saints Martyrs, parce qu'il avoit souffert pour avoir pris la défense de la Foy Catholique contre la perfidie des Ariens. Ils ajoûtent même que les habitans de Pavie ont toûjours été si prévenus de respect envers leur saint Patron, qu'ils ont transmis à la posterité de siécle en siécle par une tradition constante un fait dont je ne voudrois pas être garent. Il est presque semblable à celuy que la simple antiquité a rapporté autrefois de saint Denis le Patron de Paris. Ils tiennent pour constant que Boëce ayant été frappé par le bourreau, avoit reçû ou soutenu sa tête entre ses deux mains, que luy ayant demandé ensuite par qui il croyoit avoir été frappé, il avoit répondu que c'étoit par les impies, & qu'il étoit venu la portant ainsi entre

Mart. Rota. in vit. Boët.

ſes mains juſqu'à une Egliſe voiſine, que s'étant mis à genoux aux pieds de l Autel, il y avoit reçû les divins Myſteres & étoit expiré un moment après. Si ce fait ne paroît pas vray-ſemblable, l'ancienne tradition pour la ſainteté & la veneration du Martyre n'en eſt pas moins conſtante.

L'Empereur Othon III. voulut ſignaler ſa pieté envers ce ſait homme en luy faiſant élever un Mauſolé de marbre des plus riches. Il fit graver au deſſus ſon éloge. Gerbert Philoſophe & Poëte, qui depuis fut élevé au ſouverain Pontificat ſous le nom de Silveſtre II. le fit en Vers. Les voicy :

Roma potens dum jura ſuo declarat in orbe,
Tu pater, & patriæ Lumen Severine Boëti
Conſulis officio rerum diſponis habenas,
Infundis lumen ſtudiis, & cedere neſcis
Græcorum ingeniis : ſed mens divina coërcet

Imperium mundi. Gladio bacchantè Gothorum
Libertas Romana perit : tu Consul & Exsul
Insignes titulos præclara morte relinquis.
Nunc decus Imperii summas qui prægavat artes
Tertius otto sua dignum te judicat aula.
Æternumque tui statuit monumenta laboris,
Et benè promeritum meritis exornat honestis.

Son culte devint encore plus célebre dans le quatorziéme siécle, aprés qu'on eut joint aux Chanoines Reguliers qui desservoient l'Eglise de saint Augustin, des Hermites vivants sous la Regle de ce saint Docteur. Comme l'Eglise leur est devenuë commune avec les Chanoines, & que le côté de l'Epître où est le tombeau de Boëce leur est tombé en partage, les Chanoines ayant conservé celuy de l'Evangile : Ces Hermites qui croyent avoir un droit special sur les Reliques de Boëce, ont pris un soin particulier d'orner son

tombeau, & d'y entretenir la devotion des peuples.

Le Concile de Trente n'y a pas peu contribué, car ayant ordonné qu'on razeroit tous les tombeaux qui se trouveroient dans les Eglises élevez de terre, à la reserve de ceux des Saints reconnus. Et des Commissaires Apostoliques ayant été envoyez pour faire executer son Decret dans toute l'Italie, on en rasa quelques-uns dans celle de saint Augustin de Pavie, mais le tombeau de Boëce fut religieusement conservé : preuve évidente qu'il étoit regardé comme un Saint en possession de la gloire dont on pouvoit reclamer l'assistance auprès de Dieu. C'est pourquoy le Saint Siége laisse une entiere liberté aux Eglises d'Italie de luy rendre un culte publique, & ne desapprouve pas que les Martyrologes & les Ecrivains Ecclesiastiques luy donnent la qualité de Saint & de Martyr, quoiqu'on n'ait jamais fait d'autres ceremonies pour sa canonisation que celle de lever son corps de terre, qui étoit la maniere ancienne de canoniser les Saints. On a jugé que la voix du peuple soutenuë d'une tradition de douze

Silvestre Moral. in Marioc. Relig. l. 4. p. 271.

douze ſiécles, étoit ſuffiſante pour autoriſer le culte qu'on luy rend, & c'eſt par ces conſiderations que les Hiſtoriens qui ont écrit avec plus d'exactitude les Actes des Saints, & les critiques les plus ſeveres de nôtre ſiécle après un rigoureux examen de ceux de Boëce, n'ont pû luy refuſer la qualité de Saint & de Martyr. L'honneur eſt grand d'avoir donné ſa vie & verſé ſon ſang pour la juſtice, pour la vérité, & pour la défenſe de la Foy; mais il eſt encore plus glorieux à Boëce d'être arrivé là, par une fidelité inviolable à tous ſes devoirs, par une innocence de vie, par la pureté de ſes mœurs, & par une correſpondance exacte, ſidelle & conſtante à toutes les graces dont la bonté de Dieu l'avoit prévenu.

Can. 1. Gren. Ferrar. par. Natal.
Baillet vie de S. Aug.

C'eſt pour honorer la memoire de ce grand homme & perpetuer ſon culte qu'on a recueilli avec ſoin toutes les circonſtances de ſa vie & de ſa mort. J'eſpere que les fideles en ſeront édifiez, & y trouveront de grands motifs de conſolation dans les adverſitez & dans les perſecutions, qui ſont inſéparables de la veritable pieté. Ayant pendant ſa vie aimé ſi tendre-

ment l'Eglise, & signalé tant de fois son zele pour sa défense & pour la réünion de ses membres divisez, on ne doit pas douter qu'affranchi des liens du corps, & que favorablement écouté de Dieu il ne le sollicite encore puissamment pour luy demander l'union parfaite de tous ses membres, & la préserver des maux dont elle est menacée.

Fin du troisiéme Livre & de la premiere Partie.







